



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

1332

REVUE ANNUELLE

Document de Stratégie
pour la Croissance et la
Réduction de la Pauvreté

2006 - 2010

**Etat d'avancement
de la mise en œuvre
du DSRP-2 en 2007**

Rapport de synthèse

Document élaboré en Juin 2008

**2.
D
R
S
D**

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX	2
INTRODUCTION - CONTEXTE SPECIFIQUE ET METHODOLOGIE	6
I.- ANALYSE DU CADRAGE MACROECONOMIQUE	8
1.1.- BONNE TENUE DU SECTEUR REEL EN 2007	8
1.2.- SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET DE LA DETTE	9
1.3.- BALANCE DES PAIEMENTS ET SITUATION MONETAIRE	9
1.4.- APERÇU SUR LES HYPOTHESES ET LA REALISATION DU CADRAGE MACROECONOMIQUE	10
II.- PROGRAMMATION ET EXECUTION DES PROGRAMMES ET PROJETS.....	12
2.1.- PROGRAMMATION ET DOTATION DE L'ANNEE 2007	12
2.2.- EXECUTION DES PROGRAMMES ET PROJETS ARTICULES AU PAP	15
2.3.- PROGRAMMATION DE LA PERIODE 2008-2009	18
2.4.- PROGRAMMATION ET EXECUTION DES PROGRAMMES ET PROJETS DANS LES REGIONS	21
III.- BILAN DES REFORMES ET POLITIQUES.....	22
3.1.- AXE 1 : ACCELERATION DE LA CROISSANCE ET CREATION DE RICHESSES.....	22
3.2.- AXE 2 : ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	39
3.3.- AXE 3 : PROTECTION SOCIALE – PREVENTION ET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES	49
3.4.- AXE 4 : BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DECENTRALISE ET PARTICIPATIF	53
IV.- ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI-EVALUATION.....	59
4.1.- PRESENTATION DU DISPOSITIF.....	59
4.2.- INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU DSRP-2	59
V.- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR LE SUIVI 2009.....	62
5.1.- AU TITRE DE LA PROGRAMMATION ET DE L'EXECUTION DES PROGRAMMES ET PROJETS	62
5.2.- AU TITRE DU BILAN DES REFORMES DES POLITIQUES	63
5.3.- AU TITRE DE LA GESTION DES INDICATEURS	63
5.4.- AU TITRE DE LA STRUCTURE CENTRALE CHARGEE DU SUIVI DU DSRP-2	64
5.5.- AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF	65
VI.- ANNEXES.....	66
6.1.- TABLEAU DE SYNTHESE DES INDICATEURS DE SUIVI	66
6.2.- INDICATEURS DE PAUVRETE PAR REGION (EN 2005-2007)	72
6.3.- SATISFACTION DES INDICATEURS DU DSRP-2 PAR LE SDS.....	73

LISTE DES TABLEAUX

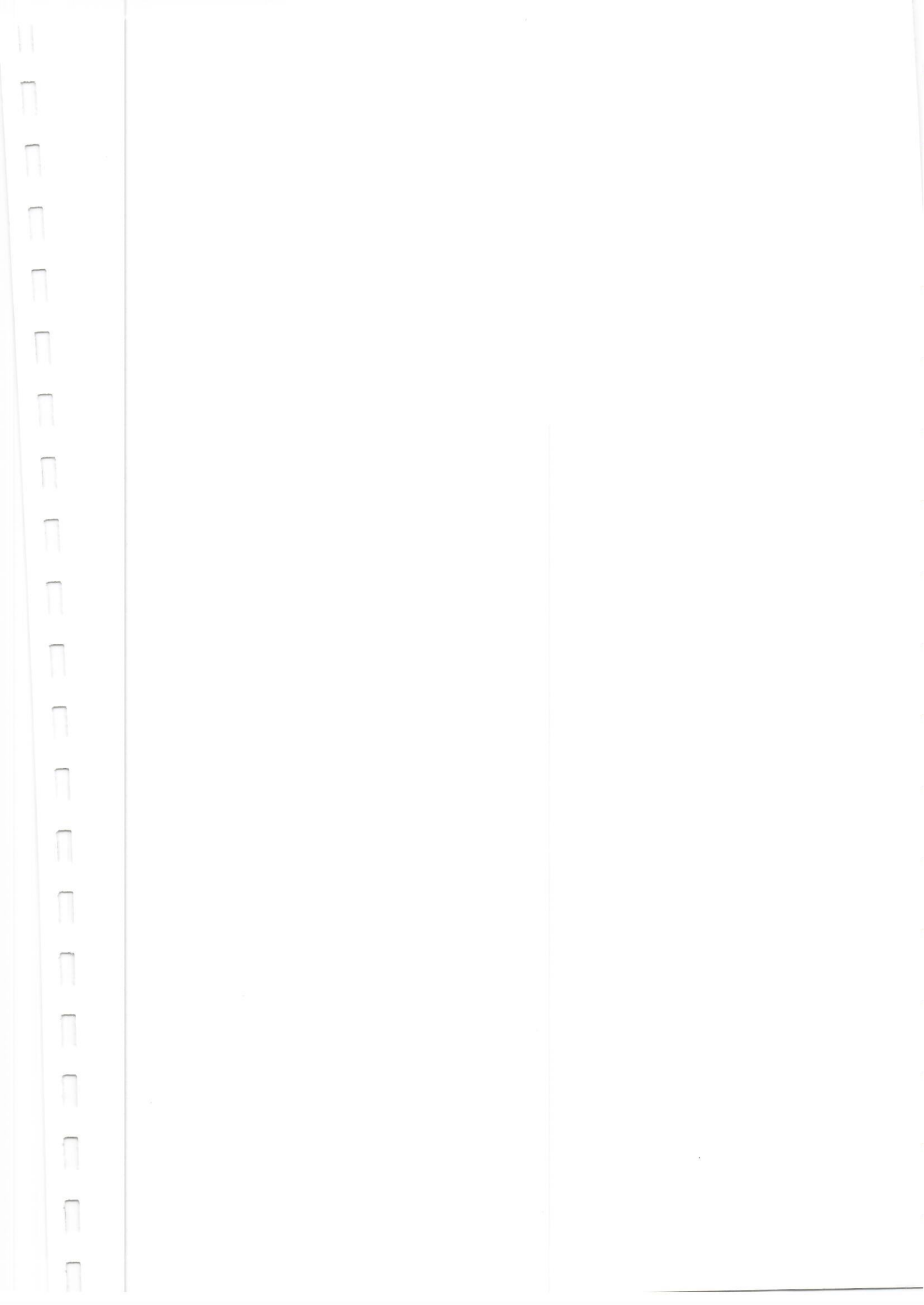
Tableau 1 : Hypothèses de scénarii et réalisation de 2007	10
Tableau 2 : Axe 1 Programmation et dotation de 2007 (en mrds de FCFA).....	12
Tableau 3 : Axe 2 Programmation et dotation de 2007 (en mrds de FCFA).....	13
Tableau 4 : Axe 3 Programmation et dotation de 2007 (en mrds de FCFA).....	14
Tableau 5 : Axe 4 Programmation et dotation de 2007 (en mrds de FCFA).....	15
Tableau 6 : Axe 1 - Exécution des programmes et projets articulés au PAP (en mrds de FCFA)	15
Tableau 7 : Axe 2 - Exécution des programmes et projets articulés au PAP (en mrds de FCFA)	16
Tableau 8 : Axe 3 - Exécution des programmes et projets articulés au PAP (en mrds de FCFA)	17
Tableau 9 : Axe 4 - Exécution des programmes et projets articulés au PAP (en mrds de FCFA)	17
Tableau 10 : Axe 1 - Programmation de 2009 (en mrds de FCFA)	19
Tableau 11 : Axe 2 - Programmation de 2009 (en mrds de FCFA)	20
Tableau 12 : Axe 3 - Programmation de 2009 (en mrds de FCFA)	20
Tableau 13 : Axe 4 - Programmation de 2009 (en mrds de FCFA)	21

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABDH	: Approche Basée sur les Droits de l'Homme
ACAB	: Arrangement Cadre des Appuis Budgétaires
ACDI	: Agence Canadienne pour le Développement International
AEP	: Adduction d'Eau Potable
AFDS	: Agence du Fonds de Développement Social
ANEJ	: Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes
ANRAC	: Agence nationale pour la Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
ANREVA	: Agence nationale du Plan pour le retour vers l'agriculture
ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APD	: Aide Publique au Développement
APIX	: Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des grands travaux
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
ASEPEX	: Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations
BAD	: Banque Africaine de Développement
BASE	: Bureau d'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur
BCE	: Bureau d'Appui à la Création d'Entreprise
BCI	: Budget Consolidé d'Investissement
BFEM	: Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BIT/STEP	: Bureau International du Travail/Stratégies et Techniques contre l'Exclusion Social et la Pauvreté
CASFP	: Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat
CCHD	: Compte Courant Hors Dons
CCMC	: Cyber Centre Multimédia Communautaire
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDSMT	: Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CEB	: Curriculum Education de Base
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	: Convention sur l'Elimination de toute Forme de Discrimination à l'Egard des Femmes
CFAA	: Country Financial Accountability Assessment
CFEE	: Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CL	: Collectivités Locales
CLAC	: Centre de Lecture et d'Animation culturelle
CM	: Chambre de Métiers
CMC	: Centre Multimédia Communautaire
CNDS	: Comité National du Dialogue Social
COSRISS	: Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale
CPAR	: Country Procurement Assessment Report
CPI	: Conseil Présidentiel sur l'Investissement
CSPLP	: Cellule de Suivi du Programme de Lutte Contre la Pauvreté
CSR	: Crédit de Soutien à la réduction de la Pauvreté
DAPS	: Direction de l'Analyse, de la Prévision et de la Statistique
DASP	: Direction de l'Appui au Secteur Privé
DCMP.	: Direction Centrale des Marchés Publics
DES	: Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DGID	: Direction Générale des Impôts et Domaines
DPC	: Direction de la Protection Civile
DPRH	: Direction de la Population et des Ressources Humaines
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EBC	: Ecoles Communautaires de Base
ECS	: Enquête de Conjoncture Sociale
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
ENTES	: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Sénégal

ESAM	: Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
FAIB	: Fondation d'Appui aux Initiatives de Base
FAISE	: Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur
FDD	: Fonds de Dotation à la Décentralisation
FECL	: Fond d'Equipement des Collectivités Locales
FERA	: Fonds d'Entretien Routier Autonome
FIMF	: Fonds d'Impulsion à la Micro Finance
FNAE	: Fonds National d'Action pour l'Emploi
FNPJ	: Fonds National de Promotion de la Jeunesse
FNR	: Fonds National de Retraite
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
GV	: Groupes Vulnérables
HFHS	: Habitat For Humanity Sénégal
IADM	: Initiative pour l'Annulation de la Dette Multilatérale
ICS	: Industries Chimiques du Sénégal
IEC	: Information – Education – Communication
IMF	: Institution de Microfinance
IPM	: Institut de Prévoyance Maladie
IPRES	: Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
LOASP	: Loi d'Orientation Agro Sylvo-Pastorale
LPS	: Lettre de Politique Sectorielle
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MIDA	: Migrations pour le Développement de l'Afrique
MIFERSO	: Mines de Fer du Sénégal Oriental
NINEA	: Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OCI	: Organisation de la Conférence Islamique
OIM	: Organisation Internationale des Migrations
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	: Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONEQP	: Observatoire de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles
ONFP	: Office National de Formation Professionnelle
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORSEC	: Organisation des Secours
OSC	: Organisations de la Société Civile
PA LPS	: Programme d'Appui à la Lettre de Politique Sectorielle
PACD	: Promotion d'une Agriculture Compétitive et Durable
PADEL	: Programme d'Appui au Développement Local
PADERBA	: Programme d'Appui au Développement Rural du Bassin de l'Anambé
PAP	: Plan d'Actions Prioritaires
PAPA	: Projet d'appui à la promotion des aînés
PAQUA	: Projet d'Appui à la Qualification
PARC	: Projet d'Appui d'Urgence à la Reconstruction de la Casamance
PAREP	: Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PARRER	: Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue
PASMI	: Programme d'Appui au Secteur Minier
PDEF	: Programme de Développement de l'Education et de la Formation
PDMAS	: Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal
PEPAM	: Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PIB	: Produit Intérieur Brut
PLT	: Projet sectoriel eau à Long Terme
PME	: Petite et Moyenne Entreprise

PMI	: Petite et Moyenne Industrie
PNASA	: Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PNASCOT	: Programme National d'Aménagement pour la Solidarité et la Compétitivité Territoriale
PNBG	: Programme National de Bonne Gouvernance
PNDA	: Programme National de Développement Agricole
PNDL	: Programme National de Développement Local
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNLP	: Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	: Pays Pauvres Très Endettés
PRAESC	: Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
PRDCC	: Programme de Renforcement et de Développement des Capacités Commerciales
PRDI	: Plan Régional de Développement Intégré
PRECAREF	: Programme de Renforcement des Capacités de Responsabilité Financière et de Transparence
PRECOL	: Programme de Renforcement et d'Equipement des Collectivités Locales
PRODEL	: Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Local
PROMER	: Projet de Promotion de la Micro Entreprise Rurale
PSA	: Programme de Soutien à l'Action culturelle
PSAOP	: Programme des Services Agricoles et d'appui aux Organisations de Producteurs
PSM	: Programme Social Minier
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PTIP	: Programme Triennal d'Investissements Publics
RBC	: Réadaptation à Base Communautaire
REGEFOR	: Réforme de la Gestion des Forages Motorisés Ruraux
RRC	: Réduction des Risques de Catastrophes
SAR	: Société Africaine de Raffinage
SCA	: Stratégie de Croissance Accélérée
SCRIP	: Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SDE	: Sénégalaise des Eaux
SDS	: Schéma Directeur Statistique du Sénégal
SENELEC	: Société Nationale d'Electricité
SFD	: Système Financiers Décentralisés
SMN	: Santé Maternelle et Néonatale
SNEEG	: Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre
SNPS	: Stratégie Nationale de Protection Sociale
SONES	: Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal
SR	: Santé de la Reproduction
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TDI	: Taux de Dépendance des Importations
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCM	: Union Nationale des Chambres de Métiers
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	: United States Agency for International Development



INTRODUCTION - CONTEXTE SPECIFIQUE ET METHODOLOGIE

Admis à l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) avec l'atteinte du point de décision en juin 2000, le Sénégal s'est engagé activement dans la mise en œuvre de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) sur la période 2003-2005. Les performances macroéconomiques enregistrées ont été encourageantes.

Cependant, le bon niveau de croissance atteint sur la période reste en deçà de l'objectif d'au moins 7% nécessaire pour créer suffisamment d'emplois, améliorer significativement les conditions de vie des ménages et réduire la pauvreté de moitié en 2015. Si la croissance économique demeure insuffisante à cet égard, c'est parce que le secteur privé qui devrait en être le moteur, demeure confronté à un certain nombre de contraintes structurelles.

Pour accélérer le processus, le Sénégal a élaboré et adopté son DSRP de seconde génération (DSRP-2), pour la période 2006-2010, en vue d'éliminer la pauvreté à long terme qui passe nécessairement par l'objectif intermédiaire de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. À cet effet, l'État ambitionne de mettre en place de manière soutenue, une politique économique et sociale permettant de relever significativement ses performances socio-économiques et de placer le pays sur la voie du développement humain durable et de l'émergence.

Ainsi, le DSRP-2, dans son contenu, vise l'atteinte de ces objectifs à l'horizon 2015, à travers les axes stratégiques que sont la « création de richesses » soutenue par la stratégie de croissance accélérée (SCA), l'accroissement de l'offre des services sociaux de base de qualité, et la protection des groupes vulnérables ainsi que le développement décentralisé et la bonne gouvernance.

Par ailleurs, le consensus autour de cette stratégie a fait apparaître la nécessité d'une mobilisation de tous les acteurs.

Au mois d'octobre 2007, le Gouvernement du Sénégal a tenu à Paris un Groupe consultatif pour le financement du DSRP-2 et de la SCA. Au terme de cette table ronde, les partenaires techniques et financiers, ont pris des engagements financiers qui permettraient de couvrir largement les actions prioritaires du DSRP-2 sur la période de mise en œuvre.

En retour, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DSRP-2, qui reste le cadre de référence de sa politique économique et sociale. Ainsi, à travers une feuille de route, chaque année un rapport d'avancement de la mise en œuvre de l'année précédente sera produit et validé par l'ensemble des acteurs.

Le mécanisme de suivi participatif retenu est basé sur la mise en place de Groupes de travail chargés de suivre et de rendre compte de la mise en œuvre des actions et mesures prioritaires, conformément aux orientations de l'axe stratégique concerné. Au bout de ce processus des revues annuelles seront organisées avec la participation de tous les acteurs pour partager les résultats des rapports sectoriels et régionaux, de l'Arrangement Cadre des Appuis Budgétaires (ACAB) et des différents instruments de mise en œuvre du DSRP-2.

Méthodologie et Organisation de la revue

Le champ sectoriel est fixé par le DSRP-2 avec ses axes stratégiques qui couvrent la quasi-totalité du champ d'intervention de l'Etat et de ses démembrements, de ses partenaires techniques et financiers et des collectivités locales. Cette revue conjointe du DSRP-2, la première du genre, porte sur la période écoulée de 2007.

Un bureau d'études national et des consultants individuels ont enfin apporté leur appui technique et méthodologique, respectivement à la Cellule de Suivi du Programme de Lutte

contre la Pauvreté (CSPLP) qui coordonne et anime le processus et aux groupes de travail pour la bonne réalisation de la revue conjointe.

Plan du rapport

En conformité avec la structuration du DSRP-2, le présent rapport comprend, outre l'introduction et une présentation sommaire du contexte et de la méthodologie, cinq grandes parties. Un chapitre premier consacré à la présentation du contexte macroéconomique de mise en œuvre du DSRP-2. La deuxième partie porte sur l'analyse de la programmation et l'exécution des projets et programmes articulés au Plan d'Actions Prioritaires du DSRP-2. La troisième partie présente le bilan des réformes et politiques, notamment en ce qui concerne la réalisation des actions prioritaires de la matrice des mesures et l'évolution des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la SRP sur la base de la liste restreinte.

Ensuite le dispositif de suivi de la mise en œuvre du DSRP-2 est présenté et analysé dans la quatrième partie et enfin, une dernière partie est réservée à la conclusion et aux recommandations. Des annexes statistiques portant sur la liste restreinte des indicateurs complètent le rapport.

I.- ANALYSE DU CADRAGE MACROECONOMIQUE

1.1.- Bonne tenue du secteur réel en 2007

Après le ralentissement de la croissance économique notée en 2006, la situation économique a été marquée, **en 2007**, par le maintien du niveau élevé du prix du baril de pétrole et une reprise de l'activité des Industries Chimiques du Sénégal suite à l'accord conclu entre l'État et le partenaire Indien pour la recapitalisation de l'entreprise. Au total, la **croissance réelle du PIB est estimée à 4,8% en 2007, contre 2,3% en 2006**, du fait du redressement du secteur secondaire et du dynamisme du secteur tertiaire.

Le **secteur primaire** a enregistré une légère baisse de 0,3% en 2007 consécutive au repli de 9,4% observé en 2006. Cette légère baisse est essentiellement imputable à celle de l'activité dans le sous secteur de l'agriculture compensée par la bonne tenue du sous secteur de l'élevage et de la pêche (respectivement 10,2% et 8,2%).

Le **secteur secondaire**, quant à lui, connaît un redressement après la léthargie observée en 2006 et qui résulterait du contexte de crise dans lequel il a évolué. Cette évolution favorable est induite par la vigueur du sous secteur des « Bâtiments et Travaux Publics », la bonne tenue des sous secteurs énergétique et des « corps gras alimentaires » mais aussi par la reprise de l'activité de production des ICS et de la SAR et ce, malgré la persistance de la flambée du prix du pétrole. Ainsi, la croissance du secteur est estimée, en 2007, à 4,3% après le recul de 0,6%, observé en 2006.

Le **secteur tertiaire**, moins affecté par la hausse des prix des produits pétroliers, a enregistré une croissance estimée à 6,8% contre 5,5% en 2006. Cette croissance est tirée en grande partie par le dynamisme du sous secteur des télécommunications qui croît de 14%, du **sous-secteur des transports** (6,4% contre une baisse de 1,4% en 2006) et aussi par le dynamisme des activités immobilières.

En termes d'emplois du PIB, il ressort que la consommation finale représente environ 88,5% du PIB en 2007, soit un taux d'épargne intérieure brute de 11,5% contre 11,2% en 2006. Le taux d'épargne intérieure publique est estimé à 7,4%, tandis que celui du secteur privé se situe à 4,1%.

Le taux d'investissement, estimé à environ 28,1% en 2007, connaît une forte hausse avec la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU) et du programme d'infrastructures dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

L'**inflation**, mesurée par l'Indice harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), **est estimée à 5,9% en 2007**, plaçant le Sénégal au-delà du seuil communautaire (UEMOA) maximal de 3%. Cette hausse résulte essentiellement de la hausse des prix des produits alimentaires (7,2%) et de la flambée du prix du baril de pétrole atténuée par la dépréciation du Dollar US. La hausse des prix des produits alimentaires résulte de celle des cours mondiaux des produits de base notamment les céréales avec une hausse du prix mondial du riz de plus de 40%, les oléagineux avec une hausse des prix de l'huile de palme de plus de 60%, de l'huile d'arachide et de soja de plus de 30% et des produits laitiers de plus de 20%. Des phénomènes spéculatifs ont également contribué à alimenter l'inflation.

Avec ces tensions inflationnistes, l'économie sénégalaise enregistre des pertes de compétitivité de l'ordre de 4,3% en raison essentiellement d'un différentiel d'inflation, défavorable par rapport aux principaux partenaires. Pour la plupart de ces derniers, notamment, dans les pays de l'Union européenne et de l'UEMOA (à l'exception de la Guinée Bissau), l'inflation est estimée en dessous de 3% en 2007.

1.2.- Situation des Finances publiques et de la dette

La gestion budgétaire en 2007 s'est traduite par un bon niveau de recouvrement des recettes et une progression prudente des dépenses. Les recettes fiscales se sont établies à 1100 milliards de FCFA contre 962,6 milliards de F CFA en 2006 soit une progression de 14%, imputable essentiellement à l'évolution favorable du recouvrement des recettes fiscales. La pression fiscale est estimée à 19,4% contre 19,0% en 2006, soit largement au dessus du seuil de 17% retenu dans le pacte de convergence de l'UEMOA. Les recettes non fiscales enregistrent également une hausse de 17,9 milliards en s'établissant à 58,6 milliards en 2007 contre 40,7 milliards en 2006.

Par ailleurs, la gestion budgétaire de l'année 2007 est caractérisée par une progression prudente des dépenses publiques, avec une hausse estimée à 4,7%, essentiellement imputable à l'évolution des dépenses d'investissement. En effet, ces dernières se sont établies à 557,1 milliards en 2007 contre 474,9 milliards l'année précédente, soit une progression de 17,3% en valeur relative.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources internes sont estimées à 362,1 milliards en 2007 contre 337,1 milliards l'année précédente. Elles s'améliorent ainsi de 7,4% par rapport à 2006. Le ratio dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales s'établirait à 34,8%, soit plus du double du plancher communautaire fixé à 20%. Cette forte progression des dépenses d'investissement sur ressources internes s'explique essentiellement par les dépenses PPTE et IADM (Initiative pour l'Annulation de la Dette Multilatérale) orientées notamment vers les secteurs sociaux. Les dépenses en capital financées sur ressources internes représentent 65% des dépenses en capital totales, traduisant la volonté du Gouvernement à prendre en charge, par ses ressources propres, l'essentiel des dépenses d'investissement.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement sur ressources extérieures, elles s'établissent à 195,0 milliards en 2007 contre 137,8 milliards en 2006, soit une progression de 57,2 milliards en valeur absolue et de 41,5% en valeur relative. Cette évolution des dépenses en capital sur ressources extérieures serait à la faveur des investissements en infrastructure physique, notamment dans le cadre de la préparation du Sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique prévu en 2008.

Au total, le déficit global hors dons s'établit à 5,9% du PIB au terme de l'exercice budgétaire 2007 contre 7,3% du PIB en 2006 soit une amélioration de 1,5 point de PIB.

L'encours total de la dette publique est estimé en 2007 à 1270,2 milliards, soit 23,8% du PIB contre 22,1% en 2006, soit largement en dessous de la norme communautaire(UEMOA) maximale de 70%. Il se répartit à 968,5 milliards de dette extérieure et 307,7 milliards de dette intérieure soit respectivement 18,1% et 5,6% du PIB. Par ailleurs, le service de la dette publique extérieure est constitué de 88,5%(dont PPTE et IADM), soit 7,1% des recettes fiscales.

1.3.- Balance des paiements et Situation monétaire

La **balance des paiements** affiche en 2007, un solde global excédentaire estimé à 71,6 milliards contre 119,9 milliards en 2006. Cependant, le déficit du compte courant (dons compris) passe de 9,4% du PIB en 2006 à 10,4% du PIB en 2007. Hors dons, le déficit du compte courant est estimé à 12,1% du PIB en 2007 contre 10,4% en 2006. La situation des institutions monétaires en 2007 est marquée par une amélioration de 9,2% des avoirs extérieurs nets, avec une progression de 17,9% du crédit intérieur et une expansion de 12,6% de la masse monétaire.

S'agissant de la situation monétaire, le crédit intérieur enregistre une hausse de 200,7 milliards, en s'établissant à 1323,1 milliards en 2007 contre 1122,4 milliards en 2006. Cette situation résulte à la fois de l'accroissement des crédits à l'économie et de la détérioration de la Position Nette du Gouvernement.

1.4 -Aperçu sur les hypothèses et la réalisation du cadrage macroéconomique

Le ratio « dépenses en capital sur ressources internes » rapportées aux recettes fiscales s'établit à 34,8%, soit près du double du plancher communautaire (UEMOA) fixé à 20%. Cette forte progression des dépenses d'investissement sur ressources internes s'explique essentiellement par les dépenses PPTE et IADM orientées vers les secteurs sociaux et la recapitalisation de la SENELEC (Société Nationale d'Électricité).

En ce qui concerne les dépenses d'investissement sur ressources internes, elles s'établissent à 362,1 milliards en 2007, dépassant nettement les 320,3 milliards prévus pour le scénario optimiste.

Tableau 1 : Hypothèses de scénarii et réalisation de 2007

Agrégats Macroéconomiques	Scénario optimiste	Scénario moyen	Scénario tendanciel	Réalisation de 2007
Dépenses en capital	653,9	586,7	519,5	595,0
Sur ressources internes	320,2	320,2	320,2	395,4
Sur ressources externes	199,3	199,3	199,3	199,6
Taux d'investissement	25,00%	24,30%	23,00%	28,1%
Taux de croissance des importations	6,50%	6,50%	0,50%	6,4%
Taux de croissance des exportations	5,30%	5,30%	3,90%	-2,2%
Taux de croissance du PIB pour mémoire PIB nominal	7,20%	6,00%	5,10%	4,8%
Solde Global de la balance des paiements	5 317,80	5 246,2	5 196,10	5347,23
Compte Courant Hors Dons (CCHD)	78,4	58,7	49,3	71,6
CCHD/PIB (%)	-409,1	-415,9	-425,5	-647,1
	-7,7	-7,9	-8,2	-12,1
1. Scénario optimiste : Financement complet du gap et plafonnement du déficit budgétaire à 5% du PIB 2. Scénario moyen : Financement de 50% du gap 3. Scénario tendanciel : Maintien des tendances enregistrées ces dernières années				

Source : DSRP-2, DPEE

L'analyse du tableau n°1 ci-dessus montre les écarts entre les réalisations du cadrage macroéconomique et les hypothèses de scénarii en 2007. Compte tenu de la préparation du Groupe consultatif en 2007 pour le financement du PAP/DSRP (Programme d'Actions Prioritaires) et de la SCA (y compris le besoin complémentaire), l'analyse va se situer entre les réalisations de 2007 et le scénario tendanciel. En effet, les écarts entre le scénario tendanciel et les réalisations de 2007 fortifient les hypothèses de départ. Ainsi, avec une tendance qui les aurait placé à 519,5 milliards, les dépenses en capital ont connu une situation meilleure que prévue (557,1 milliards), plaçant le taux d'investissement à plus de 28%, avec 5 points de pourcentage de plus que prévus (la tendance aurait donné 23% en 2007). Cette situation serait due à la bonne tenue des dépenses en capital sur ressources internes et extérieures (prévisions respectives de 320,2 et 199,3 milliards, contre, des réalisations respectives de 362,1 et 195 milliards). A cela, il faut ajouter la réalisation en 2007, d'infrastructures pour la tenue du Sommet de l'OCI à Dakar, qui a boosté le taux d'investissement au cours de la même année.

De même Il est attendu du scénario tendanciel une progression des exportations de 3,9% en 2007 contre une baisse de 2,2%, soit une moins value de plus de 6 points de pourcentage.

Quant aux importations, avec une croissance quasiment stable dans la prévision de 2007 (0,5%), elles ressortent avec 6,4%, soit un écart de près de 6 points de pourcentage.

Le taux de croissance du PIB est ressorti à 4,8% contre une prévision de 5,1%. Cet écart pourrait s'expliquer par le ralentissement de la croissance économique mondiale en 2007, lié à la flambée des prix du pétrole et des denrées de première nécessité ainsi que les contre-performances du secteur agricole toujours tributaire de la pluviométrie. Il en est de même pour le compte courant hors dons rapporté au PIB (-12,1% de réalisations contre -8,2% de prévus). Le déficit du compte courant hors dons, se situant à 647,1 milliards, a nettement dépassé son niveau prévu.

Par contre, la balance des paiements enregistre un solde global positif de 71,6 milliards contre une prévision de 49,3 milliards.

Au total, l'analyse de la réalisation de 2007 montre que les résultats atteints sont assez proches du scénario tendanciel, bien que des écarts subsistent et s'expliquent par une situation économique mondiale marquée par un ralentissement de la croissance économique et des tensions inflationnistes liées à la flambée du prix du baril de pétrole et des céréales.

A plus court terme, notamment en 2008, les perspectives macroéconomiques reposent sur la poursuite des objectifs de croissance et d'un ensemble de mesures prévues dans le DSRP-2. Ainsi, la croissance réelle du PIB est projetée en 2008 à plus de 6%, avec toujours l'hypothèse de maintien d'un niveau relativement élevé du prix des produits pétroliers et d'un bon comportement des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

II.- PROGRAMMATION ET EXECUTION DES PROGRAMMES ET PROJETS

2.1.- Programmation et dotation de l'année 2007

2.1.1.- AXE 1 : Création de richesses

Le rapprochement entre les niveaux de prévisions conclus dans le cadre du DSRP-2 pour l'année 2007 et ceux des programmations correspondantes du BCI est répertorié dans le tableau 2 qui suit. Ainsi, les taux de couverture des prévisions du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du DSRP2 par les dotations budgétaires sont examinés selon les acteurs.

Tableau 2 : Axe 1 Programmation et dotation de 2007 (en mrd de FCFA)

Intitulés des Secteurs ou Domaines	PAP-DSRP-2/2007		BCI-2007		Ratio BCI/DSRP	
	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF
Agriculture	37,869	27,742	31,361	31,726	82,81%	114,36%
Elevage	2,997	4,508	3,685	3,016	122,96%	66,90%
Promotion du secteur non agricole	0,06	1,275	0,1	1,275	166,67%	100,00%
Relance de la pêche	2,4	3,5	4,303	1,42	179,29%	40,57%
Promotion de l'artisanat	0,14	0	0,657	0	469,29%	
Densification tissu industriel / Développement PME/PMI	0,67	9,56	2,077	7,794	310,00%	81,53%
Mines	0	0	0,735	4,7		
Promotion du secteur privé	0	0	0,06	3		
Equité et genre	0,028	0	0,45	0	1607,14%	
Promotion de l'emploi	0,08	0	0,262	0	327,50%	
Dialogue social	0	0				
Sénégalais de l'extérieur	0	0	0,182			
Commerce	0,1	0,3	0,45	0	450,00%	0,00%
Tourisme	0,085	0	0,28	0	329,41%	
NTIC	0	0	0,085	0		
Développement des sports	3,1	0	3,1	0	100,00%	
Culture	1,215	0,514	1,215	0,514	100,00%	100,00%
Transports	57,333	80,082	77,346	72,901	134,91%	91,03%
Infrastructure de soutien	0,04	1,158	0,24	3,275	600,00%	282,82%
Energie	7,42	22,732	8,825	11,832	118,94%	52,05%
Microfinance	0,346	2,79	1,117	0,59	322,83%	21,15%
Total	113,883	154,161	136,53	142,043	119,89%	92,14%

NB : PTF : Partenaires techniques et financiers, BCI : Budget Consolidé d'Investissements

Sources : DSRP-2, DCEF-DDI

Globalement, la programmation du PAP de l'axe « création de richesses » a couvert 103,91% des engagements pour l'ensemble des acteurs, soit près de 4% de plus que prévus. La dotation du BCI pour le compte de l'Etat a couvert plus de 20% les prévisions du PAP pour l'axe. Ces efforts de l'Etat pour couvrir les actions prioritaires de ce premier axe sont soutenus par ceux des PTF, pour lesquels la programmation a couvert plus de 90% des prévisions inscrites dans le PAP.

Cependant, force est de constater que, selon les acteurs, les écarts dans les dotations budgétaires varient significativement d'un secteur prioritaire à un autre. Dans le cadre du financement des actions prioritaires du DSRP2 en 2007, l'agriculture, le transport et l'élevage couvrent à eux seuls 79% des ressources du BCI allouées à cet axe stratégique. En effet, dans des secteurs comme l'agriculture, l'on constate que pour l'Etat, la dotation du BCI en 2007 est ressortie en deçà des montants inscrits dans le PAP du DSRP-2 pour l'année 2007 contrairement aux PTF qui ont consenti des montants plus importants que prévu en 2007 pour ce secteur (-17,2% pour l'Etat contre +14,36% pour les PTF). Dans le secteur de

l'Energie, les efforts sont importants mais insuffisants dans l'ensemble. Sur les 30 milliards programmés dans le PAP du DSRP-2 en 2007, environ 20 milliards ont été inscrits dans le BCI de la même année. Il faut noter que le gap relevé provient du fait que plus de 10 milliards attendus des PTF n'ont pas été mobilisés dans le BCI. Ces écarts ont été notés également pour les PTF dans les secteurs de l'élevage, la pêche, le commerce et la microfinance, où des efforts devraient encore être faits dans le BCI pour couvrir les prévisions du PAP.

Par ailleurs, il faut noter la faiblesse des efforts de financement en faveur de la mesure portant sur l'équité et le genre, le dialogue social malgré les efforts de l'Etat. Quant aux PTF, ils n'ont engagé aucune ressource sur les secteurs comme celui de l'artisanat, de la promotion du secteur privé, du commerce, du tourisme. En revanche, d'autres secteurs ou domaines ont été programmés largement au dessus des prévisions de financement du Plan d'Actions Prioritaires (PAP).

2.1.2.- AXE 2 : Accès aux services sociaux de base

Concernant l'axe 2, la dotation budgétaire du PAP est quasiment conforme aux prévisions pour l'ensemble des acteurs, soit juste 0,8% de plus. Cette situation s'explique par la dotation budgétaire de l'Etat qui a même dépassé de 3,6% ses prévisions de financement pour 2007. Les PTF ont eu une programmation qui couvre 98,2% de leurs engagements (-1,8% de moins par rapport à leurs engagements).

Tableau 3 : Axe 2 Programmation et dotation de 2007 (en mrd de FCFA)

Intitulés des Secteurs ou Domaines	PAP-DSRP-2/2007		BCI-2007		Ratio BCI/DSRP	
	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF
Education - Formation	40,2	0	31,512	16,5	78,39%	100%
Santé et nutrition	14,927	31,462	11,907	19,82	79,77%	63,00%
Accès à l'eau potable	6,386	35,002	7,45	31,83	116,66%	90,94%
Accès à l'assainissement	6,49	14,96	6,104	5,701	94,05%	38,11%
Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	7,104	8,211	6,074	10,983	85,50%	133,76%
Cadre de vie - Habitat	12,1	2	27,272	5,145	225,39%	257,25%
Total	87,207	91,635	90,319	89,979	103,57%	98,19%

Sources : DSRP-2, DCEF-DDI

Cependant, il existe des différences dans la programmation de chaque acteur selon les secteurs ou domaines. En effet, dans les domaines comme l'accès à l'eau potable et de l'amélioration du cadre vie et l'habitat, les efforts de financement fournis par l'Etat sont encore appréciables au regard des montants inscrits dans le BCI par rapport aux prévisions du PAP du DSRP-2 pour l'année 2007. Pour tous ces secteurs, les ratios BCI/PAP dépassent largement 100% et attestent d'une bonne couverture des prévisions du PAP en 2007, de la part de l'Etat. Cependant, l'on pourrait constater que cette couverture pour l'Etat a été moindre pour les autres secteurs ou domaines de ce second axe stratégique (éducation et formation -21,6% ; santé et nutrition -20,2% ; Accès à l'assainissement -5,9% et gestion des ressources naturelles -14,5%). Quant à la programmation des PTF en 2007, elle a été relativement importante pour les secteurs de l'environnement et cadre de vie - habitat. Les ratios de couverture BCI/PAP ont été respectivement en 2007 de 134% et 257%. Par contre, la programmation en 2007 a été en deçà de leurs engagements dans les autres domaines de cet axe stratégique (santé et nutrition -37% ; accès à l'assainissement -61,9% et accès à l'eau potable -8,1%).

En définitive, on note que le BCI est bien articulé au PAP du DSRP-2 en 2007 en ce qui concerne cet axe stratégique. Des efforts doivent davantage être faits dans le sens

d'accroître les ressources pour ce secteur en vue d'accélérer l'atteinte des objectifs dans le cadre des OMD.

2.1.3.- **AXE 3 : Protection sociale – Prévention et Gestion des risques et catastrophes**

De manière générale, les montants inscrits dans le BCI de 2007 en faveur des actions prioritaires de l'axe 3 ne couvrent à peine la moitié des prévisions du DSRP2. Sur les 6,148 milliards de prévus, seuls 3,096 ont été programmés en 2007, soit 50,36%. En ce qui concerne les ressources de l'Etat, il a été relevé une bonne couverture des prévisions. Les dotations budgétaires de la part l'Etat, représentent plus de 150% des prévisions du PAP. Les financements du PAP en provenance directe des PTF ne concernent que les seuls domaines « population » et « **Prévention et gestion des risques majeures et catastrophes** » pour lesquels les ratios BCI/PAP sont respectivement de 82,3% et 100%. Quant au domaine Prévention et Gestion des Risques et Catastrophes, il faut noter qu'un programme national est en cours de formulation en collaboration avec les PTF et que les ressources n'ont servi que pour réaliser les activités de démarrage.

Tableau 4 : Axe 3 Programmation et dotation de 2007 (en mrd de FCFA)

Intitulés des Secteurs ou Domaines	PAP-DSRP-2/2007		BCI-2007		Ratio BCI/DSRP	
	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF
Prévention et gestion des risques majeures et catastrophes	0,315	0,275	0,745	0,275	233,3%	100%
Personnes âgées et aînés	0,104	0	0,104	0	100,0%	
Jeunes	0,712	0,028	1,062	0	149,2%	0,0%
Personnes déplacées et réfugiées	0,099	3,5	0,1	0	101,0%	0,0%
Population	0,29	1,1	0,29	0,905	100,0%	82,3%
Total	1,52	4,628	2,291	1,18	150,7%	24,1%

Sources : DSRP-2, DCEF-DDI

2.1.4.- **AXE 4 : Bonne gouvernance et Développement décentralisé et participatif**

Dans l'ensemble, les actions prioritaires relevant de cet axe du DSRP-2 ont connu une bonne programmation dans le BCI de 2007. Les montants du BCI rapportés aux prévisions du PAP, représentent 119,7%. Ainsi, l'effort de l'Etat est particulièrement visible notamment dans les domaines de l'amélioration de la qualité du service public, de la gouvernance économique et de la gouvernance judiciaire où les ressources programmées ont plus que doublé les prévisions du PAP en 2007.

Les principaux domaines bénéficiaires des dotations supplémentaires sont la **Gouvernance locale – Décentralisation, Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique**, qui représente presque le total des prévisions et de la programmation BCI. Le seul secteur de la décentralisation couvre plus de 85% des prévisions du PAP pour cet axe. Ce ratio est de 91% dans la partie du BCI de 2007 concernée. S'agissant du développement des pôles secondaires, l'Etat a engagé 1,977 milliards de FCFA en 2007 en dépit du fait que rien n'a été prévu dans le PAP. Pour les ressources financées directement par les PTF, la programmation du BCI de 2007 a été en dessous des prévisions (-6,0%). Cette situation s'explique par la non-programmation dans les domaines de la Gouvernance judiciaire (-100%) et du développement des pôles secondaires (-100%) et de l'Amélioration de la qualité du service public et de la gouvernance économique. Il faut de même noter les efforts faits dans le cadre de ces financements directs par les partenaires pour la Décentralisation, où les montants consignés dans le BCI de 2007 représentent 143% des prévisions du PAP pour ce secteur concernant les PTF.

Tableau 5 : Axe 4 Programmation et dotation de 2007 (en mrds de FCFA)

Intitulés des Secteurs ou Domaines	PAP-DSRP-2/2007		BCI-2007		Ratio BCI/DSRP	
	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF
Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique	0,02	0,3	0,1	0	500,0%	
Gouvernance judiciaire	0,5	3	1	0	200,0%	
Gouvernance locale et décentralisation	10,6	15,98	15,2	18,101	143,3%	113,2%
Développement des pôles secondaires	0	0	1,977	0		
Mise en œuvre et suivi du DSRP-2	0	0				
Total	11,09	19,25	18,2	18,1	164,3%	94,0%

Sources : DSRP-2, DCEF-DDI

2.2.- Exécution des programmes et projets articulés au PAP

2.2.1.- AXE 1 : Création de richesses

Le bilan comparé entre les programmations du BCI pour l'année 2007 et les réalisations correspondantes figurent au tableau n°6 ci-après. Les taux calculés traduisent les efforts d'absorption des projets et programmes inscrits pour le compte des secteurs ou domaines présents dans l'axe1 du DSRP2.

Tableau 6 : Axe 1 - Exécution des programmes et projets articulés au PAP (en mrds de FCFA)

Intitulés des Secteurs ou Domaines	BCI-2007		Exécution_2007			
	Etat	PTF	Etat	Taux	PTF	Taux
Agriculture	31,361	31,726	29,484	94,01%	23,732	74,80%
Elevage	3,685	3,016	2,315	62,82%	1,291	42,81%
Promotion du secteur non agricole	0,1	1,275	0,057	57,00%	0,791	62,04%
Relance de la pêche	4,303	1,42	2,658	61,77%	0,379	26,69%
Promotion de l'artisanat	0,657	0	0,314	47,79%	0	
Densification tissu industriel / Développement PME/PMI	2,077	7,794	1,407	67,74%	4,576	58,71%
Mines	0,735	4,7	0,675	91,84%	1,957	41,64%
Promotion du secteur privé	0,06	3	0,06	100,00%	3,606	120,20%
Equité et genre	0,45	0	0,283	62,89%	0	
Promotion de l'emploi	0,262	0	0,06	22,90%	0	
Dialogue social						
Sénégalais de l'extérieur	0,182	0	0,11	60,44%	0	
Commerce	0,45	0	0,45	100,00%	0	
Tourisme	0,28	0	0,222	79,29%	0	
Nouvelles technologies de l'information et de la communication	0,085	0	0,075	88,24%	0	
Développement des sports	3,1	0	1,805	58,23%	0	
Culture	1,215	0,514	0,678	55,80%	0,3	58,37%
Transports	77,346	72,901	63,28	81,81%	26,73	36,67%
Infrastructure de soutien	0,24	2,5	0,24	100,00%	3,977	159,08%
Energie	8,825	11,832	5,948	67,40%	1,208	10,21%
Microfinance	1,117	0,59	0,95	85,05%	0,182	30,85%
Total	136,5	141,3	111,1	81,4%	68,73	48,6%

Sources : DSRP-2, DCEF-DDI

Le taux d'exécution des montants programmés dans le BCI de 2007 s'élève dans l'ensemble à 64,72% avec des efforts plus importants au niveau de l'Etat (81,4% contre 48,65% pour les PTF). Ce niveau de réalisation est relativement plus faible chez les bailleurs pour les secteurs du transport, de l'énergie, de la pêche et de la micro finance avec seulement des taux d'exécution respectifs de 10,21%, 36,7%, 26,7% et 30,85% pour l'année 2007. En dehors de cette situation, la mise en œuvre des actions programmées peut être jugée satisfaisante de manière générale. Ces contre-performances relevées dans le cadre de l'exécution du BCI pour le PAP du DSRP-2 ne militent pas en faveur de l'objectif de réaliser une croissance forte et durable, à même de combattre la pauvreté dans les délais requis.

2.2.2.- AXE 2 : Accès aux services sociaux de base

Globalement, le taux d'exécution pour cet axe s'élève à 65,2%, sur l'ensemble des montants programmés dans le BCI, PTF et Etat confondus. En effet, les performances sont légèrement plus marquées pour l'Etat que pour les partenaires, ayant des niveaux respectifs de 70,7% et 59,73%. Cependant, il faut constater les faibles réalisations de l'Etat au regard des programmations, en particulier pour les secteurs de l'accès à l'eau potable, l'éducation et la formation, et de la santé-nutrition, avec des taux nettement en deçà du taux moyen de réalisation (respectivement 52,1%, 64,71% et 51,22%). Les ressources financées et exécutées par les PTF ont connu des contre-performances dans les secteurs de l'Education et de l'Environnement.

Au niveau du domaine de l'éducation et de la formation, des efforts de réalisation doivent davantage être faits du côté des bailleurs, pour aider encore ce secteur à relever le défi du millénaire.

Tableau 7 : Axe 2 - Exécution des programmes et projets articulés au PAP (en mrd de FCFA)

Intitulés des Secteurs ou Domaines	BCI-2007		Exécution_2007			
	Etat	PTF	Etat	Taux	PTF	Taux
Education - Formation	31,512	16,5	16,14	51,22%	4,641	28,13%
Santé et nutrition	11,907	19,82	7,706	64,72%	15,145	76,41%
Accès à l'eau potable	7,45	31,83	3,881	52,09%	23,094	72,55%
Accès à l'assainissement	6,104	5,701	5,929	97,13%	4,404	77,25%
Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	6,074	10,983	5,796	95,42%	6,463	58,85%
Cadre de vie - Habitat	27,272	5,145	24,383	89,41%	0	
Total	90,32	89,98	63,835	70,68%	53,75	59,73%

Sources : DSRP-2, DCEF-DDI

2.2.3.- AXE 3 : Protection sociale – Prévention et Gestion des risques et catastrophes

S'agissant de cet axe, le taux de réalisation, presque égal à 100%, doit cependant être relativisé en considérant la faiblesse des montants alloués aux secteurs ou domaines prioritaires. Il importe de noter la faiblesse des ressources programmées dans le BCI pour la réalisation des objectifs du DSRP-2 relatifs à cet axe. Cependant, au courant de l'année 2007, les PTF ont engagé 650 000 \$ US dans le cadre de l'exécution du Projet d'Appui au Programme National de Réduction des Risques Majeurs et Gestion des Catastrophes Naturelles. Le taux d'exécution des ressources en provenance directe des PTF est ressorti à 38,5% et leur appui se limite aux domaines de la « Prévention et gestion des risques majeures et catastrophes » et de la « Population ».

Tableau 8 : Axe 3 - Exécution des programmes et projets articulés au PAP (en mrd de FCFA)

Intitulés des Secteurs ou Domaines	BCI-2007		Exécution_2007			
	Etat	PTF	Etat	Taux	PTF	Taux
Prévention et gestion des risques majeures et catastrophes	0,735	0,275	0,735	100,00%	0,275	100%
Personnes âgées et aînés	0,104	0	0,34	326,92%	0	
Jeunes	1,062	0	1,045	98,40%	0	
Personnes déplacées et réfugiées	0,1	0	0,1	100,00%	0	
Population	0,29	0,905	0,263	90,69%	0,179	19,78%
Total	2,291	1,18	2,483	108,4%	0,454	38,5%

Sources : DSRP-2, DCEF

Pour l'extension de la protection sociale, il faut surtout noter l'absence d'affectation de ressources, malgré les demandes faites notamment à travers la demande des routiers en 2006 qui s'élève à 846 000 dollars.

2.2.4.- AXE 4 : Bonne gouvernance et Développement décentralisé et participatif

La programmation du BCI pour cet axe a couvert largement les prévisions du PAP pour l'année 2007. Les PTF ont réalisé des taux d'exécution très élevés (61,6%). C'est le secteur **Gouvernance locale-Décentralisation** qui bénéficie presque exclusivement de ce niveau d'engagement financier effectif, aussi bien pour les bailleurs que pour l'Etat (taux d'exécution respectif de 61,6% et 104,2%).

Il faut noter que le taux d'exécution de l'Etat est assez satisfaisant (91,14%). C'est seulement au niveau du domaine de « l'Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique » que l'Etat a réalisé le taux d'exécution le plus faible (55,2%).

Tableau 9 : Axe 4 - Exécution des programmes et projets articulés au PAP (en mrd de FCFA)

Intitulés des Secteurs ou Domaines	BCI-2007		Exécution_2007			
	Etat	PTF	Etat	Taux	PTF	Taux
Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique	0,611	0	0,34	55,16%	0	
Gouvernance judiciaire	1	0	0,93	92,70%		
Gouvernance locale et décentralisation	15,15	18,10	15,78	104,15%	11,14	61,57%
Développement des pôles secondaires	1,98	0	0		0	
Mise en œuvre et suivi du DSRP-2	0,4	0	0,4	100,00%	0	
Total	19,135	18,10	17,44	91,14%	11,144	61,57%

Sources : DSRP-2, DCEF-DDI

Le domaine du « **Développement des pôles secondaires** » a été financé à hauteur de 1,977 milliards de FCFA. Il importe de signaler le faible niveau de ce financement, comparé au volume des financements effectivement mobilisés sur ressources internes comme sur ressources extérieures en faveur de la Gouvernance locale et de la Décentralisation. Il faut, cependant, noter que les acteurs n'ont pas formulé assez de projets bien ficelés dans ce domaine, ce qui rend difficile la programmation dans le BCI. Un montant devrait être inscrit en 2008 dans le budget pour la réalisation des premières études sur la nouvelle ville et les villes secondaires.

2.2.5.- Contraintes principales

L'analyse de l'exécution montre des faiblesses au niveau de la mise en œuvre liées à plusieurs contraintes qu'il conviendra de souligner dans le bilan des politiques. Les taux d'exécution réalisés en 2007 sont relativement faibles pour les ressources exécutées directement par les PTF. Pour ne pas compromettre les effets positifs d'une bonne

programmation du BCI, il convient alors d'apporter des solutions aux faibles taux d'exécution afin de garder l'espoir de réaliser les objectifs à temps.

Les contraintes majeures souvent évoquées comme étant à l'origine des difficultés de mise en œuvre des programmes et projets d'investissements publics articulés au PAP du DSRP-2 sont les suivantes :

- L'insuffisance des ressources financières mises en place pour la prise en charge des actions prévues ;
- La lourdeur des procédures d'instruction et de gestion des financements de la part des bailleurs qui expliquent certaines contre-performances signalées dans l'exécution des montants programmés ;
- La lourdeur des investissements et l'incertitude liée à la fluctuation des cours mondiaux des matériaux (cas du secteur Mines) ;
- L'insuffisance des moyens humains (en quantité et en qualité) et logistiques consacrés à la gestion du cycle de projets (évaluation ex ante, exécution et suivi notamment) ;
- L'instabilité institutionnelle dans la plupart des secteurs, induisant souvent des restructurations et réorganisations de ministères ou de grandes entités administratives ;
- Les performances moyennes sinon faibles des systèmes d'information et de gestion dans la plupart des secteurs ou domaines ;

Les contraintes citées ci-dessus sont de nature différentes (institutionnelle, juridique, financière, procédurière, administrative, de ressources humaines, de programmation/gestion, ...). Elles ont pour particularité de s'appliquer, dans leur grande majorité sinon en totalité, à chacun des axes du DSRP 2, à divers degrés.

2.3.- Programmation de la période 2009

2.3.1.- AXE 1 : Création de richesses

Le tableau 10, ci-après, donne les tendances provisoires de programmations du PTIP pour 2009¹. Il montre que la tendance à la hausse de la part de l'Etat dans le financement du PTIP, c'est-à-dire, des actions du DSRP-2 (avec environ 60% des programmations chaque année). On peut également constater que les secteurs/domaines **Emploi, Sénégalais de l'Extérieur, Commerce, Tourisme, NTIC, Culture**, etc. restent faiblement financés sur ressources internes, et que le **dialogue social** n'est, toujours, pas financièrement programmé ni par l'Etat, ni par les PTF.

¹ Données provisoires

Tableau 10 : Axe 1 - Programmation de 2009 (en mrd de FCFA)

Intitulés des Secteurs ou Domaines	Perspectives			
	2008		2009	
	Etat	PTF	Etat	PTF
Agriculture	39,429	30,891	36,357	41,053
Elevage	5,065	2,4	5,405	2,887
Promotion du secteur non agricole	0,075	1,542	0,1	1,756
Relance de la pêche	7,121	3,5	11,489	7,262
Promotion de l'artisanat	0,552	0	0,55	0
Densification tissu industriel / Développement PME/PMI	2,358	6,014	2,7	1,094
Mines	0,997	1,1	0,792	2
Promotion du secteur privé	0,14			
Equité et genre	1,4	0	1	0
Promotion de l'emploi	0,201	0	0,19	0
Dialogue social				
Sénégalais de l'extérieur	0,219	0	0,2	0
Commerce	0,45	0	0,425	0
Tourisme	0,43	0,06	0,446	0,065
NTIC	0,14	0	0,14	0
Développement des sports	4,027	0	4,027	0
Culture	6,66	0,514	1,815	0,743
Transports	106,693	89,594	73,614	95,435
Infrastructure de soutien	0,24	2,88	0,2	3
Energie	10,374	14,44	13,04	8,94
Microfinance	1,336	3,053	1,25	3,24
Total	187,907	155,988	153,74	167,475

NB : Pour 2009, il s'agit de montants indicatifs et provisoires

Sources : DSRP-2, DCEF-DDI

2.3.2.- AXE 2 : Accès aux services sociaux de base

Les programmations du PTIP 2009 de l'axe 2 sont décrites dans le tableau n°11 ci-après. Ainsi, l'intention de l'Etat et des bailleurs de s'approcher progressivement des niveaux d'engagements de 2007, nonobstant les faibles taux de réalisations enregistrés toutes sources confondues.

Les niveaux de prévisions d'investissements de 2009 sont supérieurs à leur niveau global pour l'année 2007, dont les programmations supplémentaires respectives sont de 65,32 et 42,64 milliards de FCFA, soit une hausse relative de 23,45% et 15,3%. Comparés aux réalisations de 2007, si les perspectives 2008 et 2009 se réalisent, elles devraient permettre, toutes choses égales par ailleurs, de relever les niveaux d'engagements concernant l'axe 2 et de lui accorder une place conforme aux objectifs prioritaires du DSRP-2, notamment dans la définition d'une croissance économique forte et durable.

Tableau 11 : Axe 2 - Programmation de 2009 (en mrd de FCFA)

Intitulés des Secteurs ou Domaines	Perspectives			
	2008		2009	
	Etat	PTF	Etat	PTF
Education - Formation	40,199	23,613	46,852	19,333
Santé et nutrition	13,786	19,065	11,536	12,162
Accès à l'eau potable	8,16	16,145	9,329	29,472
Accès à l'assainissement	5,453	12,591	4,046	8,7
Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	5,834	13,724	5,155	15,282
Cadre de vie-Habitat	28,4	1,5	28,4	2
Total	101,832	86,638	105,318	86,949

NB : Pour 2009, il s'agit de montants indicatifs et provisoires

Sources : DSRP-2, DCEF-DDI

2.3.3.- AXE 3 : Protection sociale – Prévention et Gestion des risques et catastrophes

Globalement, les prévisions d'investissements publics pour les deux prochaines années sont comparables à celles de 2007, avec des hausses respectives de 4,53% et 6,4%. Quant au secteurs/domaines « Prévention et Gestion des risques et catastrophes », le programme en cours de formulation sera opérationnel au courant de 2009.

Tableau 12 : Axe 3 - Programmation de 2009 (en mrd de FCFA)

Intitulés des Secteurs ou Domaines	Perspectives			
	2008		2009	
	Etat	PTF	Etat	PTF
Prévention et gestion des risques majeures et catastrophes	1,77	0	1,67	0
Personnes âgées et aînés	0,11	0	0,12	0
Jeunes	1,74	0	1,40	0
Personnes déplacées et réfugiées	0,45	0	0,45	0
Population	0,23	0	0,23	0
Total	4,29	0	3,86	0

NB : Pour 2009, il s'agit de montants indicatifs et provisoires

Sources : DSRP-2, DCEF-DDI

En perspective, les PTF sont toujours disposés à accompagner l'Etat dans le financement des actions prioritaires de cet axe au cours de l'année 2009, en raison principalement de leurs interventions dans les secteurs/domaines Jeunes et surtout « Personnes déplacées et réfugiées ». Les secteurs/domaines de « Réforme/Renforcement des systèmes formels de sécurité sociale » et de « l'Extension de la Protection sociale » devraient bénéficier de financement sur la base des programmations actuelles.

2.3.4.- AXE 4 : Bonne gouvernance et Développement décentralisé et participatif

Cet axe fera encore partie des priorités en matière de financement d'investissements publics, au vu des programmations assez conséquentes pour les deux années considérées, aussi bien pour l'Etat que pour les PTF (tableau n°12). En particulier, ces derniers seront globalement, en 2009, en quasi égalité avec l'Etat en termes de niveaux de ressources, avec toujours une orientation quasi exclusive en faveur de la « **Gouvernance locale – Décentralisation** ».

Tableau 13 : Axe 4 - Programmation de 2009 (en mrd de FCFA)

Intitulés des Secteurs ou Domaines	Perspectives			
	2008		2009	
	Etat	PTF	Etat	PTF
Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique	0,3	0	0,5	0
Gouvernance judiciaire	0,6	0	0,6	0
Gouvernance locale et décentralisation	17,319	10,956	17,11	18,21
Développement des pôles secondaires	1,15	0	0	0
Mise en œuvre et suivi du DSRP-2	0,7	0	0,9	0
Total	20,069	10,956	19,11	18,21

NB : Pour 2009, il s'agit de montants indicatifs et provisoires

Sources : DSRP-2, DCEF-DDI

2.4.- Programmation et exécution des programmes et projets dans les Régions

Les régions ne sont pas, sauf cas exceptionnel, des secteurs ou domaines d'affectation spécifique des ressources publiques, qu'elles aient une source interne ou extérieure. Pour cette raison, aucune analyse directe ne peut être faite en ce qui concerne la programmation et l'exécution des projets et programmes d'investissements publics pour ce niveau d'organisation territoriale.

Quelques observations s'imposent, cependant, dans ce domaine, au regard de l'importance de la dimension régionale. Les principales sont les suivantes :

- L'inégale répartition dans les ressources allouées aux axes du DSRP 2 : l'analyse de la répartition des investissements entre les axes montre en effet que l'axe 1 du DSRP, à savoir la création de richesses, est faible voire inexistante, or ce sont les interventions comprises dans cet axe qui permettent aux populations de disposer de ressources financières, donc de revenus ;
- La faible capacité de mobilisation des ressources financières propres et externes des acteurs locaux (CL, OCB, ...) : les collectivités locales et les organisations de la société civile du niveau local ont des moyens faibles et inappropriés pour agir positivement de manière déterminante sur la pauvreté ;
- Les retards et l'inefficacité dans la mise en œuvre des projets et programmes dus entre autres à (i) une non prise en compte suffisante dans la programmation, (ii) la lourdeur des procédures de décaissement des bailleurs de fonds, (ii) et la faible capacité managériale des unités d'exécution ;
- Le manque de concertation et de cohésion entre les acteurs à tous les échelons pour une mise en œuvre efficiente des actions de développement : les intervenants dans la mise en œuvre des projets sont multiples et concernent à la fois, l'administration, les partenaires financiers et techniques, les ONG et les populations, autant d'acteurs qui agissent souvent sans se concerter, voire sans synergie ;
- L'inexistence de mécanismes de prise en charge des priorités des régions identifiées dans les PRDI et autres documents de planification : les documents de planification existent dans les régions, mais les mécanismes de mise en œuvre de ces plans ne sont pas opérationnels.

III.- BILAN DES REFORMES ET POLITIQUES

3.1.- AXE 1 : Accélération de la croissance et Création de richesses

3.1.1.- Stratégie de Croissance accélérée (SCA)

Pour l'atteinte des objectifs de croissance définis dans le DSRP-2, le Gouvernement a élaboré une Stratégie de Croissance accélérée (SCA) pour avoir de nouveaux gains de productivité afin de faire du Sénégal un pays émergent.

Cette stratégie est articulée à l'axe « création de richesses » du DSRP-2 dont elle est un des outils d'opérationnalisation des objectifs. Elle repose sur l'organisation stratégique de grappes d'activités, de services et de compétences autour de produits de pénétration de marchés intérieurs (à l'UEMOA) ou extérieurs bien ciblés, sur la base de la concertation permanente Etat/secteur privé et suivant une logique de partage des rôles dans le cadre de la stratégie de développement.

Il importe de préciser que le développement de grappes de compétitivité est une importante innovation à côté des politiques sectorielles. Les grappes de compétitivité sont des ensembles d'entreprises ou d'activités interconnectées entre elles, à la faveur d'une démarche partenariale, de façon à leur faire partager un même bassin de facteurs de compétitivité tels que main d'œuvre spécialisée, technologies, infrastructures physiques, cadre de vie, ou réglementation propice à la croissance de la grappe.

Les principaux objectifs de la SCA consistent à : (i) accélérer la croissance économique, en améliorer qualitativement la structure pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et (ii) diversifier les sources pour la sécuriser et la pérenniser.

L'élaboration de la SCA en est à sa phase préliminaire qui a permis d'identifier une liste de cinq (5) secteurs à haut potentiel, susceptible de fournir des activités clés pour servir de tête de grappes : agriculture et agro-industrie, produits de la mer, tourisme -industries culturelles et artisanat d'art, du textile -confection et des TIC-télé-services. Parmi les critères retenus pour effectuer ces choix, l'impact sur l'emploi pour réduire la pauvreté occupe une place importante.

L'année 2007 est marquée par la mise en œuvre des dispositions réglementaires et institutionnelles et l'adoption du plan d'actions de la SCA.

Au titre des dispositions réglementaires et institutionnelles, les évolutions enregistrées portent sur: (i) l'adoption du plan d'actions par le Comité National de Pilotage et de la Loi d'Orientation par le Parlement ; (ii) l'Engagement des partenaires techniques et financiers, lors de la 6^{ème} réunion du Groupe consultatif à Paris, d'accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de la SCA ; (iii) la mise en place des instances institutionnelles et opérationnelles (Conseil d'Orientation et de Suivi de la SCA ; Secrétariat Permanent de la SCA en remplacement du Secrétariat Exécutif, comité technique avec un coordonnateur).

Au titre de l'exécution du plan d'actions, même si l'année 2007 n'a pas connu une mise en œuvre effective de la SCA, des avancées considérables ont été enregistrées. D'une part, plusieurs mesures prévues au titre de l'assainissement de l'environnement des affaires sont effectives : mise en œuvre de différentes réformes fiscales, adoption de texte réglementaire, amélioration de l'organisation juridique, amélioration de l'organisation administrative. D'autre part, quelques réalisations concrètes sont notées au niveau des grappes sectorielles : « Agriculture – Agro-industrie », « TIC – Télé services », « Textile-Habillement », « Tourisme, Industries culturelles et Artisanat d'art » et « Produits de la mer et aquaculture ».

Malgré ces évolutions timides, la mise en œuvre de la SCA a été confrontée à certaines difficultés d'ordres institutionnel et opérationnel notamment. Les étapes à venir permettront la prise de mesures pour la correction de ces difficultés et pour la réalisation du plan d'actions.

D'ores et déjà, la feuille de route pour 2008 a été définie pour une mise en œuvre effective des plans d'actions sectorielles des grappes de croissance et la poursuite des réformes transversales. Un plan d'actions prioritaires pour l'année 2008 a été articulé à celui du DSRP-2.

3.1.2.- Analyse de l'état d'avancement des politiques sectorielles

Il est attendu des performances sectorielles, des incidences significatives sur l'amélioration des revenus nationaux tant dans la réalisation d'une croissance forte que dans sa redistribution, notamment en faveur des populations les plus pauvres. Pour satisfaire ces attentes, le gouvernement a opté dans le DSRP-2 pour une programmation budgétaire volontariste, en faveur de 229 programmes et projets relevant de 24 secteurs et sous secteurs d'activités économiques.

Afin de répondre aux préoccupations d'une croissance « pro-pauvre », le DSRP-2 a retenu le secteur agricole et rural comme domaine principal de la création de richesses. Cette orientation a été mieux ciblée, pour permettre d'agir là où sévit le plus la pauvreté et d'atteindre la proportion de la population qui en souffre le plus. En effet, il est établi que la pauvreté est plus localisée en milieu rural, alors que l'agriculture occupe près de 60% de la population nationale.

Sous secteur de l'agriculture : Plusieurs mesures prioritaires du secteur agricole sont retenues pour la mise en œuvre du DSRP-2. Il s'agit, entre autres : (i) de la Promotion et de l'accroissement des cultures irriguées et la maîtrise de l'eau, (ii) de la promotion et extension de l'accès aux équipements agricoles et facteurs de production, (iii) de la reconstitution et Gestion du stock de semences de variétés sélectionnées, (iv) de l'intensification et de la modernisation de l'agriculture de type familial, (v) de la promotion de produits agricoles d'exportation non traditionnels dits de « niche » et d'exploitation des opportunités offertes par les filières émergentes (bio énergétiques, horticoles, etc.), (vi) de la promotion d'une bonne politique de transformation, de commercialisation et de distribution.

Ces actions prioritaires s'inscrivent dans le cadre de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) dont la mise en œuvre est en cours, avec la signature de trois (3) décrets (Conseil Supérieur d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral, Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral, Fonds de Stabulation), l'élaboration de six (06) autres projets de décrets et arrêtés (décret d'application pour les Organisations Interprofessionnelles Agricoles et cinq projets de texte régissant le système de protection sociale Agro-Sylvo-Pastorale) en vue de leur adoption prochaine.

La mise en œuvre des actions liées aux différents projets et programmes a concerné entre autres, les aménagements hydro agricoles, le conseil agricole et rural, la sécurité alimentaire, la protection des végétaux, la formation des producteurs, les infrastructures de soutien (notamment les pistes et marchés), etc.

En ce qui concerne la promotion de l'accroissement des cultures irriguées et la maîtrise de l'eau, plusieurs actions ont été réalisées, portant sur :

- la signature de la charte du domaine irrigué ;
- l'aménagement nouveau de 1000 hectares (ha) de périmètres ;
- la réalisation d'études préliminaires d'environ 13 000 ha de périmètres villageois.

S'agissant de la Promotion de la micro-irrigation, des initiatives louables sont faites dans la région de Matam (PRODAM) où des excédents d'eau de forage ont permis la réalisation en 2007 de 14 ha additionnels de périmètres horticoles gérés par les femmes. De même, le PDMAS a mené au courant de l'année des études préliminaires dans les Niayes, le Bassin arachidier et la Casamance en perspective de la réalisation de sous projets à frais partagés pour 1 360 ha. Le Plan REVA, dans sa phase d'ancrage, a également fait les études

préliminaires et la contractualisation pour la réhabilitation de 300 ha : 250 ha de fermes dans les zones de Dakar, Thiès, Saint Louis et 50 ha à Ndèye Ngomène.

En termes d'appui à la promotion et l'extension de l'accès aux équipements agricoles et aux facteurs de production, la mise en œuvre du Programme d'Autosuffisance en Riz a permis d'atteindre un certain nombre de résultats significatifs en 2007.

Dans cette dynamique d'intensification et de modernisation de l'agriculture de type familial, des opérations de reconstitution du capital semencier (arachide et espèces diverses) soutenues par les partenaires techniques et financiers ont démarré : des schémas de production de semences de base par l'ISRA et de vulgarisation par les Associations de Producteurs (ASPRODEB) ont été adoptés et des protocoles de mise en œuvre signés. En outre, les quantités d'engrais distribuées sont passées, entre les campagnes 2006/2007 et 2007/2008, de 26 037 à 42 280 tonnes (+62,4%) dans le cadre de l'appui aux filières (programmes spéciaux).

En ce qui concerne les conditions de mise en marché, des efforts de désenclavement des zones de production et de construction d'infrastructures de marché ont été poursuivis, à travers notamment le désenclavement du Walo, et la contractualisation de la remise en état de la Gare de Frêt et du Feltiplex de Sangalkam.

Pour ce qui est du Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PNASA), le document de projet a été validé aux plans technique et politique. L'installation et la fonctionnalité des instances (Cellule de coordination et Secrétariat Exécutif à la Sécurité Alimentaire) sont effectives.

Il ressort de l'analyse des indicateurs retenus dans le DSRP-2 pour le secteur agricole, les constats suivants.

(i) **Part de l'agriculture dans le PIB** - Elle est d'environ 5,9% en 2007 contre un objectif de 8,8% fixé dans le DSRP-2 pour cette même année, soit un écart négatif de 2,9%. En effet, selon les dernières estimations, la croissance du **sous-secteur agricole** aurait baissé de 8,6% en 2007. Cette contre-performance du sous-secteur agricole pour la deuxième année consécutive s'expliquerait, en grande partie, par un déficit pluviométrique et la mauvaise qualité des semences, ayant induit une baisse des rendements. La pluviométrie installée avec du retard a enregistré une baisse de plus de 30% par rapport à 2006 dans la plupart des localités.

(ii) **Rapport superficies irriguées sur Superficies totales cultivées** -Le niveau atteint est de 3,2% en 2007 contre 2,3 % en 2005 (DAPS). L'augmentation de ce ratio pour 2007 pourrait s'expliquer essentiellement par l'augmentation des superficies irriguées au niveau de la SAED qui sont passées de 44.423 ha en 2006 à 54.318 ha en 2007. Cependant, les superficies cultivées pour la campagne hivernale de 2007 ont baissé de 76.500 ha par rapport à 2006, d'où une réduction des superficies totales cultivées.

(iii) **Exportations agricoles** - En dehors des produits traditionnels tels que l'arachide, le mil, le maïs, le riz, les exportations agricoles ont évolué en dents de scie sur la période, passant de 24 000 tonnes en 2006 à 25 000 tonnes en 2007, avec un objectif de 20 000 tonnes arrêté en 2007. Ceci atteste d'un effort de promotion des produits non traditionnels vers le marché extérieur.

(iv) **Taux de dépendance en céréale** - Dans le cadre de la poursuite des objectifs de sécurité alimentaire, le taux de dépendance en céréale est passé de 47% à 56,4% entre 2006 et 2007, traduisant une hausse par rapport à la moyenne de 41% enregistrée sur la période 2001-2005. Cela s'explique principalement par la baisse de 24% de la production céréalière pour l'année 2007.

(v) **En termes de financement**, les efforts ont été maintenus en 2007, avec une part du budget d'investissement sur ressources internes consacrée au secteur agricole, qui a atteint 16,91%, un résultat sensiblement égal à l'objectif de 17% fixé dans le DSRP-2. Ces

efforts considérables s'expliquent par les nombreuses initiatives dans le domaine agricole que l'Etat met en œuvre.

En définitive, il faut noter que les résultats dans ce secteur restent largement tributaires des programmations du BCI qui, en 2007, sont en deçà des prévisions du DSRP_2. A cela, s'ajoute le faible niveau de mobilisation des ressources financières mises à la disposition par les PTF (40,3% contre 84% pour les ressources de l'Etat).

Sous secteur de l'élevage : Les actions mises en œuvre ont intéressé, pratiquement, l'ensemble des objectifs sectoriels fixés pour le développement des activités du sous secteur de l'élevage, en l'occurrence, (i) Sécuriser l'élevage pastoral et agro-pastoral ; (ii) Accroître la productivité du sous-secteur en vue de garantir la sécurité alimentaire et améliorer les revenus ; (iii) Améliorer les conditions de mise en marché des produits animaux ; (iv) Renforcer le cadre institutionnel pour une meilleure gestion du sous secteur.

Les réalisations majeures de l'année 2007 portent, pour l'essentiel, sur (i) la santé animale ; (ii) la construction ou la réhabilitation d'infrastructures d'élevage ; (iii) le renforcement de l'équipement des services vétérinaires ; (iv) la lutte contre le vol de bétail ; (v) la mise en place des Centres d'impulsion pour la Modernisation de l'Elevage (CIMELE) ; (vi) la création d'un Fonds d'appui à la stabulation (FONSTAB).

Par ailleurs, l'année 2007 aura surtout été marquée par un regain de dynamisme de l'aviculture industrielle, à la faveur de l'arrêt des importations de poulets pour cause de grippe aviaire. En effet, la production locale de poussins, en croissance régulière durant ces trois dernières années, a progressé de 57% pour la spéculation « chair » et 49% pour la spéculation « ponte » par rapport à 2006. La production d'aliments de volailles a été de l'ordre 156.074 tonnes, soit un chiffre d'affaires d'environ 36,89 milliards de FCFA.

Il en a résulté la production par la filière locale de 16.367 tonnes (11.300 tonnes en 2006) de viande de volaille industrielle, représentant un chiffre d'affaires de l'ordre de 24 milliards de F CFA et de 418 millions d'unités (371 millions en 2006) d'œufs de consommation, pour un chiffre d'affaires de près de 25 milliards de F CFA.

Les efforts de programmation dans le BCI ont été notables dans l'ensemble, les taux d'exécution des ressources programmées doivent être améliorés pour permettre l'atteinte des objectifs dans le secteur. Des efforts devraient être davantage faits au niveau des PTF, dans le cadre de l'exécution (81,2% de l'Etat contre 44,8% des PTF).

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des activités de développement agro-sylvopastoral sont identiques dans les deux sous secteurs de l'élevage et de l'aviculture. Elles sont de deux ordres :

- **Les contraintes structurelles et générales**, caractérisées, pour l'essentiel et en plus de celles déjà annoncées par le DSRP-2, par l'absence d'un cadre stratégique global (finalisation du PNDA) fédérant et mettant en cohérence l'ensemble des interventions dans le secteur. Cela pose le problème de la cohérence synergique entre les différentes interventions tant du point de vue des thèmes abordés que des espaces couverts.
- **Les difficultés internes aux différents projets**, essentiellement liées aux problèmes inhérents à la lourdeur devenue « traditionnelle » des procédures de décaissement au niveau des bailleurs et de mobilisation des fonds de contrepartie ; la dépréciation des montants des financements du fait de la baisse du dollar ; le dysfonctionnement des dispositifs institutionnels et opérationnels de gestion des projets ; la lenteur des processus d'appel d'offres ; la non systématisation des évaluations ; la lenteur des procédures administratives d'approbation des marchés et l'insuffisance des moyens des structures de mise en œuvre des projets et programmes, etc.

Au chapitre des recommandations pour le développement agrosylvopastoral, il convient de concevoir un cadre stratégique pour le sous secteur de l'élevage. Celui-ci, s'inspirant de la

LOASP, devra être sous tendu par des visions politiques novatrices, l'évaluation et la valorisation d'un potentiel irrigable au-delà des lits majeurs des grands bassins versants du pays, d'une part, et d'autre part, la considération de la valeur marchande des cultures vivrières, afin de mieux s'inscrire dans des orientations à même d'apporter des réponses adéquates à l'évolution actuelle du contexte mondial de crise alimentaire.

Relance de la pêche et développement de l'aquaculture : les objectifs poursuivis dans le cadre du DSRP-2 pour le développement de la pêche et de l'aquaculture visent entre autres à assurer la gestion durable des ressources halieutiques, à satisfaire la demande nationale, à valoriser les ressources halieutiques, à moderniser la pêche artisanale et à améliorer le système de financement des activités de la pêche et de l'aquaculture.

Pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture, l'année sous revue a été marquée par un réajustement notable des politiques et stratégies intervenues lors de l'élaboration de la lettre de politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture (LPS) en mars 2007.

Les évolutions majeures enregistrées dans la reformulation des politiques et stratégies ont été caractérisées par : (i) un recentrage des priorités sur l'aménagement des pêcheries afin d'assurer une régulation efficace de l'accès aux ressources halieutiques; (ii) la promotion de l'aquaculture ; (iii) la valorisation des produits halieutiques par l'amélioration des activités à terre et une restructuration des industries de pêche; (iv) une contribution optimale du secteur à la croissance et à la réduction de la pauvreté qui suppose des politiques visant à régénérer une rente halieutique fortement dissipée.

Dans le cadre de ces nouvelles orientations, les domaines d'actions prioritaires retenus sont : i) l'assainissement et l'amélioration des conditions d'exploitation et de gestion des ressources halieutiques à travers un contrôle renforcé de l'accès aux ressources, la maîtrise des capacités et de l'effort de pêche, la lutte contre la dégradation de l'environnement marin, la mise aux normes d'hygiène et de salubrité des filières de production ; ii) la restructuration de l'industrie halieutique; iii) une promotion décisive de l'aquaculture pour faire face au déclin des productions maritimes; iv) l'adaptation et le renforcement du cadre institutionnel et juridique existant ; v) le renforcement de la coopération internationale en matière de pêche;

Les activités menées en 2007 se sont inscrites dans les priorités d'actions ainsi définies. On peut citer, entre autres : la poursuite de la politique d'instauration obligatoire du permis de pêche ; le démarrage du programme d'immatriculation informatisée des pirogues ; la poursuite du programme d'aménagement des aires marines protégées ; la mise aux normes de l'amont de la filière de la pêche artisanale ; la poursuite du programme d'aménagement des sites de débarquement et de transformation de la pêche artisanale ; l'intensification du rythme des inspections sanitaires au niveau des industries de transformation de la pêche et des navires de pêche industrielle, en guise d'accompagnement au processus continu de la mise à niveau des filières industrielles ; la réalisation des études préalables à la fusion de la plateforme thonière ; le démarrage du programme national de développement de l'aquaculture ; le développement de la coopération avec les pays côtiers voisins en vue de l'obtention du permis de pêche au profit des pêcheurs artisanaux et des armateurs ;

Les réalisations et résultats atteints ont permis d'accélérer la délivrance de permis (pour 36% des pirogues actives et 12% des pêcheurs à pieds). Egalement, huit quais de débarquement identifiés comme sites pilotes ont été équipés en moyens techniques sanitaires. En outre, pour les 5 aires marines protégées existantes, le Département a prévu la création de 3 autres à Dakar (Cap Manuel), Thiès (petite côte) et Ziguinchor. L'achèvement de l'installation des complexes frigorifiques de Mbour et de Ziguinchor a été aussi noté.

Pour inscrire le secteur dans la dynamique d'atteinte des objectifs fixés, il convient, entre autres, de :

- relever l'effort financier de l'Etat et des PTF en faveur du secteur, ceci en adéquation avec les objectifs et prévisions de la SCA et du DSRP-2 ;

- faciliter et assouplir les procédures de mobilisation des ressources financières des PTF pour favoriser une meilleure absorption ;
- aligner rigoureusement sur les politiques et stratégies consensuelles de tous les acteurs (Département technique, PTF, Ministère de l'économie et des finances, etc.)
- renforcer les capacités de l'administration des pêches;
- accélérer le processus de révision du cadre juridique et institutionnel.

Promotion de l'artisanat : Le DSRP-2 a retenu comme mesures prioritaires la création, la réhabilitation et l'équipement de villages, centres et sites artisanaux, d'une part et, d'autre part, le renforcement des capacités techniques et managériales des artisans et leurs encadreurs avec une large implication des femmes.

Les activités entreprises en 2007 ont porté sur six projets relatifs à la promotion des produits artisanaux, la construction de villages artisanaux, la qualification (PAQUA), le test d'alphabétisation fonctionnelle, la formation par alternance et le renforcement des CM.

Les résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de ces activités sont relatifs à la participation aux foires et expositions, à la formation de vingt artisans (tisserands), à la construction de 23 villages artisanaux et à la formation d'artisans.

Les difficultés enregistrées sont relatives à la mise en œuvre des différents projets du secteur, notamment la faiblesse du soutien et de l'assistance à la participation aux foires et actions de promotion, la faible prise en compte de l'installation des artisans dans les plans d'urbanisme et la vétusté des équipements de travail.

De manière générale, le secteur compte poursuivre les actions amorcées tout en les renforçant, à travers notamment la mise en œuvre de solutions aux difficultés rencontrées dans la réalisation des projets. Ainsi, il est envisagé de (i) pérenniser les manifestations et de massifier les actions de promotion par l'organisation d'une foire nationale de l'artisanat, notamment l'ouverture d'un portail web des produits artisanaux ; (ii) favoriser la prise en compte des zones dédiées à l'installation des artisans dans les plans d'urbanisme, (iv) poursuivre de la construction de villages, (v) généraliser l'alphabétisation fonctionnelle et la formation par alternance. Aussi, convient-il de promouvoir la présence des femmes au niveau des villages artisanaux, revaloriser l'artisanat pour mieux promouvoir les produits locaux et mettre en place des sites artisanaux au niveau local.

Densification du tissu industriel et développement PME/PMI : Pour atteindre les objectifs poursuivis dans le cadre du DSRP-2, les actions prioritaires retenues se résument entre autres à travers : (i) le développement des Pôles régionaux de Développement autour des industries structurantes en encourageant la synergie active des centres de recherche et de formation et les entreprises de sous-traitance ; (ii) l'insertion progressive du secteur informel dans l'économie moderne, (iii) amélioration du système d'assistance, de coordination et d'appui global aux PME.

L'année 2007 a permis de consolider et de renforcer les acquis par une démarche d'innovation et d'initiative hardie. Sous ce rapport, le secteur a été particulièrement dynamique, favorisant l'amorce, voire la mise en œuvre effective d'actions soutenues, inscrites dans le sens des orientations du DSRP-2 et de la SCA. Ainsi, pour la promotion des PME/PMI, la charte nationale a été remplacée par une loi d'orientation, également l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle est amorcée et en cours de finalisation et une étude est réalisée sur les contraintes des PME/PMI liées à l'environnement des affaires.

Dans le cadre de la Densification du tissu des PME et de la compétitivité des entreprises, des résultats encourageants ont été enregistrés par l'ADEPME en 2007. En effet, 1200 entreprises du secteur informel ont été encadrées et dotées d'outils de gestion, dans le cadre d'un programme de formalisation d'entreprises. Ainsi, 750 nouveaux emplois qualifiés ont été créés. Ils concernent les postes de comptabilité et d'assistantat au management.

Pour améliorer la productivité des PME, un appui global a été apporté à 225 entreprises au cours de l'année 2007 dans les secteurs des BTP, de l'Agro-industrie, des TIC et de l'Artisanat. Ces programmes sectoriels ont permis de consolider 3700 emplois et un chiffre d'affaires de 112 milliards dans un contexte marqué par une forte concurrence des produits importés.

Dans le cadre de la restructuration de l'appareil industriel, le programme de mise à niveau a approuvé 32 entreprises dont le niveau d'avancement dans l'adoption des normes requises est variable. Les entreprises concernées relèvent de plusieurs secteurs, particulièrement ceux retenus dans les grappes de convergence de la SCA.

Concernant l'entreprise en difficulté, 19 PME ont bénéficié d'un programme de restructuration ou de redéploiement des activités. Cela a permis de sauvegarder quelques 300 emplois permanents.

Il faut cependant noter que le développement des Pôles régionaux industriels et des entreprises de sous-traitance n'a pas connu d'activités effectives en 2007.

Les principales difficultés et contraintes soulevées dans le cadre de la poursuite des activités prioritaires restent liées, entre autres, à l'insuffisance dans la mobilisation des ressources allouées par le BCI, au manque de cohérence et d'articulation entre les différentes structures, particulièrement entre les Directions nationales d'un côté et les équipes des agences, projets et programmes de l'autre. Il s'y ajoute les difficultés internes aux projets et structures administratives, dont l'essentiel porte sur la faiblesse des moyens humains et matériels, mais également sur la lourdeur des procédures de levée et de mobilisation des ressources et la faiblesse de l'organisation et de la structuration des acteurs ciblés (notamment dans le cadre des entreprises candidates à la normalisation).

En termes de recommandations, il est nécessaire d'accroître les ressources allouées à l'appui aux PME afin de consolider les acquis et faire des PME le réceptacle des différents politiques et programmes. En outre, il est attendu la finalisation de la LPS-PME, suivie de la mise en œuvre de son plan d'actions, (ii) la rationalisation du dispositif d'appui aux PME, (iii) la vulgarisation et la mise en place de la loi d'orientation des PME, l'élaboration de décrets d'application, (iv) l'élaboration d'une stratégie de financement pérenne des services d'appui non financiers aux PME, (v) la mise en place de mécanismes de pilotage au niveau national et des services décentralisés, (vi) le recensement des entreprises existantes, (vii) l'implication du bureau de mise à niveau dans la réalisation des actions immatérielles dans le cadre d'un cofinancement direct, (viii) la prise en compte de la dimension environnementale dans le budget des industries.

Dans le cadre de la prise en compte du genre, il convient, entre autres, de développer l'entrepreneuriat féminin, d'améliorer les conditions de travail des femmes dans les industries, de finaliser et mettre en œuvre des programmes de renforcement de capacités des femmes, de mettre en place une base de données sur l'entrepreneuriat féminin, de vulgariser le guide de la femme entrepreneur dans les six langues nationales et de renforcer les capacités des femmes en entrepreneuriat féminin.

Mines : Dans sa volonté de rendre plus compétitif le secteur des mines, l'Etat a initié une politique minière sous-tendue par une législation principalement axée sur l'allègement des procédures administratives et la sécurisation des investissements.

La loi n°2003 – 36 du 24 novembre 2003 portant Code minier, se conformant aux exigences de l'industrie minière internationale, a prévu des innovations majeures aptes à drainer vers le Sénégal, des flux d'investissements nécessaires au développement des activités d'exploration et d'exploitation des importants potentiels miniers que recèle le sol et le sous-sol du pays. C'est dans ce cadre que d'importantes conventions ont été conclues avec des compagnies minières.

Les mesures prioritaires envisagées portent sur la création des conditions favorables au développement et à la promotion du secteur minier, par : (i) une meilleure connaissance de

la géologie et des ressources minérales du Sénégal, (ii) une génération d'un bénéfice social et économique durable de l'exploitation et de la transformation de ses ressources minérales (iii) une contribution à la diversification des sources de revenus des populations.

Au cours de l'année 2007, le secteur a fait l'objet de réalisations considérables dans le domaine des études de prospection, d'impact environnemental pour le port minéralier MIFERSO et de réalisation des phosphates de Matam. Egalement la mise en œuvre de programme et projets (programme d'appui au secteur minier – PASMI et Projet de recherches de substances de carrières à Thiès et Louga) a connu des réalisations au cours de l'année. Par ailleurs, l'Etat a initié un Programme Social Minier (PSM) pour la mise en œuvre des Fonds sociaux dégagés dans le cadre des conventions minières (Etat-Compagnies minières) pour un montant global de 3,5 milliards de FCFA.

De même, des protocoles d'accord ont été également initiés avec des pays à vocation minière tels que le Mali, la Guinée-Bissau et l'Afrique du Sud en vue du renforcement de la coopération entre ces pays dans le secteur des mines. La réalisation de grands projets tels que le Port Minéralier en eau profonde à Bargny/Sendou, le chemin de fer à écartement standard de 750 km et l'unité sidérurgique permettraient de créer des pôles de développement économique dans la zone d'emprise et dans la sous région.

L'une des contraintes majeures notées dans le secteur minier réside dans la lourdeur des investissements miniers et l'incertitude liée à la fluctuation des cours mondiaux des prix des matériaux. De même, la faiblesse des moyens de motivation du personnel de l'administration minière pose un problème réel dans la mobilisation et le maintien de l'expertise adéquate.

L'effectif réduit du personnel qualifié de la Direction des Mines rend difficile l'exécution du plan de renforcement de capacités. Un manque de moyens financiers et logistique est également noté pour un bon suivi des projets en cours.

Pour poursuivre les objectifs, il s'agira de renforcer et de développer l'expertise pour accompagner les projets. Des réformes d'ordre institutionnel et organisationnel sont également initiées pour rendre plus opérationnels les organes de la Direction des Mines, les valoriser et motiver les ressources humaines.

Commerce : Les actions prioritaires à mener dans le cadre du secteur vont, entre autres directions, dans le sens de la promotion des exportations, et du développement des infrastructures d'appui à la production et à la commercialisation.

Les activités dans le secteur pour l'année 2007 sont inscrites à l'état d'avancement des principaux projets et programmes, à savoir le PRDCC, le PACD et le Guichet II du Cadre Intégré. Ces différents programmes devraient contribuer à la promotion des exportations, à l'amélioration de la compétitivité, à l'application des normes et du renforcement du dispositif de contrôle de la qualité des produits.

Dans le cadre du programme Guichet II du Cadre Intégré pour la mise en place d'un dispositif d'appui aux exportateurs rationalisé et simplifié, une bonne exécution des activités a permis la création de l'ASEPEX.

Les principales difficultés limitant le développement du secteur du commerce restent liées principalement à la forte dépendance de l'extérieur et aux conditions de production affectant négativement la compétitivité des produits locaux. Parmi les facteurs limitatifs du développement du secteur, on peut noter la pluviométrie aléatoire, la faible diversité de l'offre, les coûts de facteurs de production tels que l'énergie, l'importance du secteur informel, le manque d'équipements et la faiblesse des financements dans le secteur de même que les problèmes d'accès aux zones de production.

Au titre des recommandations, il conviendra de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité et sur la compétitivité des produits nationaux en améliorant les dispositifs d'encadrement.

Tourisme : Ce secteur constitue la deuxième source de devises du pays et contribue à hauteur de 4,6% à la formation du PIB. Ce secteur vise deux objectifs fondamentaux, à

savoir : sauvegarder et valoriser le potentiel touristique national et améliorer les retombées du tourisme au niveau local.

Les actions principales déjà menées dans ce secteur ont porté, entre autres, sur la mise à niveau des anciens sites touristiques, la lutte contre l'insécurité des touristes, la promotion d'un tourisme de haut de gamme, le renforcement des moyens de l'Agence nationale de Promotion du Tourisme, la promotion de l'insertion des nationaux dans le secteur touristique, la mise en œuvre d'une charte sénégalaise du « tourisme sain, profitable aux sénégalais et à l'économie nationale » et la promotion du tourisme intégré.

Ainsi, il a été réalisé en 2007 l'alignement des hôtels aux normes de la CEDEAO, la promotion du secteur sur le marché international, la réalisation d'études diverses et l'amélioration du traitement et de la fiabilité des informations statistiques du Tourisme.

La contrainte principale réside dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes et projets du secteur. Pour les prochaines années, le département souhaiterait consolider les acquis en matière de production d'informations, de normalisation, d'aménagement de sites touristiques et de soutien aux acteurs locaux.

Technologies de l'Information et de la Communication – TIC : Le développement des technologies de l'information et de la communication figure également au rang des priorités retenues en matière de promotion des services. Dans le cadre de la poursuite de l'objectif d'accélérer le développement des télé-services en milieux urbain et rural, il a été retenu de renforcer les efforts dans la promotion de l'investissement public et privé en faveur de l'accès au téléphone et à l'Internet sur l'ensemble du territoire, grâce au fonds d'accès universel.

Les réalisations dans le secteur TIC s'affichent d'abord à travers sa croissance qui tourne autour de 14,0 % en 2007, ce qui montre qu'elles s'inscrivent dans la perspective d'accélérer le développement des télé services en milieux urbain et rural. Ainsi, pour l'année 2007, les projets et programmes en cours de réalisation ont porté, entre autres, sur la création de centres multimédia, la Promotion de l'investissement privé et public permettant la démultiplication de l'accès au téléphone et à l'Internet, et la promotion de l'accès aux NTIC.

Les principales contraintes du secteur relèvent de sa faible promotion dans les différents domaines d'activités, pour jouer pleinement son rôle dans la lutte contre la pauvreté.

A cet égard, il convient de renforcer les programmes de développement des TIC dans les différents secteurs de l'économie et d'encourager les initiatives dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

Développement du Sport et des loisirs : La poursuite des objectifs du DSRP-2 a abouti à la volonté d'organiser et de développer un sport professionnel et l'aménagement et équipement des complexes sportifs. Pour ce faire, la lettre de politique sectorielle, élaborée en 2007, vise : (i) la création de richesses exceptionnelles à partir d'un programme d'infrastructures de qualité favorisant le spectacle et la publicité, (ii) la création d'emplois sportifs et péri-sportifs, (iii) et la rationalisation de la gestion matérielle et financière des structures d'encadrement du sport.

Les résultats enregistrés en 2007 portent sur la réalisation d'études pour les infrastructures sportives et les travaux de construction et de rénovation de quelques stades.

Ces réalisations ont eu des incidences positives sur le développement du sport professionnel. C'est ainsi qu'elles ont permis le déroulement de compétitions internationales à Dakar et Thiès, et des manifestations sportives nationales. Ce qui a favorisé la formation de 1500 « stadiers », chargés de l'organisation et de la sécurité préventive lors des rencontres sportives.

Par ailleurs, la disponibilité des stades opérationnels a favorisé la consolidation et la décentralisation de la lutte professionnelle. Egalement, les hippodromes rénovés soutiennent la promotion des Courses Hippiques professionnelles. Outre, ces réalisations,

les études techniques et le cahier de charges pour le Football non amateur sont effectuées et la mise en œuvre est prévue pour 2009.

Dans cette perspective, les avancées enregistrées portent sur la construction d'infrastructures pour différents stades et stadiums dans différentes régions du pays. Elles ont eu une incidence positive sur le développement du sport professionnel (consolidation et décentralisation de la lutte professionnelle, promotion des Courses Hippiques professionnelles, etc.).

Cependant, les difficultés rencontrées restent liées à l'insuffisance de financement et à la lourdeur des procédures de liquidation ainsi qu'au déficit d'organisation administrative et technique en ce qui concerne le football professionnel.

Au titre des recommandations principales, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre de la matrice des mesures du DSRP-2 et de mettre l'accent sur les infrastructures de lutte et les espaces de loisirs (en particulier pour les personnes du troisième âge et les femmes) ainsi que les plateaux multifonctionnels.

Culture : Dans le cadre de la poursuite des objectifs de promotion des acteurs culturels, il a été retenu entre autres actions prioritaires, la mise en place d'un environnement juridique et fiscal favorable.

Les réalisations dans le secteur portent pour l'essentiel sur la mise en œuvre de projets et programmes majeurs pour le secteur : programme de Réhabilitation et d'équipement des Bibliothèques publiques régionales et des Centres de Lecture et d'Animation culturelle (CLAC) ; Programme de soutien à l'action Culturelle (PSA) ; Construction de Complexes culturels régionaux. Ces différents programmes et projets ont permis la mise en œuvre d'actions concrètes (mobilisation de matériel informatique pour les bibliothèques régionales publiques, réhabilitation de bibliothèques, Création de Pôles d'Appui technique et logistique à l'Action, etc.). Les perspectives s'inscrivent dans la continuité des programmes en cours tout en corrigeant les difficultés liées à la lourdeur des procédures dans la mobilisation des ressources et le déficit de la logistique.

Les contraintes et difficultés notées dans le cadre de cette revue des actions de 2007, restent liées à l'exécution des projets et programmes retenus dans le secteur, d'une part et à la faible redynamisation des centres culturels, d'autre part.

De ce point de vue, il convient de mieux prendre en charge le Programme de soutien à l'action Culturelle (PSAC) en négociant un 3ème programme après clôture du PSAC et de favoriser la création de Pôles d'Appui technique et logistique à l'Action décentralisée.

Il s'agira également de renforcer les capacités des acteurs économiques pour une maîtrise des textes sur les industries culturelles, redynamiser les activités de l'Ecole des Beaux Arts et promouvoir les minorités ethniques à travers la création et/ou la réhabilitation des musées pour la promotion des activités culturelles par la création des PME capables de prendre en compte les réalités du milieu.

Également du point de vue de la décentralisation, la Construction de Complexes culturels régionaux devrait être envisagée.

Transport et mobilité : Au titre des actions prioritaires, il a été noté le (i) renouvellement du parc automobile de transport public, (ii) la mise en œuvre de la stratégie de transport rural, (iii) la réhabilitation et la construction de piste, routes et ponts, (iv) le renforcement des infrastructures routières et (v) la mise en œuvre du PAMU.

Les projets et programmes mis en œuvre, outre les travaux de préparation de l'OCI, les activités en 2007 concernent quelques activités d'entretien de route et de construction de ponts dans les régions de Saint-Louis, Louga, Tambacounda, Ziguinchor et Fatick.

Ces activités ont permis, en 2007, de récupérer près de 568 km de route en mauvais état, ramenés dans la catégorie des routes en bon et moyen état. Concernant les routes revêtues,

616 km ont fait l'objet de récupération en 2007, pour un objectif de 300km par an. Le Fonds d'entretien routier a enregistré de bons résultats dans l'ensemble.

En outre, on peut considérer que l'état du réseau routier a été amélioré grâce aux importants programmes de réhabilitation, d'entretien périodique et d'entretien courant financés dans le cadre du PST2. La proportion de routes dans un état bon ou moyen est passée entre 2002 et 2007, de 54 % à 59 % pour les routes revêtues et de 14 % à 69 % pour les routes en terres aménagées. Cette amélioration a certainement eu des impacts positifs sur la compétitivité de l'économie qu'il n'est pas encore possible de mesurer. S'agissant de la pérennité du financement, le dialogue de politiques entretenu tout au long du projet a permis d'aboutir à la création du FERA qui permettra sans aucun doute de sécuriser le financement de l'entretien routier et d'augmenter les ressources.

En substance, le rapport d'évaluation du PST2 présente des résultats intéressants dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux routes. Selon ce rapport, le nombre de chefs lieux de communautés ayant accès à des routes praticables en toutes saisons a augmenté, avec la mise en œuvre de projets et programmes spécifiques qui contribuent sans doute à améliorer l'accès à une route en milieu rural. Cette situation aurait sans aucun doute contribué à la réduction de la pauvreté en donnant aux populations de nouvelles opportunités de création de richesses.

Il faut noter qu'en termes de programmation dans le BCI, les ressources couvrent presque la totalité des prévisions du DSRP-2. C'est dans l'exécution financière que les contre performances ont été notées avec un taux d'exécution des ressources des PTF relativement faible. Ceci n'est pas sans influence sur l'atteinte des indicateurs retenus dans le secteur.

Il convient de faire davantage des efforts dans le cadre de la mobilisation des ressources destinées à l'entretien de routes, afin de permettre une bonne réalisation des indicateurs clés du secteur.

Services énergétiques : Les objectifs du secteur visent à améliorer la sécurité et l'accès durable des populations et notamment des femmes, aux services énergétiques, faciliter l'accès aux hydrocarbures et renforcer l'électrification des zones rurales et périurbaines. A cet égard, des mesures ont été adoptées dans une lettre de politique sectorielle. Elles précisent les orientations et décisions sur : la restructuration financière (recapitalisation et restructuration de la dette de SENELEC et de SAR, la mise en œuvre d'une stratégie visant à promouvoir la participation du secteur privé dans le secteur énergétique (SAR-SENELEC), le renforcement du cadre réglementaire et l'amélioration de la transparence et du fonctionnement du Fonds de Sécurisation des Importations de Produits Pétroliers (FSIPP), la mise en place des procédures de marchés plus efficaces dans le secteur de l'énergie.

S'agissant de la mise en œuvre du FSIPP, en 2007, le montant était de 45,392 milliards de FCA et il a servi, d'une part, à apurer une partie de la dette de la SAR, induite par ses pertes commerciales sur les importations de produits finis pour un montant de 19,7 milliards de FCFA, et d'autre part, à soutenir les activités du secteur pour un montant de 25,692 milliards de FCFA.

Aussi, dans le cadre du Projet Amélioration Secteur Électricité, des actions prioritaires d'appui à la SENELEC, devant lui permettre de renforcer sa capacité de production et de remettre en état les parties critiques de son système de transport et de distribution, ont-elles été menées. Une Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE) a été élaborée avec trois objectifs majeurs : assurer l'approvisionnement du pays en énergie en quantité suffisante, dans des meilleures conditions de qualité et de durabilité et au moindre coût; élargir l'accès des populations aux services modernes de l'énergie et réduire la vulnérabilité du pays aux aléas endogènes, notamment ceux du marché mondial du pétrole.

En termes de réalisations, l'essentiel des investissements du secteur de l'énergie sont opérés au niveau de la SENELEC et de la SAR par l'État, les bailleurs et le secteur privé dont les projets ne sont pas dans le PTIP.

Ainsi, pour contenir les effets négatifs de la hausse du cours du baril de pétrole sur les ménages et sur le coût des facteurs de production des acteurs économiques, le Gouvernement a dû intervenir sur la fixation des prix des produits pétroliers et de l'électricité. Il s'est agi entre autres de :

- la couverture des manques à gagner liés à l'utilisation par la SENELEC du gasoil en lieu et place du fuel oil ;
- le rétablissement partiel de l'équilibre économique de la SENELEC, avec la hausse des tarifs de l'électricité de 6% en 2007. Ainsi, des compensations ont été versées à la SENELEC par l'État : 35 milliards en 2007 ;
- la recapitalisation de la SENELEC par l'État pour 65 milliards en 2007 ;
- la sécurisation de l'approvisionnement en combustibles de la SENELEC avec la mise à disposition d'un montant de 10 milliards au titre d'une garantie de l'État et d'une facilité pour les achats de combustibles, avec un financement revolving de la BID de 17 milliards par trimestre ;
- la subvention du manque à gagner et des pertes commerciales sur le gaz butane, 17 milliards en 2007;
- la compensation des pertes commerciales sur les importations des produits pétroliers finis avec l'octroi à la SAR d'une marge de soutien à l'activité de raffinage de 25 FCFA par kg sur les produits noirs et de 35 FCFA sur les produits blancs pour l'apurement de sa dette de 85 milliards.

Dans le domaine de l'électrification rurale, le Fonds d'Electrification Rurale (FER) a été mis en place de même que l'attribution de la Concession Dagana-Podor qui comporte deux Projets Énergétiques Multisectoriels (PREMS) pour la lutte contre la pauvreté.

Il faut également noter que dans le cadre de la CEDEAO, le Comité Intersectoriel pour la Mise en Synergie entre l'Énergie et les autres Secteurs Stratégiques pour la Réduction de la Pauvreté (CIMES/RP) du Ministère de l'énergie, a entamé en 2007 l'élaboration d'un programme national d'accès aux services énergétiques pour les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'hydraulique.

Les différents points d'avancement liés aux lignes d'actions retenues dans la matrice du DSRP-2 sont traduits par la mise en œuvre de dix projets.

A l'analyse, on observe que la quasi-totalité des mesures dites prioritaires ont fait l'objet de réalisation concrète, présageant ainsi du niveau encourageant des avancées enregistrées dans le secteur. Le secteur demeure tout de même perturbé par des difficultés dont les principales sont relatives aux insuffisances notées dans l'amélioration et la sécurisation de l'accès durable des populations, notamment, les femmes, aux services énergétiques, dans le renforcement de l'électrification en zones rurales et périurbaines, dans la diversification des sources d'énergie et les technologies et dans l'amélioration de l'accès aux hydrocarbures.

Malgré tout, le taux d'électrification rural a atteint 17,2% en 2007, dépassant ainsi l'objectif fixé à 17%, soit 125 775 ménages ruraux ou encore 1 257 750 personnes vivant en zones rurales. Avec la mise en œuvre du Programme d'urgence d'électrification rurale, les résultats auraient été plus satisfaisants n'eut été la mise en place tardive de la partie du budget couverte par l'État et les difficultés de négociations entre les acteurs impliqués, qui auraient retardé la mise en œuvre de certains Projets. En outre, le démarrage du programme d'électrification des 52 chefs lieux de communautés rurales du pays non encore électrifiés et de la mise de la concession Dagana-Podor pourrait être une action positive pour améliorer cet indicateur dans les années à venir.

En termes de perspectives, les investissements programmés dans le secteur en plus certaines actions contenues dans le PAP du DSRP-2, concernent la SENELEC, pour besoins de financement de la production, l'extension des réseaux de transport et de distribution, l'électrification rurale et les investissements de la SAR.

De plus, un important programme de maîtrise d'énergie assorti d'un plan d'actions a été élaboré et sa mise en œuvre va démarrer courant 2008, avec comme objectifs, entre autres, de réduire les dépenses d'électricité au niveau des services de l'administration publique, élaborer une nouvelle tarification de l'électricité, améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie, le transport, le tertiaire et le secteur résidentiel et promouvoir les énergies renouvelables et les biocarburants.

Secteur financier (Promotion de la micro finance) : Les principaux objectifs de ce secteur sont : favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité de ménages à faibles revenus et des micro-entreprises, renforcer les capacités des acteurs du secteur de la micro finance.

Les initiatives encourageantes prises en faveur de la promotion du secteur, constituent des acquis essentiels pour motiver des actions de renversement des tendances défavorables. À cet effet, elles se sont inscrites dans la mise en œuvre de ces objectifs cités ci-dessus.

Au titre de l'année 2007, des réalisations considérables ont été enregistrées. Il s'agit notamment de (i) la participation des acteurs au processus concerté de révision de la loi qui a été adoptée par le Conseil des Ministres de l'UEMOA, ainsi que son décret d'application ; (ii) le contrôle des IMF (dont 1 réseau) par la cellule AT/CPEC ; (iii) la réalisation d'une étude concluante pour la mise en place d'une Centrale des risques ; (iv) l'inscription de la mise en place de la centrale dans le cadre du financement du programme Lux-Dev / BCEAO ; (v) la réalisation d'une cartographie numérisée des IMF ; (vi) la réalisation d'un premier inventaire des IMF par l'étude de la cartographie numérisée ; (vii) l'opérationnalisation du Comité National de Coordination des activités de microfinance (CNC) ; (viii) l'octroi d'une ligne de crédit ; (ix) la formation de l'essentiel des techniciens et élus des IMF des régions de Louga et Saint-Louis ; (x) l'adoption de la nouvelle réglementation applicable au secteur de la microfinance.

Les principales contraintes identifiées dans le secteur de la micro finance concernent : (i) la fragilité des conditions de viabilité des institutions de base (MEC et GEC), (ii) le problème de ciblage des bénéficiaires, (iii) l'insuffisance de la sensibilisation et de l'information des bénéficiaires potentiels de la micro finance, (iv) l'inégale répartition géographique des SFD sur le territoire national, (v) l'inadéquation du cadre réglementaire à l'organisation du fonctionnement de certains intervenants.

Le secteur reste confronté à des difficultés liées au cadre juridique, à la prédominance des coopératives et à l'insuffisance du système d'incitation pour l'extension des services financiers en milieu rural.

En termes de mobilisation de ressources, les contraintes sont essentiellement liées à la non mobilisation de la totalité des ressources inscrites au PTIP, à la non finalisation du financement FAIB, la non extension du Programme FIMF / Postefinances à toutes les régions du Sénégal, la non finalisation du partenariat avec l'ONFP.

Entre autres recommandations, la promotion du secteur de la Microfinance doit être axée autour de (i) la concrétisation du Partenariat avec Planet Finance, BIMAO, Microcred et le FONDEF ; (ii) l'extension du Programme FIMF / Postefinances à toutes les régions du Sénégal. Dans le cadre de l'extension des services financiers décentralisés, il faudra développer un programme d'appui à la micro finance pour soutenir les mutuelles à la base.

3.1.3.- Mesures d'accompagnement

Renforcement des capacités du secteur privé : Les principales réalisations assez imbriquées avec celles inscrites au titre de la SCA ont permis de noter les avancées suivantes : (i) la création de la Direction de l'appui au Secteur Privé (DASP/MEF) ; (ii) la création du BCE, guichet unique pour la création de société en 48 heures et la réduction des coûts de 15% ; (iii) la suppression de la taxe d'égalisation (TE) ; (iv) le démarrage de fonctionnement 24 heures sur 24 de certains secteurs du port de Dakar avec la mise en œuvre progressive des 60 recommandations du séminaire des 1er et 2 septembre 2007 des acteurs portuaires, (iv) le portail ORBUS dédié à la collecte électronique des documents de pré dédouanement, a permis de réduire les délais de 7 jours à ½ jour ; 70% des importateurs/exportateurs ont un accès autorisé au système ORBUS à partir de leur ordinateur et un guichet unique est ouvert pour les petits opérateurs.

Des recommandations faites recoupent les prochaines étapes pour le BCE qui vont dans le sens de : (i) l'extension de la délivrance du NINEA en 48 heures dans les 11 régions en relation avec l'ANSI ; et (ii) Mise en place d'une plateforme électronique permettant la création d'entreprise en ligne ; (iii) le transfert de propriété foncière sera réformée pour réduire les délais de 114 à 18 jours et les coûts de 19,5 à 12% ; (iii) le permis de construire, le certificat de construire et l'obtention de raccordement à l'eau, l'électricité, le téléphone et l'assainissement sont simplifiés et les délais réduits de 217 jours à moins de 80 jours.

Promotion de l'équité et de l'égalité de genre : Le Gouvernement a inscrit des objectifs majeurs conformément à la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG). En 2007, des réalisations conséquentes ont été enregistrées et ont permis d'amorcer l'appropriation de la SNEEG, à travers la reproduction et la vulgarisation des documents de référence mais également l'organisation de différentes activités. Le processus de mise en place des structures pour porter la mise en œuvre de la Stratégie est en cours et les actes y afférant sont en voie de signature. Par ailleurs, dans le cadre de l'appui à l'entrepreneuriat féminin, des actions intéressantes ont été mises en œuvre ayant favorisé le renforcement des capacités et compétences techniques et organisationnelles des femmes porteuses d'initiatives.

Les principales contraintes reposent sur la faiblesse des moyens alloués au secteur et la non mobilisation des ressources programmées par le DSRP-2, la prise en compte insuffisante de l'intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets sectoriels et le retard dans la mise en place d'instances pour la mise en œuvre et le suivi de la SNEEG.

Les recommandations du point de vue opérationnel et en rapport avec les actions déjà initiées, sont les suivantes : (i) poursuivre la vulgarisation de la SNEEG, tout en la rendant plus forte et mieux ciblée ; (ii) participer de manière soutenue à la mise en œuvre effective de la SNEEG ; (iii) éditer et mettre le guide à la disposition des différentes parties prenantes, (iv) mettre en place les structures de mise en œuvre et de suivi de la SNEEG.

Politique de l'emploi en appui à la création de richesses (promotion de l'emploi décent) : En 2007, les réalisations sont insignifiantes. La création et la mise en place d'une Agence Nationale de Promotion de l'Emploi est toujours au stade des discussions en groupe de travail. Il en est de même pour la finalisation de la loi et l'élaboration d'une nouvelle Convention Etat/Employeurs. Le Projet de décret de création d'un Haut Conseil pour l'Emploi est toujours dans le circuit ; alors que le Projet de création d'un Répertoire Opérationnel des métiers et emplois n'a permis l'élaboration des Fiches emplois / Métiers que dans les secteurs de l'Hôtellerie / Tourisme / Restauration, la Création d'un Observatoire de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles (ONEQP) est en cours d'installation et le projet CIEL en est à la phase de lancement. Par ailleurs, le financement de projets et de la convention Etat Employeurs n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés, faute de ressources du Fonds national d'actions pour l'emploi (FNAE).

Ce faible niveau de réalisation dans la promotion de l'emploi s'explique pour l'essentiel par le fait que sur les 16 projets et programmes inscrits au DSRP-2, seuls deux disposaient d'un financement partiel de 375 millions dont la mise en œuvre a connu des difficultés liées à la lourdeur des procédures de mobilisation des ressources et l'insuffisance juridique (non signature de décret de création de l'ONEQP, etc.).

En 2007, le taux de chômage des 15 ans et plus attendu avec le DSRP-2 était de 14%. A défaut d'une enquête nationale pouvant renseigner de manière plus exhaustive sur l'évolution de cet indicateur, les résultats de l'ECS à Dakar donnent des niveaux qui peuvent permettre d'apprécier les tendances en milieu urbain du niveau de chômage. En effet, le taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus stagne autour de 16% entre 2005 et 2007 dans la Région. Le département le plus touché par le chômage est celui de Dakar où le taux de chômage qui était de 15,5% en 2005 s'établit à 18,8% en 2007. Cependant, on note un recul du chômage dans les départements de Pikine et de Rufisque où les taux qui étaient respectivement de 17,8% et 13,5% en 2005 sont tombés en 2007 à 15,5% et 12,1%.

De manière spécifique, des difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre des projets, mais plus fondamentalement, la promotion de l'emploi souffre de problèmes institutionnels importants, notamment la non adoption de la nouvelle politique de l'emploi, l'instabilité institutionnelle, les problèmes de coordination des structures de promotion de l'emploi et les difficultés de pilotage et de manque de mainmise sur le ROME.

A ce titre, les recommandations portent sur la finalisation et la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions pour reprendre en main la poursuite des différents projets et l'opérationnalisation de l'Observatoire pour l'emploi. Il conviendra également de mettre en place des infrastructures structurantes pour aider les jeunes à créer des emplois et promouvoir le partenariat Ecole/Entreprise pour permettre les étudiants en formation d'avoir un stage en entreprise.

Promotion du dialogue social : Dans le cadre de ses allocations habituelles (non influencées par les ressources prévues mais non mobilisées du DSRP-2), le CNDS a mis en œuvre des actions consistantes pour : (i) l'institutionnalisation et l'amélioration des mécanismes du dialogue social ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs sociaux pour une meilleure prévention des conflits et une participation réelle au développement économique et (iii) l'amélioration de la connaissance, de la perceptivité et de la compréhension des mécanismes de dialogue social par la communication et la sensibilisation.

Au titre des recommandations, il a été relevé la mise en œuvre du plan d'actions et la mise en place des structures décentralisées de dialogue social. Par ailleurs, il conviendra de privilégier la prévention des conflits pour éviter les crises sociales semblables à celles vécues notamment au niveau de l'éducation, de la santé, des transports ainsi que dans les entreprises en liquidation.

Gestion et promotion des Sénégalais de l'Extérieur : Les objectifs assignés à la Gestion et promotion des sénégalais de l'extérieur sont de mettre en place un système performant de gestion et de suivi de la population sénégalaise vivant à l'étranger, d'une part et, d'autre part d'asseoir une politique d'implication des Sénégalais de l'extérieur dans les efforts de développement.

Le secteur des Sénégalais de l'Extérieur demeure de plus en plus important. Au titre de l'année 2007, le montant des transferts est passé à 543 milliards de francs CFA (consommation domestique et bâtiments) contre 400 milliards en 2005. D'importantes réalisations ont été enregistrées en 2007 : (i) la mise en place de supports et outils structurels et opérationnels (lettre de politique sectorielle, site web /portail d'information ; la validation des textes pour la mise en place future des bureaux d'appui aux sénégalais de l'extérieur – BASE ; la validation de l'étude sur la stratégie d'implication des Sénégalais de l'extérieur

dans les efforts de développement économique ; la signature du décret de création du Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur – FAISE) ; (ii) la mise en œuvre d'actions pour une meilleure visibilité des Sénégalais de l'extérieur et de leurs réalisations avec l'appui de l'OIM (projet test pour le Recensement des Sénégalais de l'extérieur/MIDA/Italie Sénégal ; la prise en charge de l'assistance sociale et rapatriement en cas de détresse, etc.).

Le secteur des Sénégalais de l'extérieur rencontre essentiellement des difficultés relatives à un budget limité et aux ressources financières rares et faibles. Egalement, la question focale et préalable que constitue le recensement spécifique des Sénégalais de l'extérieur, soubassement à tout investissement et de leur implication dans le processus de développement, fait encore face à quelques obstacles persistants, pour lesquels des solutions sont en train d'être envisagées avec l'OIM et d'autres partenaires au développement pour l'exécution de projets inscrits dans la lettre de politique sectorielle.

Intégration régionale au sein de l'UEMOA : Les actions et mesures inscrites dans le DSRP-2 s'articulent autour de la recherche de synergie avec les pays voisins dans le cadre de projets intégrateurs et de la libre circulation des biens, des services et de la main d'œuvre. Au sujet des réalisations en 2007, l'on peut citer notamment (i) la signature du Traité portant création du Parlement, (ii) la mise en place d'un système harmonisé de LMD et une période unique de tenue du baccalauréat, (iii) l'adoption d'un code communautaire de l'aviation civile; (iv) l'adoption d'un ensemble de textes dans le domaine de la pêche et de la protection de l'environnement marin ; (v) la définition d'un Plan directeur des filières agricoles prioritaires; (vi) l'adoption d'un Règlement relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments.

Au titre des activités menées, des travaux ont été finalisés pour la libre circulation et le droit d'établissement des pharmaciens et des chirurgiens dentistes ressortissants de l'Union, en attendant l'adoption de leurs textes.

Par ailleurs, en vue de la mise en œuvre des projets d'infrastructures, des activités ont été menées au titre du Programme Economique Régional (PER) et dans le cadre du Programme de restructuration et de mise à niveau de l'UEMOA. Pour le PER, après la Table ronde des bailleurs de fonds en 2006 qui a permis de recevoir des annonces de contribution pour un montant de 2438 milliards FCFA dépassant les 2002 milliards FCFA qui étaient recherchés, le Comité de pilotage (Commission, BCEAO, BOAD) a effectué des missions d'information dans les Etats membres en 2007. Pour le Programme de mise à niveau qui doit s'étaler sur cinq (05) ans et bénéficier à mille (1000) entreprises de l'Union , il a été procédé au lancement de la phase pilote dans les pays membres y compris le Sénégal. La phase pilote doit durer deux (02) ans et permettre la mise en place du cadre réglementaire et des bureaux de mise à niveau ainsi que le démarrage du Programme auprès de cent vingt (120) entreprises

Les contraintes relevées dans le cadre de l'harmonisation des législations, sont relatives au fait que les pays tardent souvent à transposer les textes communautaires. Même si le Sénégal, avec le Burkina et le Niger, affiche le taux de satisfaction le plus élevé pour la mise en œuvre des textes communautaires avec 74% pour une moyenne de 61,13%, il y a encore des efforts à faire à ce niveau.

Au titre de la surveillance multilatérale, des insuffisances sont relevées au niveau de l'impulsion politique du processus de convergence et sur la transmission tardive des rapports économiques.

Il est également noté comme difficulté dans le cadre du marché commun, les entraves persistantes à la libre circulation des marchandises, de même que la mise en œuvre du PER et des projets d'infrastructures accusent des retards de même que l'opérationnalisation du Fonds Régional de Développement Agricole malgré les dotations qui lui sont allouées ces deux dernières années.

A cet égard, en perspective, l'approfondissement de l'intégration régionale devrait passer par : (i) l'adoption et la mise en œuvre de textes communautaires; (ii) l'accélération de la mise en œuvre du PER et de la politique agricole de l'Union ainsi que l'opérationnalisation du Fonds régional de Développement agricole (FRDA) ; (iii) l'amélioration au niveau national pour le Sénégal du mécanisme de suivi de la mise en œuvre des textes ; (iv) la revue du mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques ; et (v) la levée des entraves non tarifaires injustifiées.

Conclusion partielle

L'évaluation quantitative du premier DSRP a permis de noter une baisse significative de la pauvreté sur la période 2003-2005, consécutive à une croissance économique d'environ 6% en moyenne. En effet, la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté a connu une baisse, passant de 57,1% en 2001 à 50,8% en 2005². En ce qui concerne les ménages, la proportion vivant en dessous du seuil de pauvreté a également accusé une baisse significative, en passant de 48,5 % en 2002 à 42,6% en 2005. En 2001, l'incidence de pauvreté en milieu rural était de 57,5% et a baissé jusqu'à 55,6% en 2005. L'incidence de la pauvreté a plus baissé en milieu urbain qu'en milieu rural.

Avec l'absence d'une enquête de suivi de la pauvreté, la revue se contente d'une estimation du niveau d'incidence de la pauvreté pour l'année 2007, qu'il convient de considérer avec beaucoup de réserve, au regard de l'évolution de la situation économique et des tensions inflationnistes qui ne peuvent laisser indifférente l'évolution du niveau de vie. En effet, l'évolution de la situation économique entre 2006 et 2007 permettrait d'estimer une légère baisse de l'incidence de la pauvreté. En 2007, la croissance réelle par tête serait autour de 2,3% contre moins de 1% en 2006. Ainsi, sous l'hypothèse que les inégalités sont restées constantes sur la période, la proportion des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté est projetée à 47,3%, 33,0%, 60,4%, respectivement au niveau national, en milieu urbain, et en milieu rural.

Ces estimations bien que traduisant une légère baisse du niveau de pauvreté, demeurent un résultat encore en deçà des prévisions du DSRP-2 et pourraient masquer les disparités réelles entre le milieu rural et le milieu urbain. Avec l'évolution erratique des résultats de l'Agriculture durant ces périodes de 2006 et 2007, le monde rural pourrait connaître une incidence de la pauvreté plus prononcée que ces estimations.

Avec les difficultés que connaît l'agriculture et les hausses successives des prix, un effort substantiel doit être fait pour recouvrer un niveau requis de croissance économique suffisamment fort et bien redistribuée, pour permettre au Sénégal d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2015..

Par ailleurs, les autres indicateurs retenus dans l'axe 1 présentent de bons résultats relativement aux objectifs de 2007. En effet, les **exportations de produits agricoles** (hors arachides, coton et céréales), malgré les difficultés persistantes de l'environnement économique, ont connu une bonne évolution en 2007.

Le secteur des routes a connu des résultats positifs, même s'ils sont jugés insuffisants au regard des objectifs fixés. Des retards enregistrés avec le réseau routier revêtu et une accélération des réalisations dépassant les attentes pour les routes en terre. Le secteur énergétique a pu réaliser également des efforts pour atteindre les objectifs fixés en 2007.

La situation de 2007 peut être considérée comme étant acceptable à satisfaisante au vu des résultats atteints appréciés à travers les indicateurs retenus.

² D'après les résultats obtenus de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM-II 2001) et l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS 2005).

Au total, cet axe a connu une bonne programmation par rapport aux prévisions du DSRP-2 pour l'année 2007. **Le taux d'exécution est également satisfaisant** pour l'Etat (81,4% contre 48,6% pour les PTF). Un effort soutenu doit être fait dans le cadre de la mobilisation des ressources pour accroître les indicateurs.

3.2.- AXE 2 : Accès aux services sociaux de base

3.2.1.- Education et Formation

Les orientations du secteur de l'Education reposent notamment sur les options suivantes : (i) l'universalité de l'achèvement du cycle élémentaire et l'amélioration de l'accès dans les autres cycles ; (ii) la création des conditions d'une éducation de qualité à tous les niveaux de formation ; (iii) l'éradication de l'analphabétisme et la promotion des langues nationales ; (iv) la promotion et l'orientation de la formation professionnelle vers le marché du travail ; (v) l'élimination des disparités entre groupes économiques riches, entre sexes, inter et intra régionales, entre milieux, à tous les niveaux d'enseignement et la prise en compte des besoins des enfants handicapés.

Les actions mises en œuvre ont couvert l'ensemble des objectifs stratégiques, particulièrement les 9 lignes d'action prioritaires. Entre autres réalisations, on peut noter : (i) la construction de salles de classes en 2007; (ii) le démarrage des constructions et réhabilitations d'infrastructures de formation professionnelle (CETF, CRETEF, YMCA, CFP, etc.) ; (iii) la formation de volontaires.

Pour la promotion de l'éducation de qualité à tous les niveaux d'enseignement et de formation, notons que 4156 volontaires ont été recrutés, 648 enseignants ont été formés dans les TIC et des activités de communication et d'élaboration de projets d'école et d'Etablissements ont été réalisées dans le territoire national.

S'agissant de la lutte contre l'analphabétisme et de la promotion des langues nationales, 18 langues ont été codifiées, des formations pour moniteurs ont été également déroulées. Pour ce qui est de la construction, 80 CREPA sont effectués.

Ces différentes réalisations dénotent une concentration forte des actions sur l'atteinte des objectifs d'éducation qui demeure une des priorités de la stratégie de réduction de la pauvreté. Elles ont favorisé à la fois un renforcement du capital infrastructurel, une augmentation des effectifs des enseignants et une amélioration des TBS : (i) une inscription massive des enfants pour l'élémentaire ; (ii) de très nettes améliorations dans l'évaluation standardisée ainsi que dans l'organisation du CFEE, BFEM BAC dans toutes les circonscriptions ; (iii) des résultats positifs, enregistrés dans l'élimination des disparités entre les deux sexes (avec un indice de parité égal à 1,07, cela se confirme également par la construction active des Curriculum Education de Base (CEB) ; (iv) une amélioration sensible de l'accès et du maintien des personnes handicapées dans les systèmes d'éducation/formation ; (v) une promotion réussie de l'éducation qualifiante des jeunes et des adultes, avec des modules de formation en entrepreneuriat, en gestion, en restauration et en maçonnerie (taux de réalisation moyen de 40,55%) ;

Ces avancées de l'éducation ressortent très clairement dans les rapports de certaines régions (notamment, Thiès, Fatick, Kolda, etc.). Toutefois, la revue n'a pas permis de mettre en exergue les synergies entre les stratégies du Ministère de l'Education et celles locales centrées autour des processus de planification initiés par les collectivités, dans le cadre notamment de la coopération décentralisée. De ce point de vue, il serait particulièrement instructif de déterminer quel est le niveau d'alignement des processus locaux à celui du DSRP-2 (en vue d'éviter une déperdition d'initiatives intéressantes), mais également de situer son incidence sur le renforcement de la décentralisation.

En termes de résultats atteints en 2007, on peut noter que **le taux brut de scolarisation** élémentaire a atteint 86% en 2007 contre un objectif de 88,9%. Cette contre-performance est

surtout du côté des garçons avec un niveau de scolarisation sensiblement en deçà de l'objectif. Les efforts dans la scolarisation de filles semblent porter un impact positif permettant d'atteindre 89,2%. Ce taux cache cependant des disparités régionales qui méritent d'être révélées. Les régions qui accusent des performances au dessus du taux national sont les suivants : Dakar (123,5%), Fatick (104,4%) Ziguinchor (100,7%), Kolda (102,2%) et Thiès (93,5%). Les régions qui accusent des performances en deçà du taux national sont : Saint-Louis (84,4) Diourbel (48,8%), Louga (60%), Kaolack (65,1%), Matam (62%) et Tambacounda (82,2%).

Le taux d'admission au CI a été satisfaisant en 2007, au regard des objectifs de 100% fixés avec le DSRP-2, il se situe à 103,3 %.

La tendance demeure satisfaisante. Toutefois, au regard des OMD, l'indicateur de suivi est le taux net de scolarisation dont le niveau est largement en deçà du taux brut (environ dix points).

Le taux d'achèvement à l'élémentaire : il a atteint 55,7% en 2007 contre un objectif de 64% fixé dans le DSRP-2, soit un écart de -8,4 points de pourcentage. Cette contre-performance est liée à plusieurs contraintes qui pèsent encore lourdement dans le secteur (écoles à cycle incomplet, difficulté de maintien des filles, forte prévalence de la pauvreté). Par rapport aux autres indicateurs de qualité, le taux de redoublement se situe en 2007 à 9,2% pour un objectif de 7%. A cet égard, des efforts ont été faits entre 2006 et 2007 pour faire baisser le taux de redoublement qui connaît aujourd'hui une chute de 1,8 point par rapport à l'année précédente. Celle-ci est insuffisante. Le taux d'abandon pour l'année 2007 est de 9,2% contre 12% en 2006 soit une baisse 3,2%, variant d'une académie à une autre et devient plus important au fur et à mesure qu'on avance dans le cycle (19,8% au CM2). Les régions les plus touchées sont Matam, Tambacounda, Louga et Fatick.

Par ailleurs, les efforts budgétaires ont sensiblement augmenté même si les objectifs d'allouer 27% du budget à l'éducation n'ont pas été atteints (part du budget de l'éducation, investissement et fonctionnement, en 2007 est de 26,1%). Il est à noter que pour le budget de fonctionnement du Sénégal, 40% ont pu être alloués à ce secteur. Au vu des résultats obtenus et les difficultés du sous secteur, cette situation révèle un manque d'efficacité qui mériterait d'être corrigé pour renforcer les chances d'atteindre les objectifs à l'horizon 2015.

Malgré les efforts ainsi réalisés et les résultats enregistrés dans le secteur de l'éducation, l'ECS révèle que 34,6% des ménages dakarois pensent que beaucoup d'efforts supplémentaires devront être réalisés dans les services de l'éducation. Cette catégorie non satisfaite des services de l'éducation publique totalise 37,5% des ménages du département de Guédiawaye, 34,7% de Dakar, 33,7% et 34,3% respectivement, de Pikine et de Rufisque. Par contre, 33% des ménages ont une opinion plutôt bonne à très bonne de ce secteur. Dans ce groupe, ceux de Dakar arrivent en tête avec 35,2% des ménages suivis de Rufisque (31,7%) puis de Pikine (29,8%) et enfin de Guédiawaye avec 28,5%.

D'une façon globale, les résultats sont satisfaisants, malgré les contraintes majeures du secteur qui sont notamment liées à : (i) l'insuffisance et la disponibilité tardive des moyens financiers et matériels ; (ii) le retard dans l'achèvement des constructions et dans la mise à disposition des équipements ; (iii) l'absence de structures de formation pour le personnel (facilitateur, superviseur) dans l'alphabétisation ; (iv) l'inefficacité de la distribution des manuels scolaires ; (v) la réticence des parents dans certaines zones liée aux facteurs socio-économiques et culturels, et l'absence de plan de communication pour sensibiliser les parents d'élève ; (vi) le retard dans l'achèvement des constructions et de la mise à disposition des équipements dans les Centres de Ressources Educationnelles Pour Adultes (CREPA) ; (vii) le non respect des volumes horaires et l'insuffisance d'enseignants dans les matières scientifiques ; (viii) le caractère peu attrayant de l'environnement physique de l'école ; (ix) l'insuffisance des cantines scolaires et les coûts élevés de la scolarisation ; et (x) la distance assez longue pour accéder à une école.

Pour recouvrer les chances d'atteindre les OMD à l'horizon 2015, des ruptures doivent être opérées dans les trois composantes stratégiques du PDEF (ACCES, QUALITE, GESTION), avec ciblage des régions les plus défavorisées. De manière spécifique, il s'agira de (i) renforcer la transparence dans le choix des sites d'implantation des écoles ; (ii) séparer les toilettes Filles / Garçon pour des raisons de commodité; (iii) augmenter les montants des bourses et aides scolaires destinées aux filles du niveau au moyen secondaire; (iv) augmenter la durée de formation des enseignants ; (v) augmenter le nombre de cantines scolaires ; (vi) mettre en place des mesures permettant d'atteindre le quantum horaire) ; (vii) accroître le rythme de construction des salles de classe ; et (viii) accroître le taux d'absorption des ressources financières provenant des PTF.

Dans les domaines de l'alphabétisation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, il s'agira d'encourager la candidature des femmes opératrices dans le programme d'alphabétisation, de réhabiliter les CFPEFS et renforcer leur fréquentation en vue d'absorber la déperdition scolaire et de renouveler annuellement le programme PAPP.

3.2.2.- Santé et Nutrition

Dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP-2, des réformes institutionnelles ont été entreprises au profit des pauvres et des groupes vulnérables, afin d'améliorer leur accès à des services de santé de qualité.

Pour l'amélioration de l'accès et de l'offre de services de santé, il a été noté la poursuite de la construction, la réhabilitation, l'équipement de structures de santé (hôpitaux, centres et postes de santé) et l'appui logistique à l'évacuation sanitaire dans les zones pauvres. La mise en œuvre des actions et mesures suivantes contribue à l'amélioration de la couverture sanitaire et des délais de prises en charge des urgences : (i) la construction d'infrastructures sanitaires ; (ii) la réhabilitation du laboratoire national; (iii) l'appui en équipement de sites pour le dosage des CD4 (VIH/SIDA) ; (iv) l'équipement de postes de santé ; l'amélioration des évacuations sanitaires.

La mise en œuvre de politiques de recrutement, de formation, de gestion de personnel médical qualifié et de motivation du personnel des zones pauvres et enclavées, avec le recrutement et la prise de service en 2007 de personnel médical, surtout dans des zones d'accès difficile.

Pour les programmes d'amélioration de l'accessibilité des pauvres aux services de santé et aux médicaments ainsi que les stratégies de développement communautaires, des actions concrètes sont effectivement en cours avec des résultats satisfaisants. Cette action est conjuguée avec la prise en charge des personnes souffrant de maladies chroniques (diabète, hypertension, drépanocytose, maladies rénales, etc.). Il faut noter également le plan sésame.

La promotion chez les populations des attitudes et des comportements de prévention des maladies suit son cours avec notamment, l'élaboration de Guides de formation communautaire.

Diverses interventions sont mises en œuvre en 2007, en vue d'améliorer la santé maternelle et infantile juvénile, avec entre autres la gratuité des accouchements/césarienne, le renforcement de capacités du personnel, notamment des structures de santé de référence dans la prise en charge des cas sévères de maladies chez l'enfant et l'extension de la couverture (50%) des activités de nutrition communautaire dans les zones rurales. Le PRN couvre 115 collectivités locales dans 29 districts, appuie à la supplémentation en micronutriments et au déparasitage des enfants de 6 à 59 mois dans 29 districts, et participe à la distribution gratuite de moustiquaires imprégnées à longue durée d'action

En termes de résultats, le secteur de la santé a enregistré de bonnes performances en 2007, au titre de la mise en œuvre de ces actions et mesures.

Le taux de couverture vaccinale DTC3 (PENTA3) chez les enfants de 0 à 11 mois a connu une progression atteignant 94% en 2007 contre un objectif de 80%. Cette performance couvre bien l'ensemble du territoire national avec des résultats dépassant partout l'objectif fixé en 2007. Les taux dans les régions varient de 80% à Ziguinchor à 99% à Fatick, pour l'année 2007. Ceci dénote d'une bonne réalisation des activités de vaccination du PENTA 3 (DTC3). Cependant, ce bon niveau atteint, ne renseigne pas suffisamment sur le taux d'immunisation globale qui, du reste demeure, un bon indicateur de suivi de la santé de l'enfant.

Le taux de consultation primaire curative a atteint 44,6 % en 2007 contre un objectif de 56%. Ce taux n'est pas significatif car la fréquentation peut s'expliquer à la fois par des besoins de consultation curative, de prévention et de conseils. Pour cette raison, le taux de consultation primaire global (CPG) a été proposé. Ce taux, en 2007, est de 63,9% pour l'ensemble du Sénégal. Ce niveau cache de grandes disparités entre les régions. Il varie de 40% en moyenne à Matam, Kaolack et Louga, à 83% à Saint Louis et à Dakar. Cette disparité traduirait une inégalité dans la répartition des moyens d'accès.

La santé de la mère et de l'enfant constitue la première priorité du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers. En termes de réalisation en 2007, le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel formé a atteint 62,50%, pour un objectif DSRP-2 de 65% pour la même année. Ce taux également cache des disparités importantes qui devraient être ressorties pour mieux orienter les actions futures. La région de Louga enregistre le taux le plus faible (38%), suivie de Kolda et Fatick qui enregistrent respectivement 40 et 41% de taux d'accouchement assistés. Les régions de Dakar et Thiès ont les taux les plus élevés atteignant respectivement 86% et 78%. Ce taux était de 54% en 2002. Des efforts restent à faire pour l'atteinte des OMD dans ce domaine.

Le taux de prévalence de l'Insuffisance pondérale (ratio poids/âge) chez les enfants de 0 à 36 mois a été évalué à 15% en 2007 pour un objectif de 14%, attestant d'un retard de performance de 1%. Selon l'EDS-4 réalisée en 2005, les disparités régionales sont encore très importantes. Certaines régions ont un niveau très élevé par rapport à la moyenne nationale, il s'agit notamment de Kolda (32%), Matam (29%), Saint Louis (28%), Tambacounda (25%) et Diourbel (20%). Le Programme de Renforcement de la Nutrition cherche à améliorer la situation par la prise en charge en 2007, de 23% des enfants 0-5 ans en milieu rural avec les services de nutrition à base communautaire (Suivi Promotion de la Croissance, Promotion de comportements clés...). Au total, il a été constaté que 78% des enfants couverts par le PRN ont eu un gain de poids adéquat et 91% des mères d'enfants ciblés ont bénéficié d'activités éducatives pour la promotion de la santé maternelle et infantile.

S'agissant de la prévalence du VIH/SIDA, selon l'EDS-4, le taux au niveau national, tous sexes confondus, s'est établi à 0,7% en 2005. Les régions de Diourbel, Thiès, Tambacounda, Saint-Louis, Louga et Dakar présentent une situation beaucoup plus favorable que celle observée au niveau national et dans les autres régions. Par contre, les régions de Ziguinchor (2,2%), Kolda (2%), Fatick (0,9%) et Kaolack (0,7%) enregistrent des niveaux de prévalence nettement plus élevés que les autres avec des taux de prévalence supérieurs ou égaux à celui enregistré au niveau national. En 2007, les fréquentations des centres de dépistage volontaire agréés ont atteint 76 268 avec plus de 26% à Dakar, 14% à Saint Louis, 13% à Diourbel et moins de 1% à Matam.

Concernant la part du budget de la santé (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'État hors dette, le Gouvernement affiche très clairement ses ambitions en la matière. En effet, comme dans le cas du secteur de l'Éducation, la part des dépenses budgétaires allouée au secteur de la Santé ne cesse de progresser. Ainsi, la part du budget de la Santé (fonctionnement + investissement) dans le Budget total a atteint 10,3% en 2007 contre un objectif de plus de 9% dans le DSRP-2. Cette performance est conforme aux recommandations de l'OMS (budget du secteur de la santé supérieur à 10% du Budget

total), et présage d'une bonne tendance vers la réalisation des OMD. De telles performances sont significatives dans une perspective de réduction de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales et périurbaines.

Malgré le fait que le secteur de la santé n'a pas été bien doté par rapport aux prévisions du DSRP-2 pour l'année 2007, on note de bonnes performances en terme d'indicateurs, imputables aux efforts fournis en terme d'exécution des ressources programmées. En perspective, il s'agira de consolider les acquis et renforcer les résultats en vue d'inscrire le secteur dans la trajectoire d'atteinte de tous les OMD de la Santé. A cet égard, il convient de mettre l'accent, entre autres sur (i) un meilleur ciblage des femmes pour la gratuité de l'accouchement et la césarienne ; (ii) une amélioration du système de référence contre référence ; (iii) une implication des populations dans les programmes IEC et de santé communautaire ; (iv) une accélération de la mise en œuvre de la feuille de route sur la mortalité maternelle et infantile ; (v) un alignement du taux de budget de fonctionnement du secteur de la santé par rapport aux normes de l'UA (15%) avant 2015 et (vi) un renforcement de la qualité de la prise en charge des urgences médicales.

3.2.3.- Eau potable et Assainissement

Dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, les actions prioritaires retenues sont : (i) l'extension et généralisation de la réforme du système de gestion des forages ; (ii) le renforcement de la politique de branchements sociaux et généralisation de l'accès ; (iii) la construction et réhabilitation de forages et réalisation d'ouvrage de stockage et extension de réseaux ; (iv) la réalisation d'ouvrages collectifs et autonome d'évacuation des excréta en milieu urbain et rural ; (v) l'augmentation de la connexion au réseau d'assainissement en milieu urbain et périurbain ; (vi) la promotion de système de traitement des ordures ménagères ; (vii) le développement des programmes IEC en matière d'hygiène et assainissement.

Les principales initiatives mises en œuvre au titre des actions ci-dessus ont porté sur : (i) l'adoption en Conseil des Ministres de la Loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement ; (ii) l'amorce de la réorganisation de l'hydraulique et de l'assainissement rural ; (iii) le démarrage de l'extension et de la généralisation de la mise en place de la réforme du système de gestion des forages ruraux ; (iv) la préparation de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Code de l'Assainissement ; (v) l'extension du système d'évacuation des eaux usées et pluviales ; et (vi) la mise en œuvre des réformes de seconde génération visant la SONES et la SDE.

Dans le cadre du renforcement de la politique de branchements sociaux et de généralisation de l'accès, les projets et programmes mis en œuvre en 2007 ont permis la pose de nombreux branchements sociaux, la construction de bornes fontaines et l'alimentation de grandes villes.

Beaucoup d'efforts ont été consentis pour la construction et la réhabilitation de forages, la réalisation d'ouvrages de stockage et l'extension de réseaux.

La poursuite de la réalisation d'ouvrages collectifs et autonomes d'évacuation des excréta en milieu urbain et rural a permis la construction d'édicules publics dans de nombreuses communautés rurales dans le cadre du PEPAM.

De manière générale, la poursuite de la mise en œuvre des différents programmes a permis de constater que tous les indicateurs du secteur ont évolué favorablement au cours de l'année 2007. La production d'eau est passée de 129.218.000 m³ en 2006 à 135.380.000 m³ en 2007, soit une progression de 4,7 %. L'eau vendue dont la qualité microbiologique est bonne, est passée de 97,6% en 2006 à 98,8% en 2007 et se situe au dessus de l'objectif de 96%. Il a été réhabilité 61 773 ml de canalisation en 2007 contre 8 221 ml en 2006. Toutefois, ce résultat n'a eu pour effet que de maintenir le taux de rendement du réseau à son niveau de 2006 (80%).

En termes d'accès à l'eau potable, les efforts menés dans le cadre du PEPAM ont permis d'atteindre des résultats appréciables. En effet, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain est estimé en 2007 à 98% atteignant ainsi l'objectif fixé dans le DSRP-2 pour cette même année. Cependant, ces performances diffèrent d'une région à l'autre et avec de fortes disparités. Les récentes évaluations montrent que la couverture du réseau d'adduction s'est améliorée entre 2005 et 2007 dans la région de Dakar.

En fin 2007, le taux d'accès global à l'eau potable (par bornes fontaines et par branchements domiciliaires) se maintient au niveau élevé de 98% déjà atteint en 2006.

Il a été réalisé 13 744 branchements supplémentaires en 2007, dont 7 954 branchements sociaux et 5 790 branchements ordinaires. Ainsi, 140 000 personnes de plus ont vu améliorer leur accès à l'eau potable par branchements domiciliaires, soit une progression de 3% du taux d'accès par branchements, ce qui porte le taux à 79 % par rapport à l'objectif de 77%.

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est estimé à fin 2007 à 72,4% contre 69% en 2006, ce qui représente environ 462.490 personnes additionnelles desservies durant l'année 2007. Cette progression de trois (03) points permet de dépasser le taux cible de 2007 qui était de 71%. Elle est essentiellement imputable aux réalisations des grandes opérations qui se sont terminées en 2007 et qui ont beaucoup impacté sur l'accroissement global du nombre de personnes desservies. Globalement, le Sénégal devrait être en mesure d'atteindre les objectifs fixés en 2015 en termes d'accès à l'eau potable en milieu rural.

Les taux moyens d'accès au niveau national cachent beaucoup de disparités interrégionales et intra-régionales qui montrent des capacités non uniformes à atteindre les OMD dans toutes les parties du pays. Ainsi certaines régions comme Kolda affichent des taux ne dépassant pas 54%, soit plus de 18 points en dessous de la moyenne nationale. Il en est de même à l'intérieur des régions où les écarts dans le niveau d'accès atteint parfois des proportions importantes.

L'un des défis majeurs des prochaines années en matière de mobilisation des financements surtout des ressources internes de l'Etat, reste la correction de ces disparités. C'est là l'enjeu de la décision majeure prise à partir de la conférence budgétaire 2009 de baser les allocations budgétaires sur les priorités exprimées lors des revues régionales.

Dans le domaine de l'assainissement, le taux d'accès des ménages ruraux à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées, aurait connu également une nette progression sur la période. Environ 1.600 latrines familiales ont été réalisées durant l'année 2007, soit 5% de l'objectif annuel d'environ 30.000 latrines. L'impact de ces réalisations sur le taux d'accès n'est pas très significatif au niveau national mais les leçons tirées des expériences en cours seront d'une très grande utilité pour dégager les modalités de passage à l'échelle. Le pourcentage de ménages ruraux ayant accès à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées a été de 17,06% en 2007, un niveau en deçà des objectifs fixés dans le DSRP-2 (20% en 2007).

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est passé de 62 % en 2006 à 63,9% à fin 2007 et se situe en droite ligne des OMD. Les programmes de branchements sociaux à l'égout y ont largement contribué. Le nombre total de branchements à l'égout en fin 2007 est de 91.583 dont 79.477 à Dakar. Il convient de rappeler que l'assainissement collectif des eaux usées ne concerne que sept centres urbains (Dakar, Rufisque, Louga, Saint Louis, Kaolack, Thiès et Saly) et que dans ces localités, exceptée Saly, seul le centre ville est doté de réseaux. Le taux de traitement des eaux usées est de 31% en 2007 et le taux de dépollution des eaux usées de 18%.

Les résultats montrent des progrès, même si des efforts restent à faire face à l'ampleur des besoins exprimés par les populations pauvres. Ainsi, s'avère-t-il nécessaire de mettre en œuvre des initiatives de renforcement et de consolidation des actions en cours. Ces efforts sont d'autant plus nécessaires que, lors des revues régionales du PEPAM organisées dans

la période du 1er au 06 mai 2008, les populations se sont particulièrement exprimées sur l'importance de la demande en Adduction d'Eau Potable. En effet, la proportion de puits et de forages équipés de pompes manuelles, pour l'accès à l'eau potable, reste encore très forte dans des régions telles que Matam, Tambacounda et Diourbel, avec des taux situés respectivement à 32%, 39% et 22%. Ce qui montre que la qualité de l'accès est un élément important dans les analyses afin de prendre en compte la précarité et/ou la pénibilité du puisage de l'eau pour les populations concernées.

En termes de programmation et d'exécution financière, le secteur de l'eau potable a connu de bonnes performances en 2007, ce qui pourrait justifier en partie les résultats positifs atteints sur la période. Par contre, en matière d'assainissement, des efforts doivent être davantage faits dans la mobilisation des ressources pour accélérer le rythme de réalisations des investissements aussi bien en milieu rural qu'en zone urbaine.

Pour recommandations, il a été retenu, entre autres, de :

- Poursuivre l'effort de mobilisation de ressources additionnelles et améliorer l'absorption des ressources tant internes qu'externes, et renforcer leur utilisation rationnelle ainsi que la transparence dans leur gestion ;
- Veiller au respect des échéances de mise en place des instruments législatifs et contractuels d'ici fin juin 2007 (Loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement, Code de l'assainissement et Contrat de performances) ;
- Clarifier le cadre institutionnel de la gestion des eaux pluviales et renforcer les moyens de l'ONAS pour un meilleur entretien du réseau d'eau pluvial ;
- Rendre opérationnel le partenariat entre le PEPAM et l'ANSD afin d'affiner la mesure des indicateurs sectoriels et surtout renforcer les capacités de mise à jour du système sectoriel d'information et de suivi ;
- Etudier la possibilité de réviser, pour le cas de l'assainissement rural, les cibles fixées dans le PEPAM et le DSRP-2 afin de les inscrire dans une ligne plus réaliste en conformité avec les capacités réelles de mobilisation de financement et d'exécution ;
- Faire participer plus activement les collectivités locales aux charges d'exploitation des eaux pluviales et le recentrage de la maîtrise d'ouvrage de l'ONAS pour une meilleure coordination des interventions.

3.2.4.- Environnement

Au niveau du sous secteur de l'environnement, les actions prioritaire du DSRP-2 sont entre autres : (i) le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et en planification environnementale par l'information la sensibilisation, la formation et l'implication des acteurs ; (ii) la gestion intégrée des ressources naturelles ; (iii) le reboisement, de réhabilitation des forêts classées, la fixation des dunes et régénération de sol Dior ; (vi) la protection et la régénération des écosystèmes fragiles : (v) la systématisation des études d'impact environnemental pour tout plan, projet ou programme de développement, conformément au code de l'environnement ; (vi) la conservation et de protection des ressources marines, et de lutte contre la pollution marine et fluviale.

Dans le cadre des réalisations, au titre des actions ci-dessus on peut noter : (i) l'amélioration de la gestion et de l'exploitation des ressources forestières, des réserves et parcs nationaux ; (ii) la reconstitution de ressources (bassins de rétention, récupération des terres salées, etc.) ; (iii) la lutte contre les pollutions et nuisances (avec le recensement des établissements classés à Dakar et dans les autres régions, le contrôle du respect des normes environnementales par les établissements classés et l'imposition des études d'impact environnemental pour les nouveaux établissements classés et les nouvelles activités socio-économiques) ; (iv) la lutte contre l'insalubrité (avec un appui aux collectivités

locales en matière de gestion des déchets et ordures ménagères, la mise en place de centres d'enfouissement technique dans les grandes villes, ...) ; (v) la protection côtière (consolidation de trait de côte, réalisation de murs de protection, enrochement, nettoyage, dépollution et réhabilitation de zones menacées par la mer) ; etc.

Les interventions menées au cours de l'année 2007 ont permis d'atteindre un certain nombre de résultats qui peuvent améliorer les indicateurs d'impacts poursuivis.

En matière d'exploitation forestière, le taux du quota de charbon de bois exploité au niveau des zones aménagées et des zones de productions contrôlées a été porté de 25% à 60%, et la superficie aménagée, de 100 000 ha à 348 000. En termes de reconstitution, de conservation et de protection des ressources forestières, de la faune et de son habitat, 2.744,55 km de pare feu sont ouverts et 6.016 km réhabilités, 31 280 équivalent ha reboisés, 11.905 ha de mise en défens et de régénération naturelle assistée réalisés.

Pour la gestion de la faune et de son habitat au niveau des parcs et réserves, il a été procédé durant l'année 2007 au dénombrement, au suivi des espèces caractéristiques de l'avifaune dans les parcs et réserves et au renforcement de l'organisation des éco gardes.

Le programme des bassins de rétention et des lacs artificiels, qui couvre l'étendue du territoire national, est devenu aujourd'hui une priorité. Sur un objectif global (2007-2016) de 3400 ouvrages de stockages d'eau de ruissellement dénommés bassins de rétention, 150 ont été mis en place.

Malgré ces nombreuses actions, on note, entre 2006 et 2007, que le ratio a plus ou moins stagné, ceci est dû au fait que le financement de certains projets de reboisement notamment le projet de reboisement du littoral (dont une deuxième phase avait été programmée) n'a pas encore été renouvelé.

Un effort substantiel est également fait dans le cadre du contrôle de l'impact des activités économiques sur l'environnement. En termes de réalisation, la promotion de la participation des populations et l'implication du secteur privé et des collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement a permis d'assurer un meilleur suivi des nouveaux projets et la création d'établissements classés de catégorie n°1, qui doivent faire l'objet d'une Etude d'Impact Environnemental (EIE) validée par le comité technique.

Les recommandations visent à (i) renforcer le contrôle dans la gestion et l'exploitation des ressources naturelles; (ii) améliorer la lutte contre les pollutions et l'encombrement du aux épaves de véhicules ; renforcer la restauration des sols dégradés ; vulgariser les textes et conventions relatifs à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ; l'affinement et la révision des indicateurs de suivi du DSRP pour les rendre cohérents avec les indicateurs d'impact du secteur ; promouvoir une meilleure application des textes et conventions liés au secteur et l'environnement.

3.2.5.- Habitat et Cadre de vie

Le secteur de l'habitat a connu depuis 2000 plusieurs évolutions sur le plan juridique, réglementaire et institutionnel. Les multiples mutations institutionnelles expliquent le retard dans l'adoption des textes législatifs et réglementaires dans le secteur. Le projet de code de la construction est en cours de finalisation alors que celui de l'urbanisme est en cours d'adoption

Les activités ont été entreprises dans le domaine de (i) la promotion de l'habitat social ; (ii) l'extension de la restructuration foncière ; (iii) la mise en œuvre de programme de restructuration des quartiers irréguliers et/ou concernés par les inondations ; (iv) l'élaboration et la mise en œuvre des schémas régionaux d'aménagement et d'occupation du territoire ; (v) l'extension de la restructuration foncière.

Des réalisations ont été enregistrées. Elles concernent notamment : (i) l'extension de l'expérience de production de parcelles viabilisées dans le cadre du Programme de promotion des Zones d'Aménagement Concerté ; (ii) la viabilisation de lotissements existant dans les localités de Kédougou, Nioro, Kounghoul, Baba Garage, Bambey, FAHU et Extension, dans le cadre de l'urbanisme opérationnel ; (iii) la préparation du Plan National Aménagement pour la promotion de la Solidarité et de la Compétitivité Territoriale (PNASCOT) ; (iv) la poursuite du programme de lutte contre les inondations à travers le Plan JAXXAY.

Malgré, ces progrès, les résultats obtenus demeurent insuffisants, au regard de la très forte demande des populations urbaines. Les ressources consacrées, au cours de l'année 2007, au financement du sous-secteur sont, en effet relativement faibles, quelle qu'en soit la source de financement.

En ce qui concerne la promiscuité, les résultats de l'Enquête de Conjoncture Sociale (ECS) réalisée en 2007, indiquent que 41,8% des ménages sont surpeuplés. Ce taux pour l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal réalisé en 2005 était de 55,4%.

Les données de l'ECS montrent qu'en 2007, dans l'ensemble de la région de Dakar, les propriétaires et copropriétaires comptent 49,4% des ménages contre 45,6% de locataires/colocataires. On constate également que la majorité des chefs de ménage hommes sont locataires ou co-locataires dans le département de Dakar. Ils représentent en effet dans ce département 57,4%; par contre, ils sont, pour la plupart, propriétaires de leur lieu d'habitation dans les autres départements. La tendance est la même chez les femmes chefs de ménage.

Néanmoins, ces chiffres sont sans commune mesure avec la production réelle de parcelles et de logements sociaux compte tenu des autres modes de production existants (promoteurs publics et privés, coopératives d'habitat, etc.). Il importe donc de mener des recherches approfondies dans ce domaine pour un meilleur suivi de ces indicateurs de résultats.

Les principales contraintes de la mise en œuvre des mesures DSRP tiennent, entre autres, à la non maîtrise du potentiel foncier, la difficulté de mobiliser les financements inscrits dans le BCI, la difficulté d'accès aux crédits pour certaines couches du secteur non structuré et la faible diversité des sources de financement.

Les recommandations retenues sont, entre autres les suivantes :

- Créer et sauvegarder les espaces de détente dans les zones viabilisées ;
- promouvoir des systèmes d'attribution allégés de terrains pour les travailleurs à petites bourses ;
- Alléger les procédures d'octroi de terrains aux coopératives d'habitat des travailleurs et mettre en place un système de suivi fiable pour mesurer l'effort consenti ;
- Intensifier les programmes de logements sociaux pour garantir à chaque famille un toit ;
- Mettre en place des systèmes d'information et de suivi évaluation des indicateurs du secteur de l'habitat et cadre de vie ;

3.2.6.- Bilan spécifique des réformes et politiques au niveau des régions

La mise en œuvre des DRSP1 et DSRP-2 est intervenue dans le contexte de l'approfondissement de la décentralisation accompagnée par plusieurs politiques et réformes, tant sur le plan technique que financier. Parmi ces réformes, l'on peut citer les secteurs ci-après ainsi que les instruments qui sont à la base de leur mise en œuvre :

Éducation et Formation : Le Plan Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), dont les orientations sont fixées dans la Lettre de politique sectorielle pour l'éducation, est mis en œuvre de manière décentralisée et les options actuelles mettent l'accent sur la qualité et sur

les performances du système éducatif ; ce sous-secteur est cependant actuellement affecté par des perturbations qui durent depuis plusieurs années et limitent les effets de la réforme ; par ailleurs, les ressources liées au financement des compétences transférées sont faibles et ne permettent pas aux collectivités locales de gérer leurs compétences avec efficacité.

Santé et Nutrition : Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) bénéficie à la fois de financements sectoriels par l'appui budgétaire des bailleurs et de la contribution des populations ; ainsi, les structures hospitalières, les centres, postes et cases de santé sont gérés de manière décentralisée et participative ; Globalement, ces structures souffrent de déficits chroniques de trésorerie, malgré les efforts de contributions des différents acteurs ; à titre d'exemple, certaines mesures sociales mises en place récemment, notamment le plan Sésame, affectent négativement la trésorerie des hôpitaux.

Eau potable et Assainissement : Le Plan Eau Long Terme (PLT) est mis en œuvre à travers le PEPAM et par la gestion concertée des forages en milieu rural (projet REGEFOR) ; le PEPAM a démarré des consultations régionales pour élaborer des plans aux niveaux décentralisés ; en milieu rural, la gestion des forages est de la responsabilité de comités de gestion autonomes.

Conclusion partielle

Dans l'ensemble de l'axe « amélioration de la promotion de l'accès aux services sociaux de base », les résultats peuvent être jugés très satisfaisants pour cette première revue 2007 du DSRP. Dans le secteur de l'éducation, seul **le taux d'achèvement**, qui a connu certes une amélioration pour l'année 2007, n'a pas atteint le niveau fixé pour cette année. Pour la santé, des progrès insuffisants sont notés dans **le taux d'accouchement** assisté par du personnel formé. Cependant, pour la santé de l'enfant, on est en droit d'être optimiste avec les tendances d'évolution de **la couverture vaccinale** et des rythmes de consultations primaire curative. Au niveau de l'assainissement, les tendances sont bonnes même si des efforts importants doivent être faits pour **l'accès des ménages à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées**.

La mesure de **l'Indice synthétique d'accès³** aux services sociaux de base en milieu rural, permettrait une appréciation plus nette de l'impact des efforts fournis dans les domaines sociaux et surtout en faveur du monde rural. Toutefois, on peut noter que depuis la mise en œuvre du premier DSRP et avec les débuts de réalisation des actions prioritaires du DSRP-2, **le niveau d'électrification rurale** a augmenté, le rythme de construction d'écoles a connu une accélération, de même que les **structures sanitaires, d'eau potable et d'assainissement**. Cela devrait nous permettre de considérer que l'indicateur a bien évolué dans le sens d'une amélioration de l'indice d'accès aux services sociaux de base.

Les ressources programmées ont relativement bien couvert les prévisions, mais les niveaux d'exécution restent encore faibles pour l'ensemble de cet axe 2. Toutefois, il faut noter que les taux d'exécution sont meilleurs pour les PTF que pour l'Etat, en dehors des secteurs de l'Education et du cadre de vie.

Globalement les résultats atteints en 2007 sont appréciables au regard des objectifs qui ont été fixés. Cependant pour l'atteinte des OMD, des difficultés persistent encore pour trois indicateurs (le taux d'achèvement, la mortalité maternelle et la mortalité infanto-juvénile) qui peuvent compromettre la réalisation des objectifs.

³ L'indice synthétique est calculé à partir de six indices élémentaires d'accès aux services sociaux : électricité, téléphone, route, éducation, santé et lieu de commerce.

3.3.- AXE 3 : Protection sociale – Prévention et Gestion des risques de catastrophes

La protection sociale vise « à garantir l'accès aux biens et services essentiels, de conduire une politique de protection et de prévention contre les risques sociaux et naturels, à promouvoir les capacités et les potentiels de chaque individu, et à assurer la sécurité des biens et des investissements, condition nécessaire pour une croissance durable. ». Elle couvre également la mise en place des filets de sécurité et les mesures d'assistance pour prémunir les populations contre les chocs qui peuvent intervenir, qu'ils soient exogènes (perturbations de l'environnement) ou liés au cycle de vie ou à l'activité professionnelle.

3.3.1.- Réforme et Renforcement du Système formel de Sécurité sociale

Dans le cadre de la poursuite des objectifs, les actions prioritaires du DSRP-2 concernent la mise en œuvre d'un programme d'urgence de lutte contre l'évasion sociale, du renforcement du dispositif de régulation de la sécurité sociale (Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale (COSRISS), de la consolidation et de l'élargissement du champ de couverture pour inclure des prestations en cas de chômage involontaire et assurer une assurance sociale aux sénégalais de l'extérieur. Il est également envisagé une réforme du dispositif d'assurance maladie obligatoire des salariés qui est actuellement géré par les IPM, et de créer une structure de formation en vue de renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale.

L'objectif de la réforme d'ensemble vise à assurer une meilleure couverture sociale des travailleurs salariés par l'introduction de nouvelles catégories de prestations, notamment en vertu des engagements internationaux souscrits par l'Etat. Il s'agira également d'étendre le champ des prestations à d'autres catégories de la population pour leur permettre de faire face aux chocs inhérents à la survenance de risques sociaux.

L'analyse de la matrice des mesures montre que les actions mises en œuvre sont essentiellement des études de faisabilité. Certaines conclusions de ces études sont disponibles. Des mesures ont été prises dans le sens d'un relèvement des pensions ; et l'objectif d'améliorer le niveau des pensions sera réalisé dans un délai de six ans. L'assurance maladie avec les IPM après plus de trente ans d'existence présente un bilan mitigé. Globalement, il ressort que l'ensemble des mécanismes en vigueur ou entreprises n'a pas permis d'assurer une réelle efficacité de la couverture des salariés et des groupes socioprofessionnels visés

3.3.2.- Extension de la Protection sociale

Le principal défi à relever est d'assurer un taux de couverture plus conséquent à moyen terme en optant pour l'extension de la protection à d'autres catégories socioprofessionnelles et en mettant l'accent non seulement sur la mutualisation de la couverture santé mais également sur la mise en place de mécanismes d'assistance aux populations affectées par les chocs autres que la maladie.

La mise en œuvre de cette vision a été traduite à travers trois objectifs stratégiques, notamment :

- le renforcement des mutuelles de santé et l'amélioration du système d'assurance maladie ;
- la mise en place de mécanismes de prise en charge des maladies pour les personnes vulnérables ;

- la mise en place de systèmes de prévoyance sociale pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture et les acteurs économiques du secteur informel.

Dans la mise en œuvre de cette vision, des évolutions fortes sont notées sur le plan institutionnel et sur la dynamique des acteurs. Il s'agit de l'amélioration du cadre législatif et réglementaire, de la formulation et de l'expérimentation de nouveaux dispositifs d'extension de la protection sociale aux populations vulnérables.

En outre, diverses réalisations allant dans le sens de l'extension de la protection sociale sont à noter. Concernant le régime de protection sociale agro-sylvo-pastoral, une étude de faisabilité et un plan de développement ont été réalisés et validés, les projets de textes élaborés sont en cours d'adoption. Pour ce qui du régime de protection sociale des routiers, les études ont été finalisées, mais la mise en place du système n'a pu avoir lieu pour cause d'absence de programmation budgétaire.

Par ailleurs, des ressources importantes ont été injectées sous forme de subvention dans le cadre des dispositifs déjà existants destinés à l'assistance aux groupes vulnérables notamment les systèmes de gratuités relatifs à la prise en charge des affections à soins coûteux, des accouchements et césariennes, des soins de santé pour les indigents, etc.

En guise de recommandations, il convient de promouvoir un partenariat entre les mutuelles de santé et les prestataires de soins, le renforcement du cadre national de concertation sur la mutualité et la mise en place de plans de communication pour la promotion des mutuelles de santé figurent toujours comme priorité dans la poursuite de cet objectif stratégique. Cependant, la mise en place des mutuelles doit être renforcée par d'autres mesures prioritaires mettant l'accent entre autres sur le couplage micro assurance santé et micro finance, la mutualisation du risque maladie dans le cadre de la décentralisation, pérennisation des initiatives de gratuité, gratuité des soins à tous les groupes vulnérables et le développement des mutuelles de santé.

Pour les régimes particuliers de protection sociale, les recommandations sont préconisées dans le sens de (i) renforcer les critères de ciblage des bénéficiaires des systèmes de gratuité et de protection sociale en général en intégrant la dimension pauvreté, (ii) de mettre en œuvre les plans d'action relatifs aux nouveaux régimes de protection sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et les travailleurs du secteur des transports routiers (iii) de veiller à la prise en compte de la dimension genre dans le montage et la mise en œuvre des systèmes de protection sociale et (iv) de mettre en place un système de pérennisation des initiatives de gratuité (Fonds d'achat, Fonds de solidarité, SESAME, accouchement et césarienne, etc.).

3.3.3- Gestion des Risques de Catastrophes

Les actions prioritaires retenues dans la matrice des mesures du DSRP-2 portent sur la mise en place (i) du plan de communication, de formation et de mobilisation sociale, (ii) d'une plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes, et d'une autorité nationale chargée de la protection civile, (iii) d'un programme de maîtrise des accidents industriels et de prévention et de gestion des inondations

Le processus de formulation du programme National de Réduction des Risques Majeurs est en cours. Ce programme, financé par le gouvernement du Sénégal et les PTF sur la base d'une approche basée sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), participative et inclusive, a conduit la planification de l'exercice 2007. Des activités phares sont réalisées. Il s'agit de l'analyse de la plateforme nationale de Réduction des Risques de Catastrophes dont le décret portant sa création a été signé par le Président de la République le 04 Mars 2008, une analyse institutionnelle de la plateforme nationale de Réduction des Risques a été réalisée, un travail approfondi pour la mise en place d'une base de données Réduction des Risques est réalisé pour alimenter le Système d'Alerte en cours de formulation, le plan de contingence national, l'actualisation du cadre juridique et réglementaire régissant le secteur.

En termes de recommandations, il s'agira de (i) rendre opérationnelle la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe, (ii) combler les GAP de financement des programmes retenus dans le PAP, (iii) promouvoir une culture de la prévention des risques de catastrophe, (iv) valoriser les mécanismes traditionnels de prévention des aléas, (v) mettre en place des mécanismes durables de « *fund raising* » aptes à débloquer rapidement des fonds et des investissements publics en faveur de la mise en état d'alerte, de la prévention et de la mitigation, (vi) mettre en place au niveau régional des mécanismes de suivi et de coordination des activités de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe ; et (vii) mettre en place un système d'alerte précoce

3.3.4.- Protection des Groupes vulnérables

Des réalisations importantes ont été notées au bénéfice des personnes âgées ou aînées, des jeunes, des enfants, des personnes handicapées, des femmes, des réfugiés ou rapatriés.

Dans le souci de favoriser un meilleur impact des interventions des actions de lutte contre la pauvreté sur les conditions de vie des populations cibles, il a été mis en place au sein du Ministère chargé du Développement Social, une Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de lutte contre la pauvreté. Ladite Cellule joue un rôle d'interface stratégique des partenaires au développement.

Le projet d'appui à la **Promotion des Aînés** (PAPA) va bientôt démarrer ces activités avec une dotation du BCI de 104 millions FCFA en 2007. La revalorisation et le paiement des pensions des personnes retraitées selon une fréquence bimestrielle et non plus trimestrielle sont parmi les mesures qui contribuent aussi au bien-être des aînés.

Le Fonds National de **Promotion des Jeunes** (FNPJ) a financé 30 projets en faveur des jeunes pour un montant total de plus de 272 millions en 2007. Ce fonds s'est renforcé avec le Programme dit « Tout Petit Crédit ». Les conditions d'accès des promoteurs à cette ligne de crédit sont plus souples avec des taux d'intérêt plus bas. Plusieurs autres interventions en faveur des femmes et des jeunes concernant la création de la richesse et des activités génératrices de revenus sont inscrites dans l'Axe I du DRSP.

Avec l'appui de l'Agence Nationale pour l'**Emploi des Jeunes** (ANEJ), en 2007, 509 jeunes dont 241 filles ont bénéficié de formation en entrepreneuriat ; 923 plans d'affaires sont élaborés dont 658 sont remis aux promoteurs. Un total de 173 jeunes ont pu trouver un travail temporaire ou un stage ; 326 emplois ont été créés à partir effectivement financés par le fonds. Cette offre de services à travers le FNPJ et l'ANEJ est loin de satisfaire une demande très forte provenant des jeunes.

Au titre des réalisations majeures au bénéfice **des enfants en situation de vulnérabilité**, on compte la mise en place du Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue (PARRER), la conduite de plusieurs études sur la situation des enfants mendiants à Dakar et Thiès et les principales zones pourvoyeuses ainsi que le lancement de la deuxième phase des interventions opérationnelles de retrait, réhabilitation et retour en milieu familial des enfants mendiants. Le Projet d'appui à la mise en œuvre d'un Programme Assorti de Délai pour l'abolition des pires formes de travail des enfants appuyé par les partenaires (Bureau International du Travail) a permis de doter le Sénégal d'un Plan cadre national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants validé en novembre 2005, assorti d'un plan d'action prioritaire pour la période 2007-2015. En 2007, près de 700 villages ont déclaré publiquement l'abandon de l'excision et des mariages précoces portant à 2661 le nombre total de villages ayant procédé à ces déclarations. Mais l'application des textes législatifs, en ce qui concerne la réalisation des droits des enfants, reste encore très timide, comme en témoignent les nombreuses observations de Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant contenues dans le rapport de 2006. Le "Projet de Lutte contre la Traite et les Pires Formes de Travail des Enfants au Sénégal" du Ministère de la Famille, financée à hauteur de 815 000 Euros, a démarré à la fin de 2007.

Avec l'appui du Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté (CSR), le programme de Réadaptation à Base Communautaire des personnes handicapées (RBC) a permis, de créer 450 Groupements d'Intérêt Economique (GIE) en vue d'accroître les revenus de 4500 personnes handicapées et d'acquérir des appareils de réadaptation pour 1050 personnes.

Les femmes ont bénéficié de nombreuses réalisations concernant surtout les activités génératrices de revenus à travers le Projet de Lutte contre la Pauvreté, le Programme de l'Agence du Fonds de Développement Social et le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté. Toutefois, la mise en place de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Equité de Genre (SNEEG) a connu un retard mais des fonds sont programmés sur le BCI 2008 pour un démarrage effectif. L'Observatoire des Droits de la Femme, qui a tardé à voir le jour, devrait être mis en place cette année. Deux rapports sur la Convention sur l'Elimination de toutes Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) viennent d'être soumis pour observation au comité national des experts.

L'Agence Nationale pour la Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance (ANRAC) procède à la réhabilitation, la reconstruction des infrastructures sociales (routes, écoles, services de santé) et à l'appui aux activités d'alerte et prévention des conflits, de leur l'impact social et sur l'environnement. Ses actions viennent s'ajouter à celles des volets portant sur le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réintégration, le déminage et l'appui aux personnes déplacées ou réfugiées qui retournent dans leurs localités.

L'Agence Nationale du Plan de Retour Vers l'Agriculture (A.N. REVA) est opérationnelle seulement depuis octobre 2007 avec la nomination du Directeur Général. Elle a mis en place une douzaine de fermes villageoises modernes et fait la promotion de fermes de type d'excellence et agropastorales ainsi que de pôles aquacoles.

Dans le domaine de la **population**, la Direction de la Population et des Ressources Humaines (DPRH) s'est investie dans l'amélioration de la coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de population avec un financement BCI annuel de 137 million CFA en 2006 et 2007. Le Projet pour la Promotion des jeunes (PPJ) a mené des activités de sensibilisation sur la santé de la reproduction et offert des services à près de 200 000 jeunes et adolescents et adolescentes en 2007.

Les réalisations en faveur des groupes vulnérables sur ressources budgétaires (BCI) ont été modestes en 2007 du fait que les allocations planifiées ont été très faiblement mobilisées.

Les principales recommandations sont les suivantes :

- renforcer la cohérence du cadre institutionnel de lutte contre la vulnérabilité ;
- renforcer l'application des mesures, des lois et des conventions tendant à protéger les populations vulnérables ;
- systématiser et améliorer le ciblage des interventions au bénéfice des populations vulnérables ;
- étendre la couverture à des catégories de population vulnérables insuffisamment prises en compte, notamment les populations rurales, les enfants des migrants

Conclusion partielle

L'absence d'indicateurs quantitatifs mesurés limite la charge expressive des conclusions à tirer pour l'année 2007. Cependant, quelques constats peuvent être faits concernant :

- l'extension de la protection sociale : les actions mises en œuvre en 2007 ont été essentiellement des études de faisabilité. Cependant, des évolutions ont été notées sur le plan institutionnel et sur la dynamique des acteurs. Il s'agit de l'amélioration du cadre législatif et réglementaire, de la formulation et de l'expérimentation de nouveaux dispositifs d'extension de la protection sociale aux populations vulnérables.

- Dans domaine de la **Gestion des risques de catastrophes**, le processus de formulation du programme National de Réduction des Risques Majeurs est en cours de formulation.
- En faveur des **groupes vulnérables** : Plusieurs autres interventions en faveur des femmes et des jeunes concernant la création de richesses et des activités génératrices de revenus sont inscrites dans l'axe 1 du DRSP. A travers le FNPJ et l'ANEJ, beaucoup d'emplois ont pu être créés, mais ils restent insuffisants au regard de la forte demande. Au titre des réalisations majeures au bénéfice **des enfants en situation de vulnérabilité**, on note la mise en place du Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue (PARRER), et le "Projet de Lutte contre la Traite et les Pires Formes de Travail des Enfants au Sénégal" a démarré à la fin de 2007.
- **Concernant les femmes**, elles ont bénéficié de nombreuses réalisations concernant surtout les activités génératrices de revenus à travers le Projet de Lutte contre la Pauvreté, le Programme de l'Agence du Fonds de Développement Social et le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté.
- En faveur des personnes déplacées, des activités ont menées dans le cadre de la réhabilitation, la reconstruction des infrastructures sociales et l'appui aux activités d'alerte et prévention des conflits. Egalement, le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réintégration, le déminage et l'appui aux personnes déplacées ou réfugiées qui retournent dans leurs localités, ont bénéficié d'actions concrètes.
- Dans le domaine de la population, le Projet pour la Promotion des jeunes (PPJ) a mené des activités de sensibilisation sur la santé de la reproduction et offert des services à près de 200 000 jeunes et adolescents et adolescentes en 2007.

Dans l'ensemble, les résultats attendus pour 2007 en termes d'activités programmées ont été atteints pour l'année 2007, mais restent insuffisants. Il convient de renforcer la programmation pour 2009 pour permettre une réalisation effective des actions prioritaires.

3.4.- AXE 4 : Bonne gouvernance et Développement décentralisé et participatif

L'objectif de la bonne gouvernance, d'une manière générale, est de mettre en place un cadre de référence global qui favorise les investissements privés et publics, source de créations de richesses et de lutte contre la pauvreté. La stratégie du Gouvernement, déclinée dans le Programme national de bonne Gouvernance (PNBG) et le plan d'actions CFAA-CPAR, vise à conforter l'État de droit dans une société démocratique, l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et sociale.

3.4.1.- Bonne gouvernance économique

Les objectifs stratégiques et les actions prioritaires sont : (i) l'amélioration de la gestion des finances publiques et les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ; (ii) l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers citoyens et aux usagers-entreprises ; (iii) l'impulsion d'une gestion moderne des ressources humaines garantissant une disponibilité de personnel de qualité responsabilisé et motivé ; et (iv) le renforcement des capacités de contrôle citoyen.

Sous ce rapport, des actions ont été conduites et poursuivies en 2007. A ce titre, le Gouvernement a mis en place un nouveau cadre juridique et institutionnel du système de passation des marchés publics avec l'opérationnalisation de l'ARMP et de la DCMP.

Ces deux entités prennent en charge :

- Les recours indépendants et suspensifs sollicités par les acteurs et le traitement de ces derniers par le Comité de règlement des Différents de l'ARMP ;
- Le déroulement du plan de formation des Agents Comptables dans le cadre de la mise à niveau des acteurs ;

- Le Système d'Information et de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) est aujourd'hui fonctionnel pour satisfaire à l'exigence d'efficacité et de transparence dans les procédures de passation des marchés, ainsi, le portail web des marchés publics ;
- L'émission du rapport trimestriel de l'ARMP et sa transmission effective aux autorités ;
- L'élaboration du Manuel d'application du CMP grâce à l'appui du PPIP.

Enfin, en application des dispositions du CMP, tous les ministères, y compris les Agences dépourvues de personnalité morale ont déposé à la DCMP leur Plan de passation de marchés (plans annuels) et publié dans les journaux les Avis Généraux de Passation des Marchés (AGPM) pour la gestion budgétaire de 2008.

Par ailleurs, les réformes budgétaires et financières (CFAA et CPAR) ont été poursuivies avec l'extension des CDSMT à huit autres ministères. DE même, il convient de rappeler la modernisation des systèmes de recouvrement des recettes tant au niveau des douanes que des impôts ainsi que la mise en exploitation du SIGFIP en vue d'améliorer le contrôle de l'exécution des dépenses publiques, ayant induit des performances réelles en 2007 dépassant largement le niveau fixé par l'indicateur PEFA. Ces avancées ont été rendues possibles, grâce à une option gouvernementale volontariste, pour la modernisation de l'administration du Budget de l'Etat. L'exercice PEFA a été lancé en juin 2007 afin de faire évoluer la démarche CFAA et CPAR dans le sens d'une prise en compte des nouvelles approches renforcées de mesure des performances en matière de gestion des finances publiques et le système d'évaluation du niveau de qualité du système national de passation des marchés publics (SNPMP). L'évaluation du SNPMP/OCDE prévue en 2007 a été réalisée en mars 2008 a permis de passer en revue les performances des systèmes de gestion budgétaires et des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et d'adopter les plans d'actions CFAA et CPAR.

En ce qui concerne l'amélioration de la programmation et de la gestion des dépenses publiques, il faut relever que l'introduction en 2003 des budgets programmes dans le processus de préparation budgétaire avec quatre ministères pilotes (éducation, santé, environnement et justice) s'est poursuivie en 2007 à 8 autres ministères (enseignement technique & formation professionnelle, agriculture, élevage, tourisme, infrastructures et transports, économie maritime et solidarité nationale).

Au titre de l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme d'amélioration de la qualité des services publics, l'audit de trois ministères (ceux de l'Agriculture, de l'Environnement et des Infrastructures, Equipements et Transports) a été réalisé.

En ce qui concerne l'exécution budgétaire, l'amélioration des procédures engagée en 2005 avec la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement du budget s'est poursuivie. Seuls les ministères chargés respectivement des infrastructures et des transports, de l'agriculture et de l'élevage ont pu bénéficier de la mesure en 2007. Le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) est maintenant opérationnel. Au niveau régional, l'effort d'extension du réseau SIGFIP s'est poursuivi pour connecter les CRF des régions de Thiès, Fatick, Kaolack, Louga et Diourbel.

S'agissant de l'amélioration du système de recouvrement des recettes fiscales, on note une bonne tenue en 2007, dépassant largement le niveau fixé par l'indicateur PEFA sur ce sujet. Ces efforts seront consolidés par, entre autres, la mise en exploitation intégrale du logiciel système Intégré de gestion des Impôts et Taxes (SIGTAS), la numérisation totale du cadastre en vue d'une maîtrise de l'assiette foncière et fiscale et la mise en œuvre du plan d'actions qui sera issu du Plan de Développement stratégique de l'administration fiscales (PDSAF).

Depuis 2007, le Gouvernement poursuit un nouveau programme sans décaissement, dénommé « Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) ».

En ce qui concerne l'analyse des indicateurs, les performances sont encore mitigées dans l'ensemble pour l'année 2007. **Le taux de marchés publics passés en entente directe**, qui est retenu comme indicateur de performance du DSRP-2, a été fixé à moins de 20%. Les résultats montrent que ce taux a atteint 28% en 2007. Ce dépassement reste lié au caractère spécial de l'année 2007 (travaux préparatoires du sommet de l'OCI notamment).

Cependant, il convient de noter que le système de passation des marchés a été évalué suivant les indicateurs de l'OCDE et avait obtenu un taux de satisfaction de 83%, bien que la partie relative aux opérations et procédures de passation des marchés ait été réalisée suivant l'ancienne législation.

En termes de contrôle externe, l'année 2007 a enregistré le dépôt du compte de gestion de l'Etat de 2004 et les projets de lois de règlement de 2002 et de 2003. La fonction de contrôle exercée par la Commission des Finances de l'Assemblée nationale et par la Cour des Comptes a été renforcée à travers l'organisation de sessions de formation à l'intention des membres de ces deux structures. Pour le volet relatif à la *mise en place d'un dispositif participatif de contrôle citoyen*, treize (13) assistants parlementaires ont été mis à contribution dans les travaux des sessions budgétaires de 2006 et 2007 et des **ateliers de formation sur le contrôle parlementaire ont été organisés au profit de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale** à travers le PRECAREF et le PA-PNBG.

Par ailleurs, la mise en œuvre efficace du volet « Gouvernance économique » est entravée par un certain nombre de contraintes parmi lesquelles on relève: (i) « Un démarrage lent dans la mise en œuvre du NCMP, dû principalement au retard accusé dans la mise à niveau des acteurs. »; (ii) la faiblesse des capacités techniques et des moyens humains de la plupart des acteurs en matière de formulation et de mise en œuvre des programmes sectoriels et de programmes pluriannuels de dépenses publiques qui freinent l'accélération du processus de mise en œuvre du système de gestion axé sur les résultats; (iii) le non respect des délais réglementaires en matière de production et d'examen des comptes de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics répertoriés; à la date du 31 décembre 2007, seules les lois de règlement de 1997 à 1999 ont été transmises à l'Assemblée nationale; et (iv) la faible mobilisation des ressources, et l'instabilité institutionnelle se traduisant par des modifications de la structure gouvernementale.

Pour une bonne mise en œuvre des actions prioritaires, les recommandations suivantes sont retenues dans le sens de (i) la mise en place d'un dispositif participatif de contrôle citoyen et de renforcement des capacités des acteurs (SC); une meilleure cohérence dans la démocratisation de certaines structures (ARMP, etc.); la validation du plan de réformes budgétaires et financières actualisé suite au diagnostic PEFA et aux autres engagements du Gouvernement (ISPE,...).

3.4.2.- Bonne Gouvernance judiciaire

Concernant la gouvernance judiciaire, les objectifs portent sur l'approfondissement de la réforme de la justice et du climat des affaires ainsi que la lutte contre la corruption et le renforcement des capacités d'analyse du pouvoir judiciaire. Au titre des réalisations, on peut citer la mise en réseau des juridictions pénales (effective) et civile (en perspective), grâce à l'appui des PTF.

Avec le concours des PTF, à travers le projet de Promotion de l'Investissement Privé (PIIP), l'antenne du greffe commercial réservée au registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) a été délocalisée vers le site pilote installé dans le tribunal Départemental de Pikine. Ce projet d'automatisation du RCCM a permis de réduire le délai de délivrance des actes du registre de commerce qui peut être obtenu dans les deux heures suivant la demande. En perspective de l'extension du projet à l'ensemble du pays, la délivrance des actes se fera à temps réel.

En 2007, grâce à l'appui des PTF dans le cadre du PASEJ, trois nouvelles maisons de Justice ont été implantées aux Parcelles Assainies, à Mbour et à Ziguinchor.

Des actions en vue de renforcer la lutte contre la corruption ont été entreprises et une évaluation du phénomène au Sénégal a permis d'élaborer un document d'orientation stratégique.

Le projet d'élaboration de la nouvelle carte judiciaire est en cours au niveau du Ministère de la Justice. Les objectifs poursuivis dans ce cadre sont entre autres, de renforcer la compétence matérielle des tribunaux départementaux pour en faire de véritables juridictions de proximité pour une meilleure distribution et d'asseoir un système judiciaire moderne, plus proche du justiciable et plus performant.

En outre, le fonctionnement optimal de la Justice sénégalaise est entravé par plusieurs facteurs dont les plus importants sont : (i) la faiblesse des moyens (même si des efforts ont été accomplis) ; (ii) la difficulté d'accéder aux juridictions en raison du coût de l'action judiciaire ; (iii) la complexité de l'appareil judiciaire ; (iv) les coûts élevés de la justice ; et (v) la faiblesse des moyens alloués à l'Administration pénitentiaire, notamment comme gestionnaire des prisons.

La réorganisation de la carte judiciaire va être associée à un programme de construction et d'équipement des juridictions et à une rationalisation de la répartition des ressources humaines."

En termes de recommandations, il conviendra de développer un plan de communication sur le Fonds d'aide juridictionnelle, et d'entreprendre des actions et mesures pour :

- La publication régulière des décisions de Justice ;
- Le renforcement de la formation des magistrats sur les sujets relatifs au secteur privé ;
- Le développement d'une culture de la performance en renforçant les capacités institutionnelles de la Justice ;
- La promotion du centre d'arbitrage.

3.4.3.- Développement local et Décentralisation

Les actions et mesures ont trait à : (i) l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire ; (ii) l'harmonisation des appuis techniques et des outils de planification ; (iii) le renforcement des capacités des collectivités locales ; (iv) l'accroissement des ressources et (v) la poursuite des réformes budgétaires et financières des collectivités locales. Pour les actions relatives au cadre institutionnel, on peut citer la tenue des Assises sur la Décentralisation en novembre 2007 qui a constitué un moment fort de revue de la Décentralisation au Sénégal. Concernant l'élaboration de la Charte de la Déconcentration, des avancées significatives n'ont pas pu être enregistrées en 2007. L'état d'avancement de la révision des textes pour les rendre plus cohérents avec ceux de la Décentralisation est, en revanche, plus encourageant, puisque le texte fixant le régime financier des collectivités locales est actuellement en cours.

Le renforcement des capacités des collectivités locales a essentiellement porté sur la gestion financière, la passation des marchés, la planification et la fiscalité locale. Les actions ont été réalisées à l'initiative du PNDL, du PRECOL, du PRODEL, du PAR, du PADMIR, etc. En outre, le renforcement institutionnel des ARD (évolution vers un établissement public) et de la DADL/CADL en plus de la disponibilité de l'assistance communautaire/communale et des conventions de mise à disposition, ont sensiblement relevé les capacités des CL à planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer le développement local.

Les réformes majeures autour de l'amélioration des finances locales concernent, entre autres, la mise en œuvre de la décentralisation de l'exécution de ressources internes

inscrites du BCI, avec des prévisions de transfert en capital pour les secteurs de l'Education et de la Santé (total de 4,7 milliards sur la Loi de finances 2007). Elle a démarré dans 4 régions (Fatick, Diourbel, Kaolack et Louga). La mise en œuvre de projets et programmes issus des POR du DSRP-2 implique également le transfert de ressources du BCI. Néanmoins, seule la Région de Matam a pu bénéficier d'un financement POR/BCI pour la réalisation d'un projet d'assainissement

A propos de l'amélioration de la fiscalité locale, il y a lieu d'évoquer la simplification de la patente, avec l'introduction de l'impôt synthétique CGU, sa répartition pour 60 % aux CL et pour 40% à l'État, et les propositions pour que l'Etat renonce à sa quote-part. De plus, de nombreuses contraintes liées à l'amélioration de la mobilisation fiscale au profit des CL ont été identifiées, s'agissant des impôts assis sur la valeur locative, des impôts per capita, des impôts indirects et de ceux sur les revenus domaniaux. Des initiatives préparatoires sont prises (cas du PRECOL/ADM dans les communes), en attendant la finalisation des réformes prévues. Des efforts sont également faits pour le transfert de fiscalité, avec l'intervention de la loi 2007-07 fixant à 3,5 % et à 2 % de la TVA les montants à allouer respectivement au FDD et au FECL.

En termes de bilan, les progrès réalisés sont importants et sous-tendus par une volonté politique clairement exprimée, avec la création du Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales. Cette avancée institutionnelle a facilité, au demeurant, la tenue des Assises de la Décentralisation, les premières du genre au Sénégal, qui ont constitué une bonne plateforme de dialogue et d'évaluation des avancées enregistrées dans le cadre de la décentralisation.

Les résultats positifs enregistrés avec le renforcement des capacités des collectivités locales sont également incontestables, puisqu'ils ont rendu possible leur responsabilisation dans les domaines liés à la gestion des compétences transférées (planification, gestion financière, maîtrise d'ouvrage, suivi-évaluation, mobilisation de ressources de financement, tenue de l'Etat-civil, etc.) Les collectivités locales sont ainsi devenues la principale porte d'entrée pour les interventions de développement à la base, avec des ressources financières croissantes et des réalisations de plus en plus visibles, particulièrement en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.

Les principales recommandations retenues dans le cadre de la poursuite des objectifs assignés au secteur sont, entre autres :

- Appuyer les Collectivités locales dans la promotion de leurs territoires et le renforcement de leurs capacités de négociation avec l'Etat, les PTF et le secteur privé, pour le financement de programmes de dimensions régionales ou locales.;
- Accroître les transferts de fiscalité de la part de l'Etat, notamment en s'engageant à l'harmonisation des approches et à des financements conjoints (partenaires), en mutualisant les appuis, etc. ;
- Rendre effectives les dispositions législatives relatives à la signature et à la mise en œuvre des contrats plans, en impliquant mieux les régions dans la négociation préalable à l'allocation des ressources du PTIP ;
- Concevoir, financer et exécuter, au niveau régional et local, des projets et programmes liés aux domaines prioritaires de l'axe « création de richesses » ;

3.4.4.- Développement des pôles secondaires

Le développement des villes/pôles secondaires stratégiques est basé sur la conception spatiale et la coordination plus judicieuse de la réalisation des travaux d'infrastructures et d'équipements collectifs. Elle repose également sur la promotion de mesures incitatives en vue de favoriser la localisation plus rationnelle des investissements dans des régions ou des territoires. Cette approche sera développée sur la base de facteurs mieux ciblés et la régulation et le contrôle de l'occupation du sol selon des règles de bonne gouvernance.

De manière plus spécifique, la stratégie de développement des villes secondaires vise, entre autres objectifs, à renforcer les infrastructures de soutien, promouvoir des territoires compétitifs, favoriser une meilleure répartition des villes, renforcer le réseau de villes existant dans l'espace national et créer les conditions d'une meilleure valorisation des activités rurales.

Ces villes secondaires, une fois dotées de fonctions stratégiques, pourraient devenir des supports indispensables à la création des conditions optimales de génération de richesse et d'intégration et, de ce fait, s'inscrire dans la dynamique constante de lutte contre l'exclusion, la pauvreté et la sous intégration. Le programme de développement des villes/pôles secondaires constitue le premier volet de la composante « promotion de la solidarité territoriale » du Programme National d'Aménagement et de promotion de la Solidarité et de la Compétitivité Territoriale (PNASCOT).

Conclusion partielle

Au titre de la bonne gouvernance économique, la mise en œuvre des réformes budgétaires et financières (CFAA et CPAR) a connu des avancées significatives au cours de l'année 2007 allant dans le sens d'une bonne poursuite des objectifs fixés. Cependant la mise en œuvre efficace du volet « Gouvernance économique » est entravée par un certain nombre de contraintes relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics. En dépit des améliorations notées avec l'intégration dans le système de gouvernance du secteur public du système de passation des marchés publics, les pratiques non concurrentielles ont sérieusement entamé la réalisation des objectifs d'optimisation dans l'exécution de la commande publique. Les autres composantes ont connu un bon début d'exécution. Elles concernent la réforme du cadre institutionnel des marchés publics, l'amélioration de l'environnement des affaires à travers la mise sur pied d'organismes comme le Conseil Présidentiel sur l'Investissement (CPI), la promotion de la transparence et la lutte contre la corruption à travers la création de la Commission Nationale de Lutte contre la Non transparence, la corruption et la concussion.

Pour ce qui est de la gouvernance judiciaire, il a été noté que l'institution judiciaire manque encore de moyens en général, et de moyens humains en particulier, en dépit du fait qu'elle reste encore complexe aux yeux de nombreux citoyens. L'effort de proximité ne s'est pas accompagné d'un effort de réduction sensible du coût de la Justice.

Dans le cadre du Développement décentralisé et participatif les progrès sont encore lents. Un accent particulier devra être accordé à l'accroissement des transferts financiers et aux mesures favorisant la multiplication des projets et programmes destinés exclusivement aux collectivités locales et à la poursuite des réformes sur la décentralisation. Le développement des villes secondaires n'a pas connu également des résultats probants du fait des lenteurs notées dans la programmation des études.

Les résultats enregistrés pour l'axe « Bonne Gouvernance et Développement décentralisé et participatif » au cours de l'année 2007 sont importants au regard des actions prioritaires entreprises. Cependant ils demeurent insuffisants au regard des attentes et il convient alors de renforcer la mise en œuvre des activités surtout en ce qui concerne les secteurs de la gouvernance judiciaire, de la Décentralisation et des Pôles secondaires.

IV.- ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI-EVALUATION

4.1.- Présentation du dispositif

La mise en place d'un dispositif de suivi autour du DSRP-2 a démarré avec l'organisation du groupe consultatif de Paris en octobre 2007. Ce dispositif est articulé autour d'un Conseil d'orientation et de suivi présidé par le Premier Ministre. Cette instance qui regroupe tous les acteurs se réunit une fois tous les trois mois pour faire le point sur l'état d'avancement des engagements et mesures dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP. Ce qui constitue un cadre permanent pour consolider le dialogue des politiques et valoriser les orientations stratégiques. Ces rencontres trimestrielles ont fortement inspiré les organes dans leur mode de fonctionnement.

Cette instance de dialogue de haut niveau sur les stratégies de développement (DSRP-2 et SCA) a fonctionné sur la base d'un calendrier connu à l'avance de tous les partenaires au développement, d'une part et d'autre part d'une matrice d'actions et d'indicateurs annuels et infra-annuels définis d'un commun accord.

La mise en place de groupes de travail selon les quatre axes du DSRP-2 a permis de promouvoir des discussions autour des questions sectorielles, multisectorielles et régionales. Ce dispositif a été renforcé par la définition de groupes sectoriels homogènes (santé, éducation par exemple).

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du DSRP dans les régions administratives du Sénégal, l'année 2007 a été marquée par le démarrage des activités du cadre de partenariat des régions pour mieux asseoir les bases d'un suivi régulier. Ce cadre permet d'harmoniser les modalités d'appui technique et financier au fonctionnement des organes régionaux, de poursuivre le développement des capacités des acteurs régionaux et de renforcer la communication et le partage d'informations entre les différents niveaux d'intervention. Par ailleurs, ce cadre de partenariat intègre parfaitement les recommandations de la déclaration de Paris en termes d'alignement aux stratégies nationales par les PTF.

4.2.- Instruments de mise en œuvre et de suivi du DSRP-2

4.2.1.- Instruments d'exécution du DSRP-2

La mise en œuvre du DSRP se fait à travers les CDMT et CDSMT qui constituent le lien opérationnel entre le DSRP et les programmes sectoriels. A cet égard, beaucoup d'efforts ont été faits dans le sens de la généralisation de cet outil au niveau des Ministères techniques. Au niveau décentralisé, le renforcement des moyens budgétaires des collectivités locales avec la décentralisation du BCI démarrée en 2006 et l'accroissement significatif du FDD et du FECL ont été des actions importantes qui ont contribué à l'amélioration de la mise en œuvre du DSRP-2.

En 2007, l'optimisation des fonctionnalités du SIGFIP et l'utilisation en régions du logiciel se sont poursuivies. Ainsi, en 2007, deux autres régions (Louga et Diourbel) se sont ajoutées aux trois premières (Thiès, Fatick et Kaolack) déjà connectées au SIGFIP. Un plan de déploiement a été mis en place et permettra dans le court terme, la couverture des régions Nord (Saint-Louis et Matam) en attendant une extension à l'ensemble du pays.

4.2.2.- Instrument de mobilisation des ressources

La sixième réunion du groupe consultatif pour le Sénégal a été organisée en octobre 2007. Elle avait regroupé une centaine de partenaires bilatéraux et multilatéraux qui ont participé activement aux travaux.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une bonne stratégie de mobilisation des ressources extérieures pour le financement de notre Programme d'Actions Prioritaires (PAP) contenu dans le DSRP-2. L'analyse de la disponibilité des ressources pour les besoins de ce PAP

montre que le financement acquis bénéficiait d'une contribution de l'Etat d'environ 51,2%, et de 48,8% pour les bailleurs de fonds.

Ainsi, les besoins de financement additionnels du PAP sur la période 2007-2010 s'élevaient à 1902 milliards de FCFA. Au terme de la séance du Groupe Consultatif, l'ensemble du financement obtenu a largement couvert ces besoins avec une contribution supplémentaire de l'Etat d'environ 35%.

Le succès de cette réunion du 6^{ème} Groupe consultatif peut se mesurer à travers ce financement qui couvre à hauteur de 130%, les besoins exprimés.

4.2.3.- Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide

La mise en œuvre de la DP au Sénégal traduit d'un côté, la matérialisation de nos engagements internationaux et de l'autre la mise en place d'instruments d'amélioration de l'efficacité de l'aide au service de nos politiques publiques. Pour donner suite à ses engagements internationaux et améliorer les conditions de mobilisation des ressources de l'APD dans le cadre du DSRP-2, le Sénégal a pris un ensemble de mesures dont la mise en place d'un dispositif institutionnel avec les Partenaires Techniques et Financiers, la Société Civile.

Ainsi, plusieurs activités ont été réalisées en 2007 sur la base d'une feuille de route élaborée en 2006. Il s'agit, entre autres, de (i) la poursuite de la préparation d'un premier projet de **Plan d'Action** sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide au Sénégal qui vient d'être validé tout récemment avec tous les acteurs ; (ii) la formulation d'un **arrangement cadre des appuis budgétaires (ACAB)** et sa signature le 11/01/08 entre le Gouvernement et les PTF ; (iii) la finalisation d'une étude sur les causes des écarts dans la comptabilisation des flux d'APD effectuée et validée au cours du 1^{er} semestre de 2007 et (iv) la conduite de l'exercice d'évaluation de la Déclaration de Paris dans la perspective du 3^{ème} Forum de Haut niveau à Accra au Ghana en 2008 parmi les dix pays partenaires auto-sélectionnés. Il est important de signaler que toutes ces entreprises ont été effectuées dans le cadre d'une concertation intense avec les PTF et avec l'implication de plus en plus importante des autres acteurs tels que la société civile et d'autres démembrements de l'Etat (Parlement, Cour des Comptes et collectivités locales).

4.2.4.- Schéma Directeur de la Statistique

L'élaboration du DSRP-2 a révélé la rupture des maillons de la chaîne « statistiques – connaissances – politiques ». En effet, des insuffisances ont été notées dans l'offre de statistique.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Sénégal a engagé la réforme en profondeur du Système Statistique National pour le rendre plus performant et apte à offrir les moyens d'améliorer la production et la diffusion des données statistiques. Il s'agit de créer des conditions de travail permettant de satisfaire les besoins en données statistiques dans un environnement économique, social et politique de plus en plus demandeur d'informations. Cette réforme a commencé depuis 2004 avec la création de l'ANSD (par la loi 2004-21) qui est devenu l'organe central de gestion des informations statistiques au Sénégal. La réforme s'est poursuivie, avec l'élaboration du Schéma Directeur Statistique du Sénégal (SDS), conformément aux orientations du DSRP-2 (En annexes figure un tableau de correspondance indiquant les activités à réaliser pour renseigner notamment les indicateurs du DSRP).

L'objectif global du SDS est de relever le défi que constitue la mise à la disposition des décideurs et des autres utilisateurs, d'une information statistique de qualité, pertinente, complète, produite conformément aux standards internationaux et diffusée dans des délais compatibles avec une utilisation efficace en vue de la prise de décisions. Ainsi, le SDS doit

contraintes
stratégies
notamment
Millier

Les étapes suivantes ont été suivies pour l'élaboration du SDS : (i) étape préliminaire ; (ii) diagnostic ; (iii) vision et stratégies ; (iv) plan d'actions.

Globalement, il ressort du diagnostic du SSN que le dispositif institutionnel est partiel et incomplet. Il est aussi noté un manque de ressources humaines, financières et matérielles en qualité et en quantité suffisantes. Ces contraintes ont un impact négatif sur la qualité, la fiabilité, la diffusion, la pertinence et la régularité, constaté au niveau de la plupart des produits statistiques.

Ce constat a amené les acteurs du SSN à définir une vision qui est : « **Devenir un Système Statistique National stable, suffisamment coordonné et assurant une bonne couverture des besoins des utilisateurs** ». L'analyse du Système Statistique National, des défis, des contraintes, des potentialités et des perspectives de croissance avec une bonne prise en compte du genre et de la décentralisation a permis d'identifier les quatre (04) axes stratégiques suivants pour son développement :

- Axe 1 : Renforcement du dispositif institutionnel ;
- Axe 2 : Amélioration de la qualité des produits statistiques ;
- Axe 3 : Diffusion et promotion de l'utilisation des statistiques, de l'analyse et de la recherche ;
- Axe 4 : Renforcement des capacités pour un système statistique efficace.

De ces axes, ont découlé les activités et les actions aptes à lever les contraintes qui bloquent encore le développement des statistiques. La mise en œuvre du SDS sera régie par les principes directeurs qui ont été largement approuvés par les acteurs du SSN : la subsidiarité, la co-décision, la flexibilité, la transparence et l'équité.

Le dispositif institutionnel de pilotage de la mise en œuvre du SDS repose sur une structuration à deux niveaux. Au premier niveau, le Conseil National de la Statistique (CNS), composante du Système Statistique National définie par la loi 2004 – 21, présidé par le Premier Ministre. Au deuxième niveau, le Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) présidé par le Directeur Général de l'ANSD. Pour le suivi de sa mise en œuvre, un rapport d'avancement sera soumis chaque année au CNS après validation par le CTPS qui regroupe l'ensemble des acteurs du SSN.

Maintenant que le SDS (2008 – 2013) est élaboré selon une démarche participative et validé avec tous les acteurs du Système Statistique National depuis juin 2007 et son calendrier de réactualisation mis en cohérence avec celui du DSRP, le principal challenge est dans la mobilisation de financements pérennes pour sa réalisation.

V.- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR LE SUIVI 2009

5.1.- Au titre de la programmation et de l'exécution des programmes et projets

L'analyse des performances réalisées en matière de programmation et d'exécution des investissements publics articulés au Plan d'Actions prioritaires du DSRP-2 autorise à considérer que le PTIP et le BCI, déclinés annuellement, sont de plus en plus alignés sur le DSRP-2. Il apparaît notamment que, pour la gestion 2007, la cohérence entre les prévisions du DSRP et le budget était parfaitement réalisée pour l'Etat, avec un dépassement substantiel par rapport à ses engagements initiaux.

Pour la gestion 2008, la performance de l'Etat en termes de programmation des financements sur ressources internes devrait permettre d'augmenter sa part relative dans le volume total. Cette situation montre que la mise en conformité du PTIP/BCI par rapport au DSRP-2 est désormais devenue une constante du système de planification financière et de budgétisation des investissements publics, après quelques années de rapprochements progressifs.

Le DSRP est ainsi devenu la référence en matière de financement des interventions publiques. Au demeurant, cette forte exigence est maintenant réaffirmée chaque année dans la loi portant approbation du PTIP, qui stipule en son article 2 que « les orientations générales, les stratégies et les politiques sectorielles, les objectifs et les actions définis par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté révisé déterminent les projets et programmes du PTIP ».

La nécessité de renforcer ces acquis et de mener à son terme le processus d'amélioration du système de programmation, de budgétisation, d'exécution et de suivi-évaluation du DSRP-2 conduit à formuler les recommandations suivantes :

- Favoriser le dialogue entre la CSPLP, l'ANSD, la DDI, la DPPE, la DB et la DCEF, DPPE, DB et DDI, pour mieux influencer les propositions de programmations budgétaires, avant la finalisation de la Loi de finances ;
- Relancer le projet de création et de mise en place de directions, services ou cellules d'Etude et de Planification (selon le cas) qui seraient chargés, au sein de chacune des grandes administrations sectorielles ou régionales, de la formulation, de l'exécution et/ou du suivi-évaluation des programmes et projets d'investissements publics en cohérence avec les activités programmées dans le SDS notamment l'étude de rationalisation des structures du Système Statistique Nationale programmée ;
- Assurer le renforcement des capacités des représentants des acteurs impliqués dans le suivi du DSRP-2 dans les domaines du cycle de projet (sur les méthodologies de suivi de programme ou projet, en particulier) ;
- Développer le site WEB portail de développement pour le transformer en un outil interactif de dialogue inter-acteurs sur les programmes et projets d'investissements publics ;
- Promouvoir des organisations privées ou associatives comme opérateurs ou maîtres d'œuvre pour l'exécution de programmes ou projets d'investissements publics articulés au PAP ;
- Accroître l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre et le suivi de du DSRP-2 ;
- Appuyer les Collectivités locales dans la promotion de leurs territoires et la négociation avec l'Etat et les PTF, pour le financement de programmes de dimensions régionales ou locales ;
- Mettre en place des moyens d'intervention (type Fonds de soutien) destinés aux organisations de la société civile (ONG) et du secteur privé pour leur permettre de renforcer leurs capacités de participation directe à la lutte contre la pauvreté ;

- Renforcer et redynamiser les organes de pilotage et de coordination du développement régional pour améliorer leur participation au processus de mise en œuvre et de suivi du DSRP.

5.2.- Au titre du bilan des réformes des politiques

Il est apparu que, globalement, la mise en œuvre de la matrice des mesures du DSRP-2 peut être considérée comme satisfaisante, au regard de ses objectifs et stratégies, des enjeux et défis en matière de politique économique. Plus précisément, les actions programmées et réalisées dans les conditions prévues ont permis d'enregistrer des résultats visibles et positifs, généralement à la mesure des attentes des acteurs. La plupart des actions prioritaires a connu un début d'exécution en 2007, en particulier dans les principaux secteurs économiques impactant positivement la situation des populations pauvres (à l'exception relative de la pêche) ainsi que dans l'ensemble des secteurs sociaux.

Par ailleurs, des secteurs stratégiquement importants en matière de lutte contre la pauvreté ont enregistré des performances très faibles (Dialogue social, Protection sociale, Développement des pôles secondaires, ...). Cette situation est directement liée au fait que ces domaines sont relativement nouveaux dans le dispositif stratégique du DSRP-2 et, pour cette raison, encore sous/ou non financés.

Les principales recommandations sont les suivantes :

- Rationaliser les dispositifs opérationnels de mise en œuvre et de suivi-évaluation de ces stratégies et politiques pour réduire les doublons et les risques de concurrence et de conflits de la part des acteurs ;
- Assurer un meilleur ciblage des bénéficiaires des actions du DSRP-2 ; à cet égard, les approches ABDH et GAR devraient être privilégiées par rapport aux approches axées sur les besoins ou les statuts ;
- Mobiliser plus activement les ressources nécessaires au financement des actions définies comme prioritaires dans le DSRP-2 ;
- Assurer une meilleure adéquation des dotations budgétaires des collectivités locales par rapport aux besoins de prise en charge de leurs compétences transférées.

5.3.- Au titre de la gestion des indicateurs

Au total, la revue des indicateurs a montré que le dispositif était relativement performant, en comparaison des situations existant au Sénégal ou dans la sous-région, dans des domaines similaires ou comparables. De fait, les difficultés sont moins imputables au dispositif lui-même qu'aux déficits de culture statistique en amont, dans les ministères techniques, dans les régions, etc..., qui n'assurent pas avec efficacité la gestion des données en leur possession.

Sous ce rapport, les principales recommandations sont les suivantes :

- Renforcer l'harmonisation des systèmes d'indicateurs (d'impact, de réalisation, ...) renseignant sur l'évolution de la pauvreté et/ou sur les performances des stratégies et politiques de lutte contre la pauvreté (OMD, Déclaration de Paris, ACAB) autour des indicateurs du DSRP-2 ;
- Vulgariser et mettre en œuvre le Schéma Directeur de la Statistique, pour permettre une mise à disposition des indicateurs à temps (avant la revue).
- Finaliser et mettre en œuvre la feuille de route pour compléter le système d'indicateurs DSRP-2, de façon à disposer d'indicateurs de suivi à la fois précis, pertinents, mesurables et à des coûts additionnels raisonnables (données administratives)

permettant de connaître et d'analyser l'état d'avancement de l'exécution des programmes et projets et/ou de la mise en œuvre des actions prioritaires de la matrice des mesures ;

- Réorganiser et compléter le système d'indicateurs DSRP-2, de façon à disposer d'indicateurs d'impact synthétiques ou composites précis, pertinents, mesurables et à des coûts additionnels supportables permettant de connaître et d'analyser l'évolution des variables de la pauvreté pour les grands secteurs ou domaines d'intervention du DSRP-2 ;
- Renforcer l'articulation entre les indicateurs du DSRP-2 et des CDSMT, de façon à faciliter la mise en cohérence des rapports de performance et de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DSRP-2.

5.4.- Au titre de la structure centrale chargée du suivi du DSRP-2

La Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté, placée auprès du Ministère de l'Economie et des Finances est chargée d'assurer, entre autres missions, le suivi de la mise en œuvre du DSRP-2 dans toutes ses dimensions. Les performances enregistrées à cet égard sont clairement positives et appréciées de ses partenaires nationaux et internationaux, au regard de la lourdeur de sa charge et de l'insuffisance de ses possibilités actuelles d'intervention.

C'est la raison pour laquelle, la plupart des acteurs militent fortement en faveur du renforcement de ses moyens, pour lui permettre d'exercer la plénitude de ses attributions et d'assurer, avec toute l'efficacité voulue, ses importantes missions.

Sous ce rapport, les principales recommandations sont les suivantes. Dans la mesure où des recommandations spécifiques ont été formulées à l'adresse des autres acteurs du système de suivi (ministères sectoriels, régions, organisations de la société civile, autres catégories d'acteurs), celles-ci portent exclusivement sur le renforcement des moyens de la CSPLP :

- sur le plan institutionnel, avec un positionnement administratif plus visible au sein du MEF ;
- sur le plan organisationnel, sous la forme d'une restructuration en un organisme doté d'un organigramme détaillé comprenant notamment les postes techniques nécessaires à la bonne conduite de ses activités ;
- sur le plan des ressources humaines, par le recrutement de personnels supplémentaires de haut niveau spécialisés dans tous les domaines de sa compétence (un appel à candidatures pourrait être organisé à la condition que des éléments de motivation suffisants soient mis en place) ;
- sur le plan opérationnel, par la dotation de la CSPLP-MEF en moyens matériels et logistiques suffisants en quantité et en qualité ;
- sur le plan financier, avec un budget de fonctionnement et un budget d'intervention substantiels financés sur ressources internes pour une exécution financière plus diligente.

La mise en œuvre de ces recommandations devra nécessairement s'accompagner d'une dotation en locaux fonctionnels à usage de bureaux, en quantités suffisantes.

5.5.- Au titre du fonctionnement du dispositif au niveau régional

- Dynamiser les organes de suivi de la décentralisation (au niveau national) par l'amélioration des synergies et des interactions (entre le développement décentralisé participatif et l'aménagement de pôles secondaires) et par la mise en place et l'opérationnalisation des instances et cadres de coordination, de concertation et d'harmonisation du développement régional (Conférences régionales d'harmonisation, CRD) ;
- Elargir le cadre de partenariat pour un meilleur fonctionnement du dispositif régional de mise en œuvre et de suivi du DSRP, une plus grande mobilisation des responsabilités locales (Gouvernance, Région, ARD...) et une plus forte articulation avec les plans locaux de développement ;
- Concevoir, financer et exécuter des projets et programmes liés aux domaines de l'axe stratégique 1 du DSRP « création de richesses » notamment les secteurs agriculture, élevage, pêche, tourisme, mine, industries, gestion des ressources naturelles, etc. en envisageant la mise en place d'un fond local de promotion des activités génératrices de revenus
- Rendre effectives les dispositions législatives relatives à la signature et la mise en œuvre des contrats-plan Etat/CL (Impliquer les régions dans la négociation préalable à l'allocation des ressources du PTIP)
- Accompagner les programmes régionaux dans la vulgarisation et la sensibilisation de la SCA au niveau régional.
- Redynamiser les organes régionaux de pilotage et de suivi de la SRP, par la simplification du dispositif au niveau régional, la mise en place d'un organe unique chargé du pilotage et du suivi du DSRP et sa dotation en moyens matériels, humains et financiers appropriés ;

VI.- ANNEXES

6.1.- Tableau de synthèse des indicateurs de suivi

AXES	DOMAINES	INDICATEURS	OBJECTIFS 2007	REALISAT° 2007	ECARTS	EXPLICATIONS DES ECARTS	OBJECTIFS	
							2008	2009
CRÉATION DE RICHESSES	SECTEUR REEL	1. Taux de croissance du PIB réel/habitant	4,1%	2,3%	-1,8		2,5%	4%
		2. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement) / PIB (courant)	<- 3%	-3,5%	-0,5		-3,5%	
		3. Solde extérieur courant hors transfert/PIB	-6,0%	-12,1%	-6,1			
		4. Taux de chômage (15 ans et +)	14%	16,5% (Dakar)	2 (PM)			
		5. Taux d'investissement	24,00%	28,1%	+4,1			
	PAUVRETÉ MONÉTAIRE	6 Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	34%	33,0%	+1			
		Urban	56%	60,4%	-4,4			
		Rural	46,0%	47,3%	-1,30			
	ROUTES	7. % de villages ayant accès à une route (bitumée ou latéritique) à moins de 5kms						
		Bitumée						
		Latéritique						
		Ensemble	55%					
		8. % du réseau routier en terre classé en bon et moyen état	48%	69%	+21		70%	75%
	ÉNERGIE	9. % du réseau routier revêtu classé en bon et moyen état	80%	59%	-21		65%	70%
		Nombre de localités en bordure de routes revêtues classées en bon et moyen état		677				
		Nombre de localités en bordure de routes classées bitumées ou latéritique						
		10 Taux d'électrification des ménages ruraux	17%	17,2%	+0,2		18%	20%
		11. Part de l'agriculture dans le PIB	8,8%	5,9%	-2,9	un déficit pluviométrique et la mauvaise qualité des semences, induisant une baisse des rendements	9%	9,5%
SECTEUR AGRICOLE		12. Taux de superficies irriguées/Superficies totales cultivées	7%					
		13. Exportations agricoles en tonnes	20000*	25 000	+5 000	Une bonne tenue des exportations agricoles en fruits et légumes avec la mise en œuvre des initiatives nouvelles visant à exploiter les opportunités	30000	35000
		14. Coefficient de dépendance en céréales (TDI)	45%*	56,4%	-11,4		50%	45%
		15. Part du budget d'investissement sur ressources intérieures consacrées au secteur agricole	>17%	16,91%		Malgré la forte poussée des investissements publics en 2007, découlant des travaux de préparation de l'OCI,	17%	19%

AXE 2	Rubriques	Objectifs 2007	Réalisations 2007	Ecart 2007	Explications des écarts	Objectifs 2008	Objectifs 2009
ACCELERATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	Taux brut de scolarisation élémentaire						
		National	88,9%				
		Fille	>80%>	-2,9	Insuffisance d'infrastructures combinée à l'inadéquation entre l'offre et la demande de scolarisation, Obstacles d'ordre socio-culturel, géographique et économique	88,0%	92,3%
		Garçon	89,2%	+9,2	Impact positif des actions en faveur du maintien des filles à l'école	92,0%	96,0%
			>85%	-2,0	Baisse de la scolarisation masculine. En effet 8 académies sur 11 ont enregistré un TBS garçons inférieur à celui des Filles	85,0%	89,0%
		National	100,0%	+3,3	Augmentation de la capacité d'accueil, sensibilisation en faveur d'un accès des filles à l'Education par des projets SCOFI, des ONG FAWE, des groupements féminins	103,2%	104,3%
	Taux d'admission au CI	Fille	99,0%	12,1	Action significative de la sensibilisation des parents pour l'accès des filles	109,0%	107,0%
		Garçon	97,0%	-1,3	Faiblesse du nombre de nouveaux garçons inscrits par rapport à celui des filles alors qu'une hausse de la population masculine âgée de 7 ans est notée au même moment.	98,0%	102,0%
		National	64,1%	-8,4	Jusqu'en 2006, les taux de redoublement et d'abandon étaient à deux chiffres ; le taux de redoublement en 2007 est de 9,2% pour un objectif de 7% contre performance du recrutement au CI accusée en 2001, taux d'abandon assez préoccupants dans certaines régions Matam, Tamba, Louga et Fatick	60	65
	Taux d'achèvement pour l'élémentaire	Fille	63,0%	-8,1	Non atteinte des objectifs intermédiaires relatifs à la rétention des élèves	60	65
		Garçon	65,1%	-8,6	Non atteinte des objectifs intermédiaires relatifs à la rétention des élèves	60	65
			27,0%	-0,6			
	Part du budget de l'éducation et de la formation) dans le budget de l'Etat hors dette						

EDUCATION ET FORMATION

	Rubriques	Objectifs 2007	Réalisat° 2007	Ecart 2007	Explications des écarts	Objectifs 2008	Objectifs 2009
ACCELERATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE							
	Taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois	80%	94%	+14	La couverture en DTC3 a dépassé la cible qui est de 80% pour 2007 ; toutefois le libellé devra changer dans le DSRP-2 du fait, qu'à la place de DTC3, le Penta3 est utilisé car il renferme d'autres antigènes, en plus de ceux contenus dans le DTC3.		
	Taux de consultation primaire curative (CPC)	56%	63,94	+7,94	La consultation curative primaire telle que définie ne prend en compte que les consultations pour cause de maladie ; aussi elle n'évolue pas comme prévu dans les projections contenues dans le DSRP et ne traduit pas suffisamment l'utilisation des structures de santé. C'est ainsi qu'il a été proposé, pour le suivi de l'ACAB, la consultation primaire globale qui prend en compte les consultations primaires curative, et les consultations préventives, avec les projections suivantes : pour 2007, 60% ; pour 2008, 65% ; pour 2009, 70% ; 2010,75% et 2015 + de 75%.	65%	70%
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé	65%	62,50%	-3	Durant l'année 2007, certaines structures de santé ont changé la façon de renseigner les indicateurs, en rapport avec la santé reproductive, notamment les accouchements assistés et la consultation prénatale. Ceci explique la baisse de ces indicateurs surtout au niveau des régions qui ont adopté cette pratique. Par ailleurs, après l'analyse faite sur le rythme d'évolution des accouchements assistés il a été proposé dans le cadre de suivi de l'ACAB pour les accouchements assistés les cibles suivantes ont été proposées : pour 2007, 62% ; pour 2008, 65%, pour 2009, 68% ; pour 2010, 70% et 2015, 75%. Aussi la cible proposée dans le cadre de l'ACAB est-elle atteinte pour 2007.	65%	68%
ACCELERATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale	< 2%	0,7%	+1,3	Le taux de prévalence du VIH dans la population générale reste constant, car l'évaluation faite lors de l'EDS IV se fait tous les 5 ans et pour souci de comparabilité il faudra choisir un indicateur construit de la même façon. C'est pourquoi il serait plus pertinent d'utiliser un indicateur comme l'utilisation des Centres de Dépistage Volontaires et ou le nombre de personne sous Antirétroviraux.		
	Taux de prévalence de l'Insuffisance pondérale (ratio	14%	15%	-1	Problème de référence : si la mesure a été faite lors d'une enquête comme l'EDS, il ne pourra pas faire l'objet de		

	Rubriques	Objectifs 2007	Réalisat° 2007	Ecart 2007	Explications des écarts	Objectifs 2008	Objectifs 2009
					une insuffisance pondérale est plus pertinente de construire annuellement avec les données d'archive. Toutefois, il faudra revisiter le mode de calcul et du coup redéfinir les cibles		
	Part du budget de la Santé (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette	≥ 9%	10,3%	+1,3	La part du budget de la santé a augmenté et a dépassé les attentes, avec un gain de 1%.	>=9%	>=9%
	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	(98%) ⁴	98%	0			
	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	71%	72,4%	1,4			
	Taux d'accès de la population urbaine à l'assainissement	(64%)	63,9%	-0,1	Un effort substantiel dans la mobilisation des ressources. Les financements mobilisés par l'ONAS depuis le lancement du PEPAM représentent 86% des besoins pour la réalisation du programme d'investissement. Les programmes de branchements sociaux à l'égout y ont largement contribué.		
	Taux d'accès des ménages ruraux à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées	(20%)	17,06%	-2,4			
	Ratio de couverture végétale (reboisement)	> ratio 2006 > ratio 2005 (= 56,00%)	100%		Entre 2006 et 2007, on note que ce ratio a plus ou stagné, ceci est du au fait que le financement de certains projets de reboisement notamment le projet de reboisement du littoral (dont une deuxième phase avait été programmée) n'a pas encore été renouvelé. Malgré tout, les interventions menées en 2007, ont permis de réaliser un aménagement 348.210 ha de forêts de terroir. En termes de reconstitution, de conservation et de protection des ressources forestières, de la faune et de son habitat, 2.744,55 km de pare feu sont ouverts et 6.016 km réhabilités, 31.280 équivalent ha reboisés, 11.905 ha de mise en défens et de régénération naturelle assistée réalisés.		Pour les années 2008 et 2009, des efforts de reboisement, de mise en défens et de régénération naturelle assistée est programmé.
	Contrôle de l'impact des activités économiques sur l'environnement	> ratio 2006 > ratio 2005 (= 12,79%)	0,9597, soit 99,7%				
Infrastructures Villageoises	Indice synthétique d'accès aux Services Sociaux de base en milieu rural	ND	ND	ND			

⁴ Les indicateurs entre parenthèses sont ceux définis par le sous-secteur.

AXE STRATÉ GIQUE	DOMAINES	INDICATEURS	OBJECT IFS 2007	REALIS AT° 2007	ECARTS	EXPLICATIONS DES ECARTS	PREVISIONS	
							2008	2009
PROTECTION SOCIALE ET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES	EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE	32.(**) Pourcentage de budget affecté aux programmes d'assistance en faveur des groupes vulnérables	5%	ND	ND		ND	5%
		33.(**) Taux de couverture du risque maladie de la population	15%	ND	ND		ND	15%
		34.(**) Taux de couverture assurance risques agricoles	ND	ND	ND	Les risques agricoles ne sont pas encore définis et établis. On en est à une phase d'études qui ne permet pas d'établir des objectifs dans ce sens		
	HANDICAPÉES	35.(**) Nbre de personnes handicapées appareillées	10 000	1000	-9000	Faible prise en compte des programmes	12 000	15 000
		36.(**) Nbre de (GIE) mis en place par des personnes handicapées ayant reçu un appui financier	120	ND	ND			
		37.(**) Nbre d'enfants retirés des pires formes de travail	4500 (2006)	ND	ND	L'objectif de 2006 était de 4500 enfants. Aucune prévision n'a été établie pour 2007		
	ENFANTS	38. Proportion d'enfants 6-14 ans qui travaillent	<30%	National 35,1%	ND		<33%	<30%
				Garçons 41,8% (2005)	ND		<37%	<30%
				Filles 28,2% (2005) (2005)	ND		<27%	<25%

	Rubriques	Objectifs 2007	Réalisations 2007	Ecart 2007	Explications des écarts	Objectifs 2008	Objectifs 2009
BONNE GOUVERNANCE - DEVELOPPEMENT DECENTRALISE ET PARTICIPATIF	Montant du FDD (en Milliards de FCFA)	> 12	13,3	+1,3		> 13	> 13
	Montant du FECL (en Milliards de FCFA)	> 6	6	0		> 6	> 6
	Part relative des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales (FDD + FECL) en pourcentage du budget de l'Etat hors dette	> 2%	1,72%	-0,28		> 2%	> 2%
	Ratio des transferts de l'Etat aux collectivités locales sur ressources totales des collectivités locales	> 30%	23,6%	-6,4	Malgré l'atteinte des objectifs de transferts aux Collectivités Locales en termes de montants financiers, le niveau de cet indicateur reste en deçà de la cible de 2007. Ceci pourrait être expliqué soit par un niveau de progression accélérée des ressources des CL ou une surestimation des objectifs cibles.	> 25%	> 30%
	Nombre d'actes transmis par les collectivités locales						
	Délais/Date de mise à disposition effective des fonds au titre de la décentralisation (FDD et FECL) aux collectivités locales	< 3mois	7 mois	- 4 mois	Instabilité institutionnelle a retardé considérablement la signature de circulaire	< 3mois	< 3mois
	Pourcentage de marchés passés en entente directe	< 20%	28%	- 8		< 20%	< 18%

6.2.- Indicateurs de pauvreté par région (en 2005-2007)

Indicateurs de pauvreté		Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Tamba	Thiès	Ziguinchor
Le pourcentage de ménage vivant en dessous du seuil de pauvreté (ESPS 2005-2006)		25,0%	45,2%	59,2%	48,2%	51,4%	65%	49,3%	26,6%	67,2%	44,1%	62,9 %
Taux brut de scolarisation source I/MEN 2006-2007	Global	123,5%	48,8%	104,4%	65,1%	102,2%	60,0%	62,0%	84,4%	82,2%	93,3%	100,7%
	Fille	125,6%	54,0%	109,3%	68,6%	94,4%	66,2%	73,1%	90,5%	81,6%	100,9%	94,2%
	Garçon	121,5%	44,1%	100,0%	61,9%	109,9%	54,9%	52,2%	78,5%	82,7%	86,9%	107,4%
Taux d'admission au CI source I/MEN 2006-2007	Global	127,2%	58,7%	131,1%	92,1%	128,9%	86,2%	86,0%	102,4%	122,2%	102,5%	98,9%
	Fille	136,0%	67,0%	132,1%	101,7%	127,7%	97,2%	108,5%	115,3%	131,0%	111,5%	92,8%
	Garçon	119,3%	51,5%	130,1%	83,3%	130,0%	77,1%	67,5%	90,8%	114,4%	94,9%	105,1%
Taux d'achèvement pour l'élémentaire source I/MEN 2006-2007	Global	87,5%	31,3%	62,9%	41,0%	57,0%	35,4%	29,8%	56,7%	47,9%	58,3%	85,5%
	Fille	86,2%	29,1%	68,3%	40,6%	44,0%	36,5%	30,9%	59,2%	40,5%	63,8%	78,7%
	Garçon	88,9%	33,2%	58,4%	41,5%	69,8%	34,5%	28,8%	54,2%	54,7%	53,7%	92,3%
Taux de couverture vaccinal (source SNIS 2007)		94%	94%	99%	95%	94%	91%	83%	97%	93%	97%	80%
Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé (SNIS 2007)		86%	69%	41%	46%	40%	38%	54%	59%	48%	78%	62%
Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale (EDS 2005)		0,6%5	0,05%	0,9%	0,7%	2%	0,5%	0,6 %	0,5%	0,4%	0,4%	2,2 %
Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/âge) chez les enfants de 0 à 5 ans source EDS IV 2005		%	19,9%	16%	11,3%	31,9%	%	28,8%	28,1%	24,8%	13,3%	10,4%
Taux d'accès à l'eau potable AEP (PEPAM' 2008)	Urbain	95,7%	ND	%	Nd	16%	97%	64%		44,4%	90,6%	ND
	Rural	-	58%	73%	22,7%	62%	62%	64%	46,4%	29,9%	67,1%	30%
% de la population urbaine ayant accès à l'assainissement (EDS 2005)		64%	ND	10,5%	70%	8%	27%	64%	16%	38,4%	58,5	8,7 %

Sources : ESPS, 2005/2006, DP/RE/MEN, EDSIV (cf. Rapport de la commission Collectivités Locales – Processus de révision du DSRP

⁵ Sur la base de l'enquête EDS 2005

6.3.- Satisfaction des indicateurs du DSRP-2 par le SDS

AXES STRATEGIQUES	DOMAINES	INDICATEURS	ACTIVITES SDS Y RELATIVES
AXE 1: CREATION DE RICHESSES	SECTEUR REEL	1. Taux de croissance du PIB réel/habitant	2.1.3.3. Réalisation du second recensement national de l'agriculture (y compris l'horticulture dans toutes ses composantes)
			2.1.3.4 Suivi des activités du secteur post-capture et de valorisation des produits (transformation artisanale, transformation industrielle, fabrication de sous produits, conserverie)
			2.1.3.5 Inventaire des produits halieutiques, importés par les industries, traités puis réexportés vers d'autres marchés
			2.1.2.6 Suivi des échanges transfrontaliers de produits halieutiques
			2.1.3.7 Mise en place d'un système de collecte de données concernant l'aquaculture et la pêche continentale
			2.1.3.8 Réalisation du premier recensement national de l'élevage
			2.1.3.13 Réalisation d'une enquête sur le secteur informel
			2.1.3.14 Réalisation de deux enquêtes auprès des entreprises publiques et privées (sexe, salaire, temps de travail, ...) dont les télé services
			2.1.3.15 Réalisation d'un recensement des entreprises du secteur moderne
			2.1.3.18 Réalisation de trois enquêtes sur le Tourisme
			2.3.1.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics
			2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)
			2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels
			2.1.3.13 Réalisation d'une enquête sur le secteur informel
			2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels
PAUVRETE MONETAIRE	Taux d'investissement	3. Solde extérieur courant hors transfert/PIB	2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels
			2.1.6.9 Production régulière d'informations relatives au marché du travail
			2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels
			2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage
			2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage
			2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage
			2.1.2.1 Actualisation régulière des bases de sondage à chaque recensement (RGPH: Agriculture, élevage, santé etc.)
			2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics
			2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics
			2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics
ROUTES	% de villages ayant accès à une route (bitumée ou latéritique) à moins de 5kms	Ensemble	2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics
			2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics
			2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics

AXES STRATEGIQUES	DOMAINES	INDICATEURS	ACTIVITES SDS Y RELATIVES
AXE 2: ACCELERATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	ENERGIE		
		% du réseau routier en terre classé en bon et moyen état	2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics
		% du réseau routier revêtu classé en bon et moyen état	2.1.3.19 Réalisation de deux monographies sur les Bâtiments et Travaux publics Réalisation d'un recensement des entreprises du secteur moderne
			2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)
			2.1.3.9 Mise en place d'un système de collecte des données d'électricité auprès de la SENELEC, des grosses industries et des producteurs indépendants
			2.1.3.10 Mise en place d'un système de collecte et d'analyse des données relatives aux produits pétroliers auprès du Comité National des Hydrocarbures et de la SAR
	SECTEUR AGRICOLE	Taux d'électrification des ménages ruraux	2.1.3.3. Réalisation du second recensement national de l'agriculture (y compris l'horticulture dans toutes ses composantes)
		Part de l'agriculture dans le PIB	2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels
		Taux de superficies irriguées sur superficies totales cultivées	2.1.2.1 Actualisation régulière des bases de sondage à chaque recensement (RGPH ; Agriculture, élevage, santé etc.)
		Exportations agricoles (en tonnes)	2.1.6.8. Elaboration d'un indice Prix du commerce Extérieur
		Coefficient de dépendance en céréale	2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)
		Part du Budget d'Investissement sur ressources intérieures consacrée au secteur agricole	2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage
ENVIRONNEMENT	ENVIRONNEMENT	Ratio de couverture végétale (reboisement)	2 1 3 30 Réalisation de 4 études économiques (les déterminants de l'investissement, les canaux de transmission de la politique monétaire au secteur réel, simulation de chocs exogènes sur l'économie, structure des prix au Sénégal)
		Contrôle de l'impact des activités économiques sur l'environnement	2.1.6.5 Elaboration des comptes satellites (tourisme, santé, environnement)
		Taux d'accès à l'eau potable	2.1.6.5 Elaboration des comptes satellites (tourisme, santé, environnement)
	EAU ET ASSAINISSEMENT	Milieu urbain	2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)
		Milieu rural	2.1.4.2 Appui à la réalisation d'enquêtes rapides de ménage
		Taux d'accès des ménages ruraux à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées	2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)
AXE 2: ACCELERATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	ENVIRONNEMENT	% de la population urbaine ayant accès à l'assainissement	2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)

AXES STRATEGIQUES	DOMAINES	INDICATEURS	ACTIVITES SDS Y RELATIVES
AXE 3: PROTECTION SOCIALE ET GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES	SANTÉ	Taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois	2.2.2.1 Mise en place d'un système de production des statistiques démographiques annuelles jusqu'au niveau des zones opérationnelles (Districts Sanitaires, IDEN, etc.)
		Taux de consultation primaire curative	2.2.2.2 Elaboration et mise en œuvre d'un programme de collecte des données de panel/cohorte, de données régionales et par zone opérationnelle (Districts Sanitaires, IDEN, etc.) pour le suivi du DSRP
		Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé	2.1.3.25 Réalisation d'une enquête sur les indicateurs sociaux démographiques (EDS, MICS)
		Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale	2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)
		Part du budget de la santé (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette	2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels
		Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/âge) chez les enfants de 0 à 36 mois	2.1.3.25 Réalisation d'une enquête sur les indicateurs sociaux démographiques (EDS, MICS)
	NUTRITION	Taux brut de scolarisation élémentaire	
		Taux d'admission au CI	2.1.3.21 Réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH IV)
		Taux d'achèvement pour l'élémentaire	2.2.2.2 Elaboration et mise en œuvre d'un programme de collecte des données de panel/cohorte, de données régionales et par zone opérationnelle (Districts Sanitaires, IDEN, etc.) pour le suivi du DSRP
	EDUCATION	Part du budget de l'éducation et de la formation (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette	2.1.6.2 Elaboration des comptes nationaux annuels (provisoire, semi définitifs et définitifs) et infra annuels
		Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base en milieu rural.	2.1.3.25 Réalisation d'une enquête sur les indicateurs sociaux démographiques (EDS, MICS)
	INFRASTRUCTURES VILLAGEOISES	Pourcentage de budget affecté aux programmes d'assistance en faveur des groupes vulnérables	2.2.2.2 Elaboration et mise en œuvre d'un programme de collecte des données de panel/cohorte, de données régionales et par zone opérationnelle (Districts Sanitaires, IDEN, etc.) pour le suivi du DSRP
	EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE	(**) Taux de couverture du risque maladie de la population	
		(**) Taux de couverture assurance risques agricoles	
	HANDICAPEES	(**) Nbre de personnes handicapées appareillées	
		(**) Nbre de (GIE) mis en place par des personnes handicapées ayant reçu un appui financier	

AXES STRATEGIQUES	DOMAINES	INDICATEURS	ACTIVITES SDS Y RELATIVES
AXE 4: BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DECENTRALISE PARTICIPATIF	ENFANTS	(**) Nbre d'enfants retirés des pires formes de travail	
		31. Proportion d'enfants 6-14 ans qui travaillent	
		National Garçons Filles	
	DECENTRALISATION	12. Montant du FECL et du FDD (en Milliards de FCFA)	2.1.3.12 Elaboration d'un programme d'activités d'enquêtes de routine sectorielles (ISBLSM)
		Montant du FDD	
		Montant du FECL	
		13. Part relative des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales (FDD + FECL) en pourcentage du budget de l'Etat hors dette	
		14. Ratio des transferts de l'Etat aux collectivités locales sur ressources totales des collectivités locales	
		15. Nombre d'actes transmis par les collectivités locales	
	BONNE GOUVERNANCE	16. Délais/Date de mise à disposition effective des fonds au titre de la décentralisation (FDD et FECL) aux collectivités locales	2.1.3.12 Elaboration d'un programme d'activités d'enquêtes de routine sectorielles (ISBLSM)
		17. Taux de marchés passés conformément au code des marchés publics (pourcentage de marchés passés en entente directe)	
		18. Nombre de comptes de gestion reçus par la Cour des comptes / Nombre de comptes de gestion à recevoir (comptes de l'Etat, comptes régionaux, comptes des Etablissements publics)	
		(**) <u>Durée de dédouanement (heures)</u>	
		(**) <u>Durée pour l'export (jours)</u>	
		(**) <u>Durée pour l'import (jours)</u>	
		(**) <u>Durée moyenne des procédures judiciaires</u>	
		(**) <u>Durée d'exécution des décisions de justice</u>	